PARTI SOCIALISTE – SFIO
Conseil national du 31 octobre 1955

Sommaire

Le président (Maurice Pic) 2
Guy Mollet 2
Charles Lamarque-Cando 5
Max Lejeune 8
Guy Mollet 10
Charles Lussy 11
Guy Mollet 12
Jacques Loch 15
Paul Ramadier 16
Charles Lussy 17
Andrée Viénot 24
Gaston Defferre 28
Jean Le Bail 30
Jean Meunier 35
Max Lejeune 42
Guy Mollet 47
Charles Lussy 59
Guy Mollet 60
Deschamps 63
Léon Boutbien 66
Georges Guille (Aude) 69
Lhonorey (Seine-Maritime) 72
Etienne Weill-Raynal (Oise) 73
Gilbert Nowina 77
Etienne Weill-Raynal 78
Maurice Rabier (Oran) 79
Guy Mollet 81
Le président 81
Andrée Viénot 82
Guy Mollet 82
Le président 84
Guy Mollet 85
Jean Le Bail (Haute-Vienne) 86
Jean Meunier 86
Edouard Depreux 87
Charles Lussy 90
Etienne Weill-Raynal 92
Guy Mollet 92
Max Lejeune 94
Amadou Lamine-Gueye 95

Copyright Fondation Jean-Jaurès

Maurice Rabier 96
Guy Mollet 97
Jean-Jacques Marzoratti 98
Guy Mollet 99
Léon Boutbien 100
Guy Mollet 101
Max Lejeune 101
Guy Mollet 103

Séance du lundi 31 octobre 1955 - (matinée)

La séance est ouverte à 10 heures 30, sous la présidence de Pic de la Drome.
Assesseurs : Coltice (Ain), Piquemal (Ariège), Favier (Basses-Alpes)

Le président (Maurice Pic)

Mes chers camarades, je déclare ouvert le Conseil national, et je donne la parole à Guy Mollet, Secrétaire général du Parti.

Guy Mollet

Camarades, dans les Conseils nationaux ordinaires il est de tradition que le Secrétaire général fasse un exposé de ce qui s'est passé depuis la dernière assemblée générale, le dernier Congrès ou le dernier Conseil national ; aujourd'hui, je pense que nous sommes bien d'accord qu'il s'agit d'un Conseil national extraordinaire et qu'il n'y aura pas lieu à un exposé, ni à la discussion sur les événements politiques depuis le dernier Congrès.
Notre Conseil national d'aujourd'hui est strictement limité au problème de la loi électorale ; c'est donc sur ce seul point que je vais rapidement vous faire le sommaire de la façon dont le problème se présente, chacun d'entre vous intervenant dans le débat, je me réserve moi-même d'y intervenir.
Dans le cours des derniers mois, nous avons été amenés, en Congrès ou en réunion du Parti, à envisager le problème de la réforme électorale ; il y a eu un souci permanent qui fut manifesté lors du dernier Congrès, c'était celui de ne pas faire de proposition au Parti, trop vite, de telle façon que dans le jeu parlementaire nous n'apparaissions pas trop tôt comme ayant fixé notre position, facilitant ainsi le jeu des autres.
Cette réserve du Parti qui eût dû, normalement, être bonne, s'est révélée assez malheureuse à l'usage, du fait de la proposition du Président du Conseil d'élections avancées -je n'ose pas employer le mot "anticipées"- disons des élections avant la date prévue.
Ceci nous a mis dans l'obligation de faire très vite pour fixer la position du Parti. Nous n'avons pas pu le faire dans les conditions que nous aurions voulu, puisque trop souvent, nos fédérations, nos sections, n'ont pas pu délibérer complètement. Cependant, nous avons réussi à le faire dans les moindres délais possibles, puisque nombreuses sont les fédérations dans lesquelles au moins des Conseils

Fondation Jean-Jaurès

ou des Commissions administratives ont pu se réunir pour fixer le mandat des représentants au Conseil national.
Cependant, la cadence était telle qu'un certain nombre de responsabilités devaient être prises avant la tenue même du Conseil national.
En effet, dans les journées de vendredi, samedi, et dimanche, la Commission du Suffrage Universel était appelée à prendre position ; dans la soirée de dimanche et aujourd'hui même le débat continue à l'Assemblée Nationale. Nous étions donc dans l'obligation de donner un mandat, d'abord aux commissaires Socialistes dans la Commission intéressée et ensuite aux parlementaires en attendant la décision qui doit être celle du Conseil national.
Ce mandat, (vous le connaissez tous, la presse l'a fait connaître) a été fixé par une réunion commune du groupe parlementaire et du Comité directeur.
Un mot très rapide sur cette réunion :
Nos camarades du Conseil de la République qui appartiennent au groupe parlementaire ont manifesté le désir, dès la première séance, de participer au débat, de faire connaître leur point de vue, et du fait qu'il s'agissait d'une loi pour l'Assemblée Nationale, ont demandé que le groupe parlementaire ne s'étonne pas de les voir prendre part au vote.
Ont donc pris part au vote, les parlementaires de l'assemblée Nationale, les membres du Comité directeur ; le résultat est celui que vous connaissez ; le chiffre exact, je n'en ai pas souvenir, 55, 57, 38 et 8 ou 37 et 8 ; pas d'importance
Il y a un résultat qui donnait comme mandat aux conseillers d'être favorables au scrutin d'arrondissement. Le résultat n'étant pas tout à fait acquis à la majorité de 60% nécessaire, on a réuni le Comité directeur ; le Comité directeur s'est réuni et a déclaré valable la décision adoptée.
Elle est donc devenue la position des commissaires et des parlementaires jusqu'à la décision du Conseil national.
Certains d'entre nous ont pu s'étonner que les commissaires se soient trouvés entraînés au cours du débat de la Commission à émettre finalement un vote qui peut peut-être apparaître, si l'on n'est pas informé, comme étant en contradiction avec le mandat qu'ils avaient eu, dans la journée de samedi j'ai rencontré les commissaires intéressés, et je peux porter témoignage, d'autant plus facilement que je n'étais pas personnellement d'accord avec la position adoptée par la majorité du groupe parlementaire réuni, je puis porter témoignage que les camarades ont rempli leur mandat au mieux, et s'ils ont émis ce vote c'est parce qu'on a offert une option entre un système absolument catastrophique, honni par le Parti, qui aurait été le pire de tous, ou bien le vote qu'ils ont émis devant l'Assemblée Nationale.
Je passe très vite, tout le monde est informé, au moins jusqu'à hier soir.
Différents contre-projets ont été déposés, deux déjà furent étudiés hier soir. Le premier est repoussé. Le second, dont on peut considérer qu'il représente le scrutin d'arrondissement, encore que l'on n'est pas sûr de la validité totale du résultat, en ce sens qu'il s'agit bien du scrutin d'arrondissement, rajouté à deux tours, du fait que les circonscriptions devaient être formées par les Conseils généraux, ce qui, d'ailleurs, eût probablement été mieux, cela voulait dire qu'il

n'y aurait pas vote en décembre. Ils se sont prononcés contre, parce qu'ils voulaient le vote en décembre. On ignore si c'est définitif.
On est en présence d'un vote hostile au scrutin d'arrondissement, qui a été émis hier soir ; je crois qu'il ne faut pas en tirer comme conclusion, ni que c'est terminé, ni, conclusion inverse, que tout doit recommencer ; ce sera à analyser au cours des débats d'aujourd'hui.
Ce que je souhaite, -je ne parle pas de ma position personnelle,- que dise aujourd'hui le Conseil national (et si je dis au début la façon dont je souhaiterais que se termine le débat, c'est pour que chacun essaie ou de confirmer ou d'infirmer cette position) ce que je souhaite, c'est que le Conseil commence par dire en tout état de cause : en aucun cas le Parti ne peut se prononcer pour tel ou tel mode de scrutin. Je voudrais -j'essaie de me rendre clair,- qu'il y ait d'abord des votes négatifs ; je voudrais, par exemple, qu'il soit très clair que le groupe parlementaire ait le mandat formel, et je vais prendre quelques-uns des votes négatifs que je voudrais voir émettre pour en discuter, mais qu'il y ait une indication des choses interdites en tout état de cause ; parmi ce que je souhaiterais voir interdit, il y a l'apparentement, sous quelque forme que ce soit, nationale ou départementale ; le système Barrachin ; s'il y a besoin de l'expliquer, un technicien vous le fera, je suis à votre disposition aussi, mais chacun d'entre vous sait ce que c'est. Le système départemental à deux tours, le système majoritaire à un tour, que ce soit dans le département ou l'arrondissement. Je ne cite que ces quatre-là, il peut y en avoir d'autres.
Ce que je souhaite, c'est que le Conseil national prononce d'abord des interdictions, et dise : le Parti ne peut accepter telle méthode de scrutin. Après quoi je souhaiterais qu'on passe au vote positif, et je vais essayer de rendre ma pensée claire, je souhaite, si tout le monde est d'accord, qu'on dise d'abord qu'il n'y a pas un mode pour lequel nous devons nous prononcer, mais deux ou trois que le Parti peut être amené, pour éviter ceux dont je viens de parler, à accepter.
Je prends deux ou trois votes que je considère comme à ne pas exclure, en toute hypothèse, avant de savoir ce que cela donne, avant de connaître le résultat du Conseil national ; je crois que le Parti ne peut pas exclure le scrutin d'arrondissement, que le Parti ne peut pas exclure la proportionnelle intégrale, soit le système départemental.
Ce qu'il conviendra de dire, c'est que ceux-là ne sont pas dans les exclus, ils sont dans les possibles.
Le vote essentiel consistera à dire : le premier, celui qu'on doit rechercher, c'est tel vote ; les uns diront : l'arrondissement, les autres : la proportionnelle.
Mais ceci suppose, si je me suis bien fait comprendre, que tels qui sont pour l'arrondissement sont quand même décidés à ce qu'on préfère la proportionnelle au système Barrachin, ou aux apparentements, et que tels qui sont pour la proportionnelle sont quand même décidés à ce qu'on préfère l'arrondissement au système Barrachin ou aux apparentements.
Je crois que le Conseil national pourrait être unanime sur quelque chose comme cela, je le souhaite tout au moins ; je souhaiterais que s'il ne devait pas l'être, les camarades le disent de façon à faciliter les travaux.

Il y a donc les oppositions, puis des propositions, et à l'intérieur de ces propositions des priorités, un choix à faire.
Enfin, je voudrais que l'on puisse envisager certaines modalités ; je souhaiterais que le Conseil national donne un mandat précis aux parlementaires pour ou contre le vote obligatoire.
Je souhaite que le problème soit posé ; personnellement je suis pour le vote obligatoire, mais je l'assortis de conditions, il faut qu'il soit obligatoire mais avec une demi-journée de congé payé.
Il y a un mandat précis à donner aux parlementaires, ce contre quoi on est, ce pour quoi on est et une priorité entre les différents systèmes que l'on peut accepter, et enfin quelques indications quant aux modalités.
Je crois qu'il faut ouvrir le débat.

Le président - Camarades, vous avez entendu l'exposé de Guy Mollet, et la méthode de travail qu'il propose au Conseil national.
Au cours de son intervention, Guy Mollet a fait une proposition, qu'il soumet au Conseil national, celle de savoir si celui-ci estime nécessaire que nos camarades de l'Assemblée Nationale, membres de la Commission du Suffrage Universel, viennent faire un exposé des positions de la Commission, ou si le Conseil national s'estime suffisamment averti sur ces points-là.
Personne ne demande l'exposé d'un camarade membre de la Commission du Suffrage Universel ?
(Rumeurs : si !)
Alors, que ceux qui sont d'avis qu'un commissaire de la Commission du Suffrage Universel, - s'il y en a un !- oui, il y en a 1 - vienne brièvement faire un exposé.
Je dis en passant qu'il y a Lamarque, qui est le premier orateur inscrit.

Guy Mollet - Ce n'est pas la même chose.
Est-ce que vraiment les camarades insistent, parce qu'est-ce qu'on va apprendre de plus les uns et les autres ?
S'il y avait moyen, il serait souhaitable que le Conseil national ne dure pas trop longtemps ; il serait bon, si nous avons des positions à prendre, que nous les ayons prises avant que les votes définitifs ne soient intervenus à l'Assemblée Nationale.

Le président - Dans ces conditions, je crois que la discussion peut être ouverte, et je vais donner la parole aux camarades, dans l'ordre où ils se sont fait inscrire.
La parole est à Lamarque (Landes).

Charles Lamarque-Cando

Camarades, la fédération des Landes s'est réunie hier en Conseil général, elle a pris un certain nombre de décisions qui répondent d'ailleurs aux préoccupations que vient d'exprimer notre camarade Guy Mollet.
D'abord, elle s'est prononcée, si l'on peut dire, dans l'absolu, elle a donné sa

Fondation Jean-Jaurès

préférence à l'unanimité, au système proportionnaliste.
Ensuite, tenant compte du fait qu'on ne sait pas ce qu'on veut, et qu'il importe d'abord de dire par-dessus tout ce qu'on ne veut pas, le Conseil général a marqué par ordre de préférence, à l'unanimité, le système de Léon Blum, le scrutin uninominal d'arrondissement, avec application de la proportionnelle.
2°- la loi Biondi, celle qui a été votée en avril 1946, qui n'a pas été appliquée, et que la Commission du Suffrage Universel a finalement obtenue à la majorité.
3° - le retour au scrutin de 1951, apparentements exclus, sous quelque forme que ce soit.
Ensuite, bien entendu, toutes autres formes de proportionnelle convenable.
La fédération des Landes qui avait exclu le scrutin d'arrondissement, quand il s'agit de propositions dans l'absolu, admet que le scrutin d'arrondissement puisse être utilisé, en dernier ressort, s'il n'y avait vraiment pas d'autre moyen de faire échec à une proposition extrêmement dangereuse, plus mauvaise, comme par exemple le scrutin de Barrachin.
Nous admettons aussi le vote obligatoire, à condition qu'il ait lieu un jour de semaine, et que les travailleurs soient payés ce jour-là, à condition aussi qu'on donne au système d'élections politiques, en France, plus de cohérence qu'il n'y en a actuellement.
Mais la fédération des Landes, réunie en Conseil général, estime que le Parti Socialiste doit cesser de paraître être à la remorque, de paraître toujours se rallier à des propositions quelles qu'elles soient, faites par d'autres, et qu'il doit, courageusement, proposer des formules nouvelles, puisqu'il est clair que tous les systèmes qui ont été utilisés jusqu'alors n'ont jamais donné pleinement satisfaction et qu'ils n'ont jamais donné à nos institutions politiques la stabilité et l'efficacité qui leur sont nécessaires.
D'ailleurs, c'est parce que nos institutions politiques fonctionnent mal que M. Edgar Faure, avec impudence peut oser proposer des élections brusquées, qui sont une manœuvre, parce qu'il veut exploiter le discrédit évident qui atteint tous les parlementaires sans distinction, aussi bien ceux de l'opposition que ceux de la majorité, particulièrement les députés.
Alors, il faudrait se rendre compte que depuis trois quarts de siècle, la République française n'a jamais bien fonctionné, qu'elle a connu, à cause de cela, de nombreux périls, même à partir du moment où il n'y avait plus que des républicains en France, lorsque monarchistes ou bonapartistes ont été à peu près anéantis ; nous avons connu, depuis près de trois-quarts de siècle, des lois de circonstance, des lois électorales de circonstance, les unes pour faire barrage à un péril immédiat, mais qui, n'ayant pas résolu le problème quant au fond, ouvraient la porte au même péril renouvelé, ou bien des lois de circonstance qui étaient des lois de manœuvre contre, en particulier, les forces de gauche, par exemple la loi de Georges Mandel en 1910.
Je dis que le Parti Socialiste devrait demander que l'on sorte de cette situation, qu'il devrait au moins avoir le mérite de proposer des solutions nouvelles, puisque les solutions anciennes, quelles qu'elles soient, n'ont jamais donné satisfaction.

Pour se faire, il suffit de regarder autour de nous, les démocraties de l'Europe Occidentale, celles qui fonctionnent bien, et elles fonctionnent presque toutes bien, en tout cas, toutes mieux que la notre, même en Italie, où elle est de version récente, elle fonctionne mieux ; pourquoi ?
Constatons que pas une de ces démocraties occidentales n'a un mode de scrutin à deux tours, c'est une première constatation ; prenez la Grande-Bretagne, la Belgique, le Danemark, la Norvège, la Suède, l'Autriche, l'Italie, l'Allemagne fédérale, il n'y a nulle part ce scrutin.
Deuxième constatation, en dehors de la Grande-Bretagne, où, pour des raisons compréhensibles, pour se défendre contre le Parti Communiste, les travaillistes ont maintenu un système de scrutin uninominal, dans toutes les autres nations démocratiques occidentales on n'a pris que la proportionnelle sous des formes diverses, adaptées aux circonstances, à la psychologie, à la formation des couches sociales, si l'on peut dire, mais partout il y a un scrutin proportionnel ; c'est tout de même une constatation qui devrait nous frapper.
Vous devez constater que presque partout et même partout ailleurs, sous des formes différentes, on cherche à discipliner, non pas à l'arrivée, mais au départ, c'est-à-dire on cherche à discipliner les électeurs et les candidats, et c'est cela qui est important, et plus particulièrement dans ce pays où les tendances à la dispersion doivent être bridées, car il ne faut pas confondre anarchie et liberté, la liberté ne se conçoit pas sans discipline, la preuve, en Grande-Bretagne on fait déposer une caution pour chaque candidat, et cette caution est perdue si l'on n'a pas un huitième des voix, ce qui est une proportion importante du suffrage.
Est-ce que cela a empêché l'exercice de la démocratie ? Est-ce que cela a empêché le parti travailliste qui, au début, avait des forces assez limitées, de devenir le plus grand parti ?
Non, mais cela a obligé cette formation de faire ses preuves, et montrer qu'elle représentait une tendance profonde importante et permanente de l'opinion.
Tandis que chez nous, nous n'imposons aucune discipline ; n'importe quelle formation champignon, comme le RPF, par exemple, peut jeter le trouble, alors qu'elle ne représente nullement ni les tendances profondes, ni les tendances permanentes, ni les tendances sérieuses de l'opinion publique ; on s'en est aperçu.
Dans les démocraties occidentales qui fonctionnent bien, on impose aussi d'autres disciplines ; dans le scrutin proportionnel, par exemple, on ne donne une répartition sur le plan national des sièges, qu'à des formations qui ont présenté des listes dans de très nombreuses circonscriptions, les 3/4, par exemple, ou bien l'on prive d'élus les formations qui n'ont pas eu, comme en Allemagne, au moins 5% de suffrages, pour empêcher l'anarchie et obliger les électeurs à porter leurs choix sur des formations sérieuses qui présentent des garanties.
Cela ne suffit pas, vous constaterez que dans ces démocraties occidentales il y a un système d'élections politiques cohérent ; ainsi, par exemple, il n'y a pas cette cascade d'élections que nous avons en France et qui veulent se détruire les unes les autres. On ne peut pas faire appel, quelques mois après l'élection législative, au travers d'une élection au conseil municipal, par exemple, comme cela a été

fait en 1947. Pourquoi ?
Parce que, pour les assemblées politiques les élections ont lieu en même temps pour la même durée, avec le même nombre de suffrages.
Ainsi, en Suisse, on va voter bientôt, pour renouveler les deux assemblées, la chambre des députés et le Sénat, le même jour, avec le même mode de scrutin.
Même en Italie, la Constitution est plus rationnelle et moins réactionnaire que la notre ; les deux assemblées, en Italie, sont élues le même jour, au suffrage universel, avec cette différence que pour le Sénat les électeurs doivent avoir plus de 30 années.
En Belgique, les assemblées ont été dissoutes à cause de la CED ; le même jour on a voté pour la chambre des députés et pour le Sénat, et même pour les conseils provinciaux.
Alors, on obtient un résultat sérieux, premièrement, on n'a pas, comme en France, des majorités contradictoires, parce que d'origines différentes, au Sénat et à l'Assemblée Nationale, on n'a pas de ces décalages d'élections, si dangereux, cette multiplicité d'élections qui finit par lasser l'électeur.
En Belgique, le citoyen se rend compte qu'il vaut vraiment la peine qu'il aille déposer un bulletin de vote, parce que ce jour-là tout l'appareil politique du pays est renouvelé ; il est normal, dans ces conditions, qu'en Belgique on ait pu admettre le vote obligatoire.
Aux Etats-Unis on fait plus que cela, le même jour on vote pour le président, pour tous les représentants, pour la moitié du Sénat, pour tous les gouverneurs, pour les juges, le même jour.
Croyez-vous que le citoyen français soit moins capable que le belge de voter le même jour pour toutes les personnalités politiques, dans les mêmes conditions ? Je ne le crois pas.
Tant que l'on n'aura pas fait cela en France, on n'aura pas abouti à un résultat sérieux.
Je voudrais que ce soit le Parti Socialiste qui fasse enfin ces propositions, en se référant à toutes ces expériences qui ont donné un résultat si satisfaisant.
La fédération des Landes demande au Parti Socialiste de faire ces propositions ; elles justifieraient le vote obligatoire, elles justifieraient aussi qu'on ne fasse pas des élections brusquées, et qu'on donne le temps au Parlement d'examiner un ensemble cohérent, afin de donner enfin à cette République son équilibre et son efficacité.
Je souhaiterais que le Parti Socialiste se donne l'honneur de remplir cette mission.
(Applaudissements)

Le président - Camarades, notre camarade Max Lejeune arrive de l'assemblée et a un certain nombre d'informations à donner au Conseil national, sur une manœuvre dont il va vous entretenir ; je lui donne la parole.

Max Lejeune

Camarades, à la suite de la décision du Comité directeur et du groupe

Fondation Jean Jaurès

parlementaire, les commissaires Socialistes, à la Commission du Suffrage Universel, ont essayé de faire de leur mieux pour ne pas engager définitivement le Parti quant au choix d'un système électoral.
Mais les débats se déroulent à une cadence assez rapide, car, actuellement, on ne discute pas le détail des scrutins électoraux possibles, on discute sur les prises en considération des différents projets.
Hier soir a été repoussée la prise en considération du projet de scrutin d'arrondissement à un seul tour.
A été repoussé un système de scrutin d'arrondissement à deux tours, qui comportait la péréquation des circonscriptions électorales, faisant en sorte que, dans tout le territoire, les circonscriptions électorales aient le même chiffre d'inscrits et le chiffre d'habitants.
C'est ce qui fait qu'hier le scrutin d'arrondissement à deux tours n'a peut-être pas obtenu le nombre de suffrages qu'il aurait obtenu si l'on avait voté sur le projet qui maintient dans chaque département le même nombre de députés que le nombre actuel.
Et ce matin, la séance a repris, elle a été interrompue brutalement, par une demande de suspension des groupes de la majorité de la Droite ; les groupes de la majorité veulent se concerter pendant cette matinée, pour se mettre d'accord sur un système électoral ; et dans les couloirs, tout à l'heure, on parlait de deux systèmes qui pourraient rallier leurs faveurs, systèmes sur lesquels ils se présenteraient en front unique devant le reste de l'assemblée.
Ces deux systèmes dont ils doivent discuter ce matin seraient, d'une part, le scrutin départemental de liste, à deux tours, d'autre part, une modification de ce dans scrutin, le scrutin dit Coty, c'est-à-dire que dans le vote au scrutin de liste départemental, si une liste a la majorité, elle emporte tous les sièges, le scrutin est un scrutin majoritaire, et le scrutin ne devient proportionnel que si aucune liste n'emporte la majorité ; dans ce cas-là on retourne à une proportionnelle, dans le cadre départemental, genre 1946.
Il s'agit de savoir si l'on calculerait à la plus forte moyenne ; mais cela vient après la question de la prise en considération.
Voilà les informations que j'ai recueillies ce matin, et les camarades de la Commission du Suffrage Universel, les camarades Socialistes, sont très ennuyés, parce qu'ils n'ont, actuellement, aucune possibilité d'action.
Hier, nous avons voté sur le principe du scrutin d'arrondissement à deux tours. Nous avons voté contre la prise en considération du scrutin d'arrondissement à un tour. Mais maintenant, nous sommes à un point de la discussion où aucun orateur du groupe parlementaire ne peut défendre une thèse à la tribune, en réponse aux thèses qui sont alléguées.
Je dois dire qu'après le tableau apocalyptique que Barrachin a fait de la chambre de demain qui, paraît-il, au scrutin d'arrondissement, serait une chambre de 150 députés Communistes et de 150 députés neutralistes, nous n'avons pas pu répondre. Et certains d'entre nous pensent que l'on est en train de préparer un scrutin où il y aura peut-être 150 à 160 députés Communistes à l'assemblée, et peut-être des députés qui auront été, en réalité, élus par une forme plus ou moins

camouflée d'apparentements, le cas échéant, si l'apparentement subsistait, ou par le processus de liste unique et de liste de coalition, pour répondre à des listes de coalition, et qu'ainsi l'argument de M. Barrachin pourrait être aisément retourné contre lui.
Je ne veux pas entrer dans le fond du débat, puisque si l'assemblée nous en laisse le temps, j'ai l'intention d'intervenir cet après-midi, sur le fond même ; mais je souligne qu'il est nécessaire, pour les camarades de la Commission du Suffrage Universel, d'avoir une position nette le plus vite possible.
Il est certain que nous apparaissons, et le Figaro le soulignait ce matin, comme un parti qui n'a pas choisi, qui ne sait pas ce qu'il veut ; et ce qui est grave, c'est qu'on pourra, alors que cela pourrait nous être utile dans la propagande, nous taxer de n'avoir pas choisi, d'avoir été à la remorque.
Hier soir Jacques Duclos me disait : "Vous n'êtes que des arrondissementiers honteux, vous n'osez même pas défendre votre arrondissement !"
Je crois qu'il est nécessaire que le Conseil national se prononce assez vite, parce qu'actuellement on est sur la question de prise en considération, les détails du système de scrutin ne viendront qu'après ; nous sommes donc au moment essentiel.
Si le Conseil national tardait jusque vers le bout de la soirée il pourrait arriver que tous les systèmes auraient été plus ou moins repoussés, sans que nous ayons pris position, et nous tomberions devant une position du gouvernement posant la question de confiance sur un scrutin sur lequel il arriverait à rallier sa majorité ; ainsi on nous imposerait, à nous, le scrutin, sans que nous ayons véritablement eu l'occasion d'en débattre.
(Applaudissements)

Le président - Je remercie Max des informations qu'il a apportées.
La parole est à Guy Mollet.

Guy Mollet

Ce que vient de dire Max Lejeune correspond à ce que je vous demandais tout à l'heure.
Je souhaite que nous siégions sans désemparer, je propose qu'il ne soit pas question d'aller déjeuner. Nous irons, chacun d'entre nous, le plus vite possible, afin de terminer le plut tôt possible.
En ce qui concerne l'avis, pour les commissaires sur les deux projets actuellement discutés, d'une part le système Barrachin, ou le système Coty, et d'autre part le scrutin départemental à deux tours, les camarades qui étaient là, tout à l'heure, doivent se souvenir que lorsque j'ai proposé qu'on commence par les indications négatives, ils figuraient tous les deux dans la liste dont je souhaitais qu'on dise qu'en tout état de cause on doit les repousser ; si bien que si le Conseil était d'accord, on pourrait, pour un instant, interrompre la discussion sur les prioritaires, sur le choix entre système départemental ou d'arrondissement, et nous limiter à fournir une réponse à la question posée par les commissaires ; on pourrait procéder, pour gagner du temps, de façon très

Collection Jean Jaurès

claire.
Je m'excuse auprès du président, je vais faire une proposition de travail.
Y-a-t-il, dans ce Conseil national, des camarades qui défendent l'idée de l'apparentement national ou départemental ?
S'il n'y en a pas, je vous rappelle que le Congrès dernier avait sinon voté, mais manifesté son approbation, lorsque je l'avais proposé, que ce soit en tout état de cause éliminé ; le Comité directeur et le groupe parlementaire, eux aussi, ont été d'accord pour repousser les apparentements, national, départemental ; aucune forme d'apparentement ! Si l'on pouvait enregistrer l'accord sur ce point, ce serait une réponse, et l'on continuerait ainsi.
Si ma proposition doit donner lieu à discussion je vais la retirer et on va continuer la discussion générale ; mais on n'aura pas pu répondre à Max Lejeune. J'aimerais qu'on puisse dire tout de suite : sûrement pas la proposition Barrachin, sûrement pas le scrutin Coty, sûrement pas départemental à deux tours, sûrement pas les apparentements.
Voilà des réponses négatives ; et après on continue !

Le président - Sur la méthode de travail proposée par Guy Mollet … ?

Rumeurs : Aux voix ! Aux voix !

Le président - Guy Mollet vient de faire une proposition, avant de la soumettre au Conseil national deux camarades ont levé la main pour prendre la parole, Lussy et Le Bail.

Charles Lussy

Je regrette que, depuis le commencement du débat parlementaire, notre groupe, par une discrétion que vous comprendrez bien, ait été dans l'impossibilité, non seulement de parler, mais de manœuvrer.
Je ne voudrais pas que des décisions trop rapidement prises -qu'il aurait mieux valu prendre plus tôt, mais il ne faudrait pas les prendre trop vite- aboutissent à ce résultat que n'ayant pu manœuvrer il sera, par contre, facile de nous manœuvrer.
Il n'y a aucun inconvénient, à mon sens, à ce que le Conseil national, très rapidement, -parce que je pense que là-dessus nous sommes unanimes,- déclare ou plutôt confirme que nous sommes contre les apparentements de toutes natures, et confirme que nous sommes contre le scrutin à un tour dont nous savons très bien qu'il est le meilleur instrument électoral pour les "droites" qui peuvent plus facilement s'agglomérer que les "gauches".
Par contre, et sans m'opposer au vote, j'appelle l'attention du Conseil national sur le fait que si, dès maintenant, nous répondions à toutes les questions que pose Guy Mollet, et notamment sans en avoir discuté, sur le problème délicat du scrutin dit majoritaire, s'il s'inscrivait dans le cadre départemental, pour dire dès maintenant et catégoriquement tout ce dont nous ne voulons pas, quelle que puisse être ensuite notre décision, c'est permettre aux autres de nous imposer ce

Fondation Jean-Jaurès

qu'ils veulent, c'est nous laisser manœuvrer, alors qu'on nous a déjà empêchés de manœuvrer.
Je mets le Conseil national en garde contre la situation dans laquelle nous nous trouverions, et pour tout dire, personne ne sera surpris si j'émets, une fois de plus, cette opinion, j'aurais souhaité que la pratique du Parti soit de faire davantage confiance à son groupe parlementaire lorsqu'il s'agit d'un problème de tactique aussi délicat que celui devant lequel nous sommes en ce moment.

Jean Le Bail - Un mot simplement de ma place, pour m'opposer à la proposition de Guy Mollet, et pour faire une autre proposition ; au lieu de dire ce dont nous ne voulons pas, est-ce que nous arriverons, enfin, un jour, à dire ce dont nous voulons ?
La manière la plus claire de terminer ce débat est de fournir une méthode de travail aux camarades de l'Assemblée Nationale, c'est d'amener ce Conseil national à prendre le plus rapidement possible position sur le scrutin d'arrondissement à deux tours qui peut encore triompher à l'Assemblée Nationale, et dont je crois qu'il est la véritable volonté du Parti.
(Applaudissements)

Guy Mollet

Vraiment il n'est pas facile de se faire comprendre, puisqu'on déforme ce que j'ai voulu dire, -je ne dis pas "ce que j'ai dit", mais ce que j'ai voulu dire- j'ai bien souhaité qu'on dise ce qu'on voulait, je l'ai bien souhaité, ceux qui étaient présents au début, et Le Bail y était, m'ont entendu dire qu'il fallait que ce Conseil national dise ce qu'il voulait, en premier, soit l'arrondissement, soit la proportionnelle, mais que je souhaitais que nous fassions une différence entre deux types de scrutins, ceux entre lesquels on peut être amené à choisir, parce que, acceptables par les uns ou par les autres, et je mettais l'arrondissement comme la proportionnelle dedans, et ceux qui, en tout état de cause, doivent être condamnés et auxquels les manœuvres ne peuvent pas nous amener.
C'est ce que j'ai demandé au début, dès l'ouverture ; j'avais cru comprendre que cela correspondait à la volonté du Conseil national.
Quant à la liberté de manœuvre du groupe, vraiment je ne crois pas qu'il y ait d'exemple où l'on en ait eu, dans le Parti, autant le souci. Nous avons donné aux commissaires, et au groupe, par une décision commune du groupe parlementaire et du Comité directeur, la position qu'ils demandaient, la position que le groupe lui-même demandait ; ils ont eu l'accord et les commissaires dans la Commission, ont agi mieux, au point de vue tactique, en fonction de ce qu'on avait dit.
On n'a pas le droit de dire maintenant, que le Parti n'a pas laissé le groupe parlementaire libre de son action.
Mais ce que je voudrais, c'est qu'on dise si vraiment on va répondre ou non à la question posée par Max, pour que les commissaires puissent agir cet après-midi ou non.
Je ne propose pas qu'il n'y ait pas de discussion, mais je crois qu'on aurait pu

procéder ainsi :
1°- les apparentements, et le président demande : Quelqu'un les défend-il ?
Non, alors c'est réglé. C'est une première réponse,
2°- Scrutin majoritaire à un tour, départemental ou uninominal, quelqu'un prend-il la parole ?
Non, alors c'est réglé.
3°- Scrutin départemental majoritaire à deux tours ; quelqu'un demande-t-il la parole ?
Oui ; eh bien, on en discute.
Et si quelqu'un dit : "Il faut le réserver parce qu'il est peut-être à mettre dans les autres", on demande au Conseil national de le réserver.
Mais qu'on en élimine quelques-uns !
Je ne vois pas où est la manœuvre dans ce que je propose.

Le président - Mes chers camarades, Guy Mollet et Lussy se sont rejoints dans leur conclusion sur un certain nombre de points ; je crois comprendre aux mouvements du Conseil que celui-ci paraîtrait d'accord pour procéder à cette élimination rapide qu'a proposée Guy Mollet.
Je demande au Conseil national si quelque camarade a mandat de sa fédération pour défendre les apparentements qu'ils soient départementaux ou nationaux ?
Personne.

Andrée Viénot - Mes chers camarades, j'ai mandat de ma fédération pour défendre les apparentements, nous sommes contre, nous sommes pour le scrutin d'arrondissement à deux tours, mais je crains tout de même que la liberté de manœuvre du groupe soit exagérément rétrécie si nous procédons à des éliminations, et je crains qu'on élimine un certain nombre de formes de scrutin en laissant la porte ouverte à d'autres, par exemple à la proportionnelle pure, et ceci sans que le fond de la question ait été discuté.
Que veut le Conseil ? Il veut que toutes les tactiques soient employées pour obtenir le scrutin d'arrondissement à deux tours ; or, pour cela il peut être opportun dans ce cas-là de voter pour ou de voter contre sur un autre mode de scrutin, par exemple vous voterez contre la proportionnelle. Il semble qu'il vaudrait mieux que le Conseil se prononce sur le mode de scrutin qui lui paraît le meilleur et donne mandat à son groupe parlementaire d'employer toutes les tactiques possibles.

Le président - La chose est facile à régler, j'allais proposer seulement deux éliminations, ce sont les apparentements d'une part et le scrutin uninominal à un tour d'autre part ; ce sont les deux points sur lesquels Guy Mollet et Lussy se sont rejoints.
Il y a pour le moment, encore 10 orateurs inscrits, en demandant à chacun de limiter son intervention à 10 minutes, ce qui est possible, je crois, sans étouffer la discussion, le Conseil national pourrait aller très vite ; s'il acceptait de siéger assez tard dans la matinée nous pourrions en finir assez tôt dans la journée.

Fondation Jean Jaurès

Voilà la proposition que le président allait faire.

Guy Mollet - Je regrette ma proposition, elle nous a fait perdre 20 minutes ; je propose tout simplement que l'on continue.

Le président - La parole est à Loch du Doubs.

Rumeurs - Il n'y a qu'à faire voter !

Le président - L'auteur de la proposition la retire, je ne puis pas la mettre aux voix.

Rumeurs - Il faut la mettre aux voix !

Le président - Camarades, ne nous énervez pas, ce n'est pas la peine.

Un membre, dans la salle - Chacun a des mandats formels pour approuver ceci et combattre cela ; ce n'est pas la peine de continuer à discuter ; il s'agit de passer tout de suite au vote.

Le président - Camarades, je vous en prie !
Guy Mollet a retiré sa proposition, d'autres camarades la reprennent, je la reprends dans les termes dans lesquels je l'ai posée tout à l'heure :
1°) les apparentements, quelqu'un demande-t-il la parole pour défendre les apparentements ?
Je mets aux voix la question des apparentements, que ceux qui sont d'avis de les défendre, ceux qui sont pour les apparentements lèvent la main, avec le mandat rose s'il vous plaît ?
…
Quels sont ceux qui sont contre les apparentements?
…
Abstentions ?
…
A l'unanimité, le Conseil national se prononce contre tout apparentement, départemental ou national.
Deuxième vote, scrutin uninominal majoritaire à un tour, ou départemental un seul tour ; ceux qui sont pour -qu'il soit d'arrondissement ou départemental,- le scrutin majoritaire à un tour sont priés de lever la main ?
…
Ceux qui sont contre ?
…
Abstentions ?
…
A l'unanimité le Conseil national se prononce contre le système d'élection uninominal à un tour.

Fondation Jean-Jaurès

La discussion continue et la parole est à Loch du Doubs.

Jacques Loch

Comme il était facile de le prévoir, tous nos camarades étaient hostiles au système Barrachin, au système d'apparentements. Notre camarade Viénot a posé comme postulat qu'une majorité devait se dégager de ce Conseil national, qui tendrait à admettre le système du scrutin d'arrondissement à deux tours. Il m'est permis quant à moi, de douter de ce postulat, il est un certain nombre de camarades qui pensent que la représentation proportionnelle représente tout de même quelques avantages sur le système d'arrondissement à deux tours.

Notre camarade Lamarque-Cando, tout à l'heure, a exposé que dans les grandes démocraties occidentales on n'utilise pas le système à deux tours ; pourquoi ne l'utilise-t-on pas à deux tours ? Pourquoi ne l'utilise-t-on pas ? Pour éviter certains défauts essentiels de ce système à deux tours.

Nous pouvons considérer qu'avec le pourcentage des voix qui est le sien, au minimum 20%, le Parti Communiste serait, dans un système à deux tours, majoritaire d'arrondissement à deux tours, maître de perturber la vie politique.

Le retour au scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours ne comporterait donc pas seulement, comme on l'a écrit dans le rapport officiel du Parti, les défauts qu'on lui a constamment reprochés, mais aussi les difficultés très grandes qu'entraîne un nouveau découpage d'au moins 300, 313 circonscriptions nouvelles, en raison de la réduction du nombre de députés en France, la conséquence en serait pour notre Parti qu'en raison des désistements du second tour, beaucoup de camarades seraient élus contre les Communistes, tandis que d'autres seraient élus par les Communistes ou avec l'approbation tacite des Communistes.

Ne pensez-vous pas, camarades, qu'une pareille hétérogénéité serait de nature à nuire considérablement à notre Parti, et à gêner considérablement la vie politique du pays ?

C'est pour ces raisons qui nous paraissent déterminantes que la fédération du Doubs réunie, hier, a décidé de s'opposer à ce système et de soutenir un système proportionnaliste intégral.

Voilà la position de ma fédération, étant entendu que ce système proportionnaliste sera assorti de la proposition du vote obligatoire, en semaine, avec une demi-journée de congé, payée, ainsi que cela a été proposé par notre camarade Guy Mollet.

Reste un autre point que j'ai à vous soumettre, et qui consiste à vous dire que les élections brusquées que nous risquons fort de subir au mois de décembre, vont compromettre considérablement les possibilités de propagande électorale dans quantité de départements. Il est évident qu'à Paris ou dans les grands centres il est aisé de faire des réunions de propagande, mais pensez à nos campagnes, pensez aux pays montagneux, que ce soit la région du Haut-Doubs ou celle des Alpes ou celle des Pyrénées, leur situation rend les possibilités de propagande extrêmement délicates et difficiles.

Les réunions publiques en montagne, dans les villages, seront pratiquement

impossibles ou exigeront de nos militants des efforts considérables qui, parfois, peuvent provoquer des difficultés et des accidents.
C'est pourquoi nous pensons qu'il ne serait pas impossible, sur le plan national, et ceci étant admis évidemment par le Parlement, que toute réunion politique de propagande, toute réunion publique soit interdite dans une période comme celle-là.
Je m'attends à des réactions ; certains vont me dire que des réunions privées pourront avoir lieu ; c'est possible, nous pourrons, nous aussi, procéder à certaines réunions privées dans la mesure où d'autres useront de ce procédé. On ne peut pas interdire à un candidat de réunir ses amis dans des réunions de canton ou d'arrondissement ; mais se rendre par des routes enneigées ou verglacées dans des milliers de commune de tous les pays, nous considérons que cela demande un effort surhumain aux militants ; c'est pourquoi nous vous demandons sérieusement de considérer que toute réunion publique politique de propagande puisse être interdite dans une période hivernale comme celle dans laquelle nous nous engageons.

Le président - La parole est à Paul Ramadier.

Paul Ramadier

Camarades, je ne suis pas un "arrondissementier honteux", depuis trente ans je pense que le scrutin d'arrondissement est le seul, absolument le seul qui puisse amener l'électeur à exercer sa fonction électorale à plein.
Ce contre quoi nous avons à lutter, tout d'abord, pour notre Parti, mais aussi pour le régime, c'est contre l'indifférence ou plus exactement l'abstention de l'électeur qui n'a pas le sentiment que son vote exerce une influence décisive sur le choix du député. Quel que soit le mode de scrutin que vous adoptez, l'électeur a l'impression qu'on lui présente des abstractions entre lesquelles il choisit difficilement.
Il n'est possible de donner au vote une vie et de le rendre sensible à l'électeur qu'en lui donnant directement le choix du député, de telle sorte qu'il sache bien que quand il dépose son bulletin dans l'urne, c'est pour untel qu'il vote, pour ses idées, pour les garanties qu'il présente par sa personne. Alors, l'électeur va au scrutin sachant que son bulletin comptera dans le résultat et qu'il ne dépendra pas d'opérations politiques ou arithmétiques dans lesquelles il n'a aucune part.
Je crois que c'est là le fond du problème.
Tous les autres systèmes -et plus parfaits qu'ils soient, plus abstraits ils sont,- écartent l'électeur de la conscience de sa responsabilité ; seul, le scrutin uninominal à deux tours lui donne l'impression que rien n'est fait sans lui et que tout est fait par lui.
Je sais bien que ce système comporte des inconvénients et qu'on peut lui adresser des critiques, notamment que le second tour peut offrir des difficultés politiques pour nous et aussi un choix plus délicat pour l'électeur.
On a évoqué bien des fois le problème de notre attitude avec les Communistes, je ne pense pas que le Parti puisse prendre aucune position autre que celle qui

Fondation Jean-Jaurès

est la sienne depuis des années ; pas d'entente avec les Communistes ; nous n'acceptons de prendre avec eux aucun engagement, et nous n'acceptons pas non plus les engagements qu'ils prendraient vis-à-vis de nous.
Et si nous sommes dans une situation délicate et difficile, il est toujours possible de retirer purement et simplement la candidature Socialiste qui aurait été posée et qui n'aurait plus de chances.
Un peu de conscience de nous-mêmes, un petit peu de discipline, -vous m'excuserez de la prêcher à ce point,- doivent permettre de régler les difficultés qui peuvent se présenter.
Et je suis convaincu que si le Parti prend énergiquement position, cette position étant conforme à sa ligne de conduite permanente, les cas d'indiscipline seront extrêmement rares.
Et maintenant, je dirai simplement que je souhaite, pour ma part, que le Conseil national prenne sur ce point une position énergique.
On s'est plaint que dans les débats nous étions à la suite ; peut-être, le groupe parlementaire armé d'une décision valable, d'après la loi de Parti, aurait-il pu considérer que cette loi lui permettait de s'engager à fond ; mais en tout cas le Conseil national peut lui donner ce mandat.
Et beaucoup plus que de nous égarer dans les distinctions subtiles d'une procédure parlementaire que le Conseil national n'a pas suivie, et dans laquelle il peut difficilement interférer, je souhaiterai que notre décision se borne à affirmer : scrutin d'arrondissement ! Scrutin d'arrondissement ! Scrutin d'arrondissement ! Dans l'état actuel des choses, c'est la seule manière d'essayer de faire échapper ce pays à ce désordre dans lequel il a été plongé, à la suite des dernières élections et auquel la dissolution plus ou moins camouflée en présence de laquelle nous sommes, fait un terme fatal à ce qui est évidemment la faute du mode de scrutin, mais aussi un peu, je dois le dire, la faute des électeurs, car rien ne suppléera, pour arriver à la clarté, à un choix volontaire, décisif, énergique de l'électeur.
Si l'électeur cherche avec lui-même des transactions, il sortira nécessairement une chambre qui sera entre le ziste et le zeste, qui ne se prononcera pas et qui, ensuite, sera amenée, comme l'a été la législature présente, à cette réaction camouflée qui nous a apportés au point où nous sommes.
On peut dire que les événements catastrophiques tombent sur la France les uns après les autres, principalement parce qu'elle n'a pas été capable de prendre une décision en aucune manière, en aucune matière ; en faisant à l'électeur l'appel nécessaire à l'énergie, à la volonté, donnons l'exemple et disons clairement, fortement : Scrutin d'arrondissement ! Scrutin d'arrondissement ! Scrutin d'arrondissement ! C'est la seule voie par laquelle nous pourrons sortir du gâchis. (Applaudissements)

Le président - La parole est à Charles Lussy.

Charles Lussy

Camarades, à maintes reprises déjà, j'ai abordé la tribune, dans nos assises, pour

dire les raisons pour lesquelles je souhaitais l'adhésion du Parti, et si possible celle du Parlement, au retour au scrutin d'arrondissement.
Dans un exposé rédigé par moi pendant les vacances et qui est sur les tables, je renouvelle l'essentiel de ces raisons. Mon propos n'est pas de les répéter à cette tribune, mais plutôt d'essayer de répondre aux critiques essentielles formulées par les adversaires du scrutin d'arrondissement.
Je veux dire tout de suite, pour parler d'une autre forme de scrutin majoritaire, je veux dire le scrutin départemental, que lorsque, tout à l'heure j'ai demandé -et je suis heureux de l'avoir obtenu- que le Conseil national ne se prononce pas dès à présent sur cette formule de scrutin, ce n'est pas à proprement parler que j'en sois partisan, je dis nettement que s'il n'y avait pas les inconvénients que je vais signaler, je préférerais de beaucoup le scrutin départemental majoritaire à tout système proportionnaliste quel qu'il soit.
Mais dans les raisons que j'ai données jusqu'à présent et qui sont inscrites dans l'exposé que vous avez sous les yeux, pour justifier ma volonté de combattre en faveur du scrutin d'arrondissement, j'ai placé peut-être au premier rang l'intérêt du Parti, les facilités que ce scrutin donnerait à sa propagande.
Or, il est évident que le scrutin départemental majoritaire dans certains départements de l'Est et dans à peu près tous les départements de l'Ouest aurait pour résultat de nous priver de toute représentation ; je voudrais l'éviter ; c'est pourquoi il me sera difficile de donner mon adhésion, dans l'immédiat, et je le regrette, au scrutin départemental ; mais je pense que nos camarades à la Commission n'ont pas à lutter à visage complètement découvert, alors qu'ils ont en face d'eux des gens qui manœuvrent et qui, Max nous l'a annoncé, se sont réunis ce matin encore, pour essayer de décider une tactique commune, nous n'avons pas à leur dire dès maintenant si nous sommes pour ou contre le système.
Et maintenant, je veux aborder le fond du débat, en ce qui me concerne, et essayer de répondre aux critiques essentielles dirigées contre le scrutin d'arrondissement.
Les voici, dans un ordre que j'ai établi moi-m même, qui constitue, à mes yeux, une espèce de hiérarchie, c'est-à-dire que j'ai commencé par celles qui me paraissent comme les plus négligeables, pour terminer par celles qui me paraissent les plus importantes.
Il y a d'abord ceux qui pensent qu'en adoptant la proportionnelle nous renierions en quelque sorte, la tradition du Parti ; il y a ceux qui affirment que les servitudes nauséeuses du scrutin d'arrondissement sont à ce point insupportables qu'il est temps d'y mettre fin ; il y a ceux qui pensent que la propagande est plus facile dans le cadre du département que dans le cadre réduit de l'arrondissement, il y a ceux qui craignent qu'avec le scrutin d'arrondissement les parlementaires élus par des désistements qui ne sont pas toujours les mêmes, constituent fidèlement un groupe disparate dans lequel la discipline du Parti serait plus difficile à maintenir ; et enfin et surtout il y a ceux qui pensent que le scrutin d'arrondissement placerait le Parti dans une situation difficile et compromettante vis-à-vis du Parti Communiste, aussi bien en ce qui concerne les désistements

des Communistes à notre égard que la position dans laquelle nous nous trouverions quand les Communistes arriveraient trop près.
Voilà, je crois, les critiques essentielles ; j'en ai oublié, mais je ne répondrai pas à toutes.
La tradition, d'abord, et j'ai essayé d'y répondre, appartient à une génération qui a combattu pour la proportionnelle, quand j'étais candidat pour la première fois dans le même département de Vaucluse, il y a longtemps... c'était avant la guerre de 1914 ! J'avais 30 ans !
J'ai défendu la proportionnelle, parce que la proportionnelle pour notre Parti était certainement, à ce moment-là, où il nous était très difficile d'avoir des candidats, dans de très nombreux départements, au scrutin d'arrondissement, un véhicule pour la propagande intéressante que Jaurès avait retenu ; nous étions dans une période historique, le Socialisme naissait, il avait alors sa pleine figure révolutionnaire, il était un parti d'opposition à l'Etat bourgeois, il refusait le vote du budget, il était le Parti unique de la classe ouvrière ; et l'on comprend très bien, sans que j'y insiste, que la situation d'aujourd'hui n'est pas telle qu'on puisse tirer argument de l'ardeur fanatique de Jaurès au service de la proportionnelle, pour prétendre que nous trahirions sa pensée, aujourd'hui, en agissant autrement.
Je veux une fois de plus rappeler le propos de celui qui fut le continuateur de Jaurès, Léon Blum, "Pour suivre l'exemple de ceux qui nous ont précédés il ne faut pas mettre nos pas dans leurs pas, mais faire ce qu'ils feraient s'ils étaient à notre place".
J'en arrive au second argument : les nausées que paraît-il ont donné à certains élus au scrutin d'arrondissement les servitudes de ce scrutin ; je ne sais pas s'il y a des parlementaires qui ont cette chance de pouvoir se dresser sur le piédestal de la doctrine et de mépriser les marchés, les banquets, les congrès, les réunions de toutes sortes auxquelles ils sont convoqués.
Je suis peut-être un député à la page dans ce sens, parce qu'ayant été député d'arrondissement avant d'être député de département, j'ai l'impression très nette, dans un département où il y a 4 élus, que toutes les servitudes nauséeuses sont tout simplement multipliées par quatre et qu'elles n'ont nullement disparu. Nous avons les mêmes servitudes multipliées par 4, la seule différence c'est qu'il nous est beaucoup plus difficile d'y faire face et que si nous remplissons notre mandat parlementaire comme nous le devons, c'est-à-dire en étant à notre poste de député, on nous reprochera de ne pas être dans notre département, si nous sommes dans un arrondissement on nous reprochera de ne pas être dans les autres, et si, satisfaisant au désir non seulement de nos électeurs mais de nos fédérations, nous circulons à travers le département, alors c'est l'absentéisme officialisé qui s'aggrave.
L'argument, par conséquent, ne me semble pas avoir beaucoup de valeur.
La propagande est-elle réduite ? Je ne le pense pas ; je crois le contraire.
On a reconnu que nous avions raison, ceux qui disaient que le retour au scrutin d'arrondissement susciterait certainement un renouveau de militantisme ; ceci a été reconnu. Mais comme quand on reconnaît quelque chose, il faut toujours

faire une réserve, on a ajouté tout de même, le fait que le militant qui se bat dans l'arrondissement attend la récompense de l'élection, est-ce que c'est très moral ?
A ceci je répondrai que même si ce n'était pas très moral, même si le militant qui se bat dans l'arrondissement était incapable de se battre pour autre chose que pour la récompense -et j'en atteste le passé de bon nombre de militants qui se battirent sans espoir, sachant qu'ils étaient battus d'avance- ce militant aurait la joie, au soir du scrutin de se dire : "Tout de même, j'ai augmenté le nombre de voix du Parti, il y a plus de Socialistes dans cet arrondissement qu'il n'y en avait".
Et même si cela était vrai que cette récompense ait un caractère immoral ou encore peu moral, au regard du bénéfice qu'en aurait le Parti, est-ce que vous croyez que cette discussion sur la moralité aurait beaucoup d'importance ? Est-ce que vous pensez que lorsque cela doit vouloir dire que l'arrondissement est gagné, non pas par le camarade X ou Y, mais par le Socialiste, cela n'a pas plus d'importance que les considérations ?
Et puis, il faut avoir vécu le scrutin d'arrondissement pour bien comprendre ce que je vais dire.
Autour du camarade qui se bat dans son arrondissement, qui attend, si l'on veut, cette récompense, il y a les dizaines, il y a les centaines de militants qui se battent avec beaucoup plus d'ardeur, parce qu'ils sont tous les jours autour du camarade, parce qu'ils espèrent cette victoire.
Et ce n'est pas un militant récompensé que suscite le scrutin d'arrondissement, ce n'est pas un militant qui sera élu qui viendra de nouveau au Parti, c'est la pléiade, dans le cadre de l'arrondissement, des camarades qui se battent autour de lui.
Alors qu'aujourd'hui, ils ont un peu l'impression qu'après tout lorsqu'ils ont assisté à la rigueur à la réunion électorale, lorsqu'ils vont le dimanche mettre leur bulletin dans l'urne, ils ont fait leur devoir.
Ce que j'attends du scrutin d'arrondissement ce n'est pas seulement des élus qui se battront pour enlever des sièges, c'est la passion et la fièvre qui, dans le scrutin d'arrondissement, font que les gens se battent avec plus d'ardeur et plus de foi.
(Applaudissements)
Qu'on ne parle pas de manque de discipline ! C'est vraiment faire bon marché de la conscience des élus que de penser que parce qu'ils auront été élus de telle ou telle manière ils seront influencés de telle ou telle manière.
Je pourrais, dès le début, faire observer que dans un groupe élu à la proportionnelle, la discipline n'a pas toujours été très facile à faire respecter, bien qu'il ait été élu dans le cadre étroit de ce régime, paraît-il.
Mais il y a toujours eu, dans tous les groupes Socialistes des gens élus de façons différentes.
Et lorsque notre camarade Renaudel, par exemple, élu par les Rouges du Var, se trouvait dans le même groupe que notre camarade Compère-Morel, élu par les Blancs du Gard, lorsqu'il s'agissait de défendre leur parti, leurs idées, leur idéal, -et je ne le dis pas au hasard, j'ai le bonheur ou le malheur, comme on voudra, d'avoir vécu ces années et d'avoir connu ces hommes- j'affirme que lorsqu'il

Fondation Jean-Jaurès

s'agissait de défendre l'intégrité du Socialisme, Compère-Morel et Renaudel se trouvaient complètement d'accord ; je n'ai jamais senti entre eux, en raison de ce régime électoral, des divergences, et dans le groupe issu des élections du Front populaire, j'ai appartenu à ce groupe, il y a peut-être dans cette salle, à moins qu'ils ne soient retenus à l'assemblée, des camarades qui y ont appartenu aussi, je n'ai jamais eu l'impression, sous la présidence de Léon Blum, que le fait que nous avions été élus presque tous avec les voix Communistes et radicales nous attire davantage vers les radicaux ou vers les Communistes, je n'ai jamais eu l'impression que le groupe ait, si peu que ce soit, perdu son autonomie, son indépendance, non seulement d'action, mais même de pensée.
J'imagine que tous les camarades ont pu faire, et s'ils ne l'ont pas fait ils ont eu tort, au retour du scrutin d'arrondissement ils pourraient toujours faire ce que j'ai fait moi-même, lorsque les Communistes sont venus me proposer de signer un texte, d'ailleurs fort anodin, qui était déposé en leur nom par le Comité de lutte contre le fascisme, j'ai répondu : "J'ai été candidat Socialiste au premier tour, je suis candidat Socialiste au second tour, vous n'avez pas autre chose à me demander que d'être Socialiste, et je n'ai d'engagement à prendre envers personne qu'envers mon Parti ; vous ferez ce que vous voudrez".
A l'instant Guy Mollet vient de me dire que j'avais omis de parler de 1933, j'avais bien l'intention d'en parler.

Guy Mollet - Je n'ai pas dit, j'ai traduit !

Charles Lussy - Cela aussi je l'ai vécu, et même vécu de près !
Au Conseil national qui a prononcé l'exclusion des camarades qui allaient devenir le parti Néo, j'ai déposé un texte pour tenter d'arranger les choses, si c'était possible, texte qui portait avec ma signature celle de Max Dormoy et d'autres camarades.
La scission Néo, je crois qu'avec n'importe quelle forme de scrutin elle se serait produite si les conditions avaient été les mêmes.
Je ne vois pas en quoi -et je voudrais bien qu'on me l'explique,- le fait que Renaudel et d'autres avaient été élus au scrutin d'arrondissement, a facilité l'opération.
Ce que je sais c'est que le Parti, avec le scrutin d'arrondissement, a pu, dans tous les départements où le Parti Néo avait des assises, reconstituer rapidement ses fédérations, ce que je sais aussi, c'est l'importance qu'a eue la scission de 1933 sur la vie du Parti.
Et puisque tu as interprété une pensée qui circulait à travers les tables, je demande à ceux qui y pensaient, de se reporter aussi au résultat des élections de 1936 au scrutin d'arrondissement ; vous vous rendrez compte que la scission Néo n'avait nullement entamé la force du Parti, et que presque partout les candidats Néo, dans le scrutin d'arrondissement ont été battus par des candidats Socialistes, et que Marquet, lui-même, à Bordeaux, il s'en est fallu de peu que notre camarade Viett (?), je crois, le mette en difficulté sérieuse, alors que, cependant, il représentait localement une force avec laquelle il fallait compter.

Eh bien, je veux bien suivre la discussion sur ce terrain.
Alors, imaginez, puisque c'est cela que l'on veut démontrer, que la scission a lieu quand même ; mais nous ne sommes pas au scrutin d'arrondissement, nous sommes au régime de la proportionnelle, et alors il y a dans chaque département une liste Néo. Je ne veux rien dire. Je ne suis pas très sûr que les résultats n'eussent pas été bien meilleurs pour la dissidence, bien plus mauvais pour le Parti ; je n'insiste pas.
Et j'en arrive à la dernière considération : la question des désistements.
Là-dessus, camarades, je voudrais, au risque de heurter quelques-uns d'entre vous, peut-être même parmi ceux qui, actuellement, partagent ma façon de voir, je voudrais parler très franchement et évoquer le passé.
Il y a une chose que je sais, c'est que la courbe montante du Parti, de 1928 à 1936 et la courbe descendante du Parti Communiste, a correspondu à une période pendant laquelle les Communistes se discréditaient aux regards des républicains, par le maintien systématique de leurs candidatures, au risque de faire échouer les candidats Socialistes, pour ne pas dire pour faire échouer les candidats Socialistes, et que dans la même période le Parti se refusait à faire de ses candidats le support d'une coalition anti-Communiste. Il lui est arrivé souvent, sans exiger de réciprocité, de retirer ses candidats pour faciliter, ou pour permettre l'élection d'un Communiste.
Je dis que cette tactique qui, aujourd'hui, paraîtrait invraisemblable, a tout de même eu l'audience de la classe ouvrière ; elle a tout de même compris pourquoi nous faisions cela.
Je vous assure que je n'ai pas plus de sympathie pour les Communistes qu'ils n'en ont pour moi, et j'ai le privilège, je puis le rappeler, d'être peut-être le seul élu du Parti contre lequel, aux élections municipales, les Communistes arrivaient avant les radicaux, ils se sont pourtant désistés en faveur des radicaux, par conséquent ce n'est pas une sympathie quelconque, ni une espérance quelconque qui m'animent, mais je ne suis pas très certain que la tactique que nous avons suivie, si elle nous a été parfois peut-être profitable en effectifs d'élus, ne nous a pas été préjudiciable dans l'esprit des masses ouvrières qui n'ont pas compris.
Alors, je vous demande de réfléchir ; je vous demande d'admettre cet état d'esprit.
Pour moi, le désistement des Communistes en faveur des candidats Socialistes ne m'inquiéterait que dans la mesure où les candidats Socialistes accepteraient de prendre quelque engagement que ce soit ; mais s'ils disent comme je l'ai dit : "Socialiste je suis au second tour comme au premier, homme qui n'a de comptes à rendre qu'à son Parti", cela ne présente aucun danger.
Le désistement des Socialistes envers les Communistes ? Mais ce sera une tactique à surveiller, à définir, et qui ne sera peut-être pas comme on le droit. Et j'ajoute pour ceux qui craignent ce danger, je leur demande : qu'est-ce qui est le plus redoutable pour le Parti, est-ce le jeu de désistement à l'intérieur des arrondissements, qui peut parfaitement -et il y en a maints exemples- ne pas être identique à l'intérieur d'un département dans les divers arrondissements, ou bien… ?

Dans la salle - Est-ce que ce sera favorable au Parti ?

Charles Lussy - Ce n'est qu'après l'élection que nous le saurons.
… contracter des alliances qui ne seront pas à l'ombre des arrondissements, mais dans la lumière des départements et qui feront paraître une unité d'action véritable, puisqu'elle apparaîtra dès le premier tour, sans être le résultat d'une opération mathématique, d'une addition de scrutins ?
J'ai essayé d'être court, camarades, je m'excuse si je n'y suis pas arrivé complètement, pour répondre aux principaux arguments dressés contre le scrutin d'arrondissement.
D'autres auront la parole pour exposer les raisons positives pour lesquelles nous sommes pour le scrutin d'arrondissement, mais je voudrais avant de terminer répondre à un des arguments de Lamarque-Cando, dont je lui affirme qu'il est dangereux ; c'est celui qui consiste à dire : "Dans tous les pays occidentaux c'est le scrutin à un tour, c'est donc qu'il correspond à des réalités politiques devant lesquelles nous devrions nous plier".
Je répondrai à Lamarque-Cando que d'abord, si son argument était valable on ne saisirait pas très bien pourquoi le scrutin uninominal à un tour serait soudain devenu si dangereux.
Je lui ferai remarquer que là où le scrutin à un tour joue avec le plus d'efficacité réelle, c'est en Angleterre, où il y a scrutin d'arrondissement, de circonscription, scrutin uninominal et où du reste la situation au point de vue politique est tellement différente étant donné qu'il n'y a que deux partis qui comptent réellement ; c'est là vraiment qu'on pourrait dire : comparaison n'est pas raison.
Mais qu'il réfléchisse ! La proportionnelle a joué en Allemagne, elle a joué en Italie, et au même moment la France avait le scrutin d'arrondissement.
Ce que je sais, ou plutôt ce que l'histoire sait, c'est que la proportionnelle a permis l'avènement en Italie de Mussolini et du fascisme ; ce que l'histoire sait, c'est qu'elle a facilité l'avènement de Hitler et du nazisme en Allemagne, et que, dans la même période, le scrutin d'arrondissement, si décrié, a permis à la France de faire face à la menace du boulangisme, à la menace du nationalisme, à la menace du RPF, chaque fois que la République a été menacée, (du PSF veux-je dire !) Etant donné que Barrachin appartenait aux deux, cela permet l'erreur l
Pour lutter contre la proportionnelle qui a toutes les vertus, paraît-il, pour ne pas nous trouver devant une situation telle que d'autres pays l'avaient connue, pour ne pas avoir affaire à une minorité de destruction constituée par les Communistes, d'une part, et par le RPF d'autre part, nous avons été obligés de consentir ces apparentements qu'aujourd'hui nous sommes unanimes à condamner, mais parce que nous en avons fait l'expérience, nous n'avons eu que ce moyen-là ; et si, demain, vous alliez aux élections avec la proportionnelle, sans apparentements, alors ne croyez pas que parce que le RPF a éclaté, qu'il n'y a plus de danger de droite.
On dit : le Parti Communiste aura un nombre accru de sièges avec l'arrondissement ; et avec la proportionnelle combien en aura-t-il ?

Collection Jean Jaurès

On dit : le RPF ne sera plus une menace comme à l'époque passée ; mais est-ce que vous croyez que les éléments qui s'étaient groupés autour du RPF ne trouveront pas un autre moyen de se coaliser ?
Est-ce que Dorgère, M. Poujade et d'autres dont les noms ne me viennent pas à la mémoire, resteront inactifs ?
Vous vous retrouverez devant le même danger.
Alors, je conclurai volontiers comme Ramadier : scrutin d'arrondissement ! Scrutin d'arrondissement ! Scrutin d'arrondissement !
Mais je veux définir nettement ma pensée, avant de descendre de la tribune. Lorsque je dis, lorsque nous sommes quelques-uns à dire que nous sommes pour le scrutin d'arrondissement, cela veut dire que ce que nous attendons du Conseil national ce n'est pas seulement un vote de principe, c'est le mandat donné au groupe parlementaire d'user de tous les moyens qui sont à sa disposition pour faire triompher le scrutin d'arrondissement.
C'est pourquoi, tout à l'heure, j'ai protesté contre une position qui était honnête et claire, j'en conviens ; mais qui avait les dangers que j'ai signalés.
Nous avons maintenant, si le Conseil national est d'accord, non seulement le droit, mais le devoir de manœuvrer de notre mieux pour que le scrutin d'arrondissement puisse être voté par l'assemblée, parce qu'il est conforme à l'intérêt du pays et du régime, et non pas parce qu'il est réclamé par le Parti parce qu'il est conforme à son intérêt, et si, par dessus le marché, c'est un scrutin populaire, tant mieux, parce qu'il suscitera un enthousiasme dont nous devons bien reconnaître qu'il est un peu attiédi dans les masses Socialistes, par ce qu'il rendra au Parti une vigueur qu'il a un peu perdue et j'ai confiance qu'à travers le scrutin d'arrondissement et les hommes qu'il nous donnera, nous n'obéirons plus à je ne sais quelle vocation parlementaire et gouvernementale qui nous a tant absorbés, mais que nous retrouverons notre vocation révolutionnaire pour la marche en avant du Socialisme!
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Andrée Viénot, des Ardennes.

Andrée Viénot

Camarades, si j'ai demandé la parole pour plaider pour le scrutin d'arrondissement à deux tours ce n'est pas pour défendre une position opportuniste, mais une position de principe ; et André Philip se rappellera peut-être les discussions que nous avions en 1941, quand on fabriquait des constitutions où lui-même défendait la proportionnelle et Pierre Viénot l'arrondissement à deux tours.

Guy Mollet - Une information : Voici le programme de ce matin, communiqué en ce qui concerne Matignon-Palais Bourbon : la séance a été suspendue sur le contre-projet Emile Hugues, la reprise n'aura lieu qu'à 15 heures. A 11 heures les chefs de groupes de la majorité se sont réunis à Matignon ; à 12 heures Conseil de cabinet ; à 12 heures 30 déjeuner des chefs de groupes à Matignon.

C'est pourquoi j'ai pensé que l'information vous intéressait tous !
A 14 heures réunion du groupe des indépendants. Reprise à 15 heures.

Andrée Viénot - Je suis un peu émue de prendre la parole sur une question qui me paraît essentielle et que je crains de défendre très mal, car je crois que du scrutin d'arrondissement à deux tours dépend, en France, la renaissance d'une démocratie vivante.
Les arguments d'opportunité, vous les connaissez tous, c'est que c'est le scrutin d'arrondissement à deux tours qui nous amènera le plus de députés, pour la raison que c'est nous qui avons les meilleurs hommes.
Le succès RPF de 1951 aurait été impossible avec l'arrondissement, parce que tout le monde se serait rendu compte qu'il était représenté, dans la plupart des départements, par de petits aventuriers.
Mais ce n'est pas sur ce plan que je veux me placer, c'est sur le plan de l'enseignement de la démocratie. Il y a d'abord la question de la préférence de l'électeur qui, tout de même, est chose importante.
Je crois que si l'on faisait un gallup sincère on aurait plus de 60% des électeurs partisans au scrutin d'arrondissement. Je pense qu'en démocratie c'est une chose dont il faut tenir compte.
Par ailleurs, et accessoirement, pour nous, ce sera une excellente plate-forme électorale.
Mais le plus important encore c'est que seul le scrutin d'arrondissement est capable de nous sortir de cet indifférentisme politique qui est la vraie maladie de la période actuelle. Et Ramadier et Lussy en ont si bien apporté la démonstration que je peux vraiment me passer de dire plus mal ce qu'ils ont dit si bien.
Mais il y a un point sur lequel je voudrais insister, c'est qu'à tort ou à raison, les hommes, les électeurs et encore plus les électrices ont un besoin d'attachement personnel, un besoin d'incarner leurs idées dans un individu ; il faut toujours penser qu'un système électoral s'adresse non pas aux militants qui votent pour leur Parti, mais à 70 ou 80% des électeurs qui ne sont pas des militants, qui sont des indifférents, des inorganisés, des inconscients, et qui deviennent conscients beaucoup plus facilement quand ils peuvent incarner dans un individu, les idées pour lesquelles ils veulent se battre.
Et puis le militant de base, lui-même, pour bien militer, a besoin de sentir que son action militante amènera un résultat, ou pourra amener un résultat spectaculaire, un redressement de la situation sur le plan de l'arrondissement.
Quand on dit : nous avons sauvé notre député, ou : nous avons mis à la porte le dégoûtant untel, ou : nous sommes arrivés à une victoire que nous n'attendions pas, eh bien, cela accroît l'enthousiasme des militants ; tandis que quand vous leur dîtes : on a augmenté les voix de 3%, c'est très bien pour nous qui suivons ces choses de très près, mais cela laisse profondément indifférent le militant de la base.
Je parlais de cette nécessité d'incarner les idées, de cette tendance naturelle de l'électeur et de l'électrice encore plus, de vouloir un attachement personnel, eh bien, c'est une tendance excessivement dangereuse, parce que c'est justement la

tendance qui mène aux dictatures, c'est ce besoin d'attachement personnel, c'est ce besoin de faire d'un homme son drapeau qui a mené à Hitler, à Mussolini, qui a mené à renforcer le RPF dans son attachement pour de Gaulle, et dont se servent les Communistes.
Or, la psychologie nous apprend qu'un instinct fondamental on ne peut pas le détruire, mais qu'il faut le détourner et le rendre inoffensif.
En coupant en petits morceaux ce besoin d'attachement concret, on lui enlève son venin.
Je voulais vous parler aussi de ce qu'est la vie d'un député et de l'aggravation de la tâche du député, sous le régime de la proportionnelle ; cela devient une vie infernale de surmenage et de dispersion. Charles Lussy en a fait excellemment la démonstration.
L'action personnelle du député est une chose nécessaire, parce que c'est elle qui humanise l'administration et qui renseigne le député sur les sentiments de son électeur, mais dans le cadre de l'arrondissement cela reste à l'échelle humaine, mais dans le cadre du département je dirai que cela devient une échelle inhumaine.

Le président - Silence, camarades !

Andrée Viénot - Je n'ose pas dire que l'arrondissement c'est de l'amour et le département c'est la maison de passe. Mais il n'y a plus de rapports affectifs entre le député et son arrondissement comme il en existait autrefois.
On nous a dit que dans le scrutin proportionnel on votait pour les idées, tandis que dans le scrutin d'arrondissement on votait pour les hommes ; en réalité, dans le scrutin proportionnel on ne vote pas pour les idées, on vote pour les slogans ; et si un électeur de Sirius venait lire les programmes électoraux il ne verrait même pas la différence entre la Droite et la Gauche tellement tout le monde est pour la paix, le pain et la liberté ; il faut vraiment être dans le bain, comme nous le sommes, pour savoir que le programme veut dire exactement le contraire.
Quand l'électeur de Sirius verrait d'un coté : défense de la France en Afrique, accession progressive des musulmans à la citoyenneté, et de l'autre coté : accession de l'Afrique à l'interdépendance en défendant les intérêts des français de l'Afrique du Nord, il se dirait : "C'est la même chose" ; or, l'électeur moyen est un peu comme l'habitant de Sirius ; nous qui sommes dans le bain nous savons que cela veut dire exactement le contraire, et pour l'électeur inorganisé, c'est de l'inconscience, cela ne veut rien dire du tout. Tandis que l'électeur le plus inculte distingue très finement entre les hommes, et sait très bien qu'untel va chasser avec les industriels et qu'untel va avec les ouvriers ; il fait une distinction très fine entre la Gauche et la Droite, entre les positions de classe quand il s'agit des individus.
On a dit aussi, et c'est peut-être l'argument le plus fort pour la proportionnelle que la proportionnelle photographie l'opinion et que par-là c'est un scrutin juste, tandis que l'arrondissement est un scrutin injuste.
En effet, on peut supposer que la proportionnelle donne une espèce de

Collection Jean Jaurès

photographie de l'opinion, malheureusement c'est parfois la photographie du néant de l'opinion ; mais l'arrondissement représente les mouvements de l'opinion, l'avant-garde de l'opinion, en ce sens qu'il amplifie tous les mouvements.
Par exemple, au moment du Front populaire les déplacements de voix étaient assez faibles, au système proportionnel ils n'auraient pas pris l'allure d'une grande victoire, mais le mouvement a été amplifié par le système de l'arrondissement, et de ce fait, nous avons pu avoir un gouvernement vraiment net, enthousiaste et axé d'une façon claire.
Je crois que l'amplification des mouvements d'opinion par le scrutin d'arrondissement peut permettre d'affirmer que l'on a des gouvernements clairs, soit réactionnaires, soit progressistes.
Enfin, la proportionnelle est une prime aux partis riches ; la propagande à l'américaine, avec radio, grand tam-tam coûte énormément d'argent, elle n'est à la portée que des partis riches. On a beau limiter le nombre des affiches, le nombre des bulletins, par la voie des journaux et de la radio, cette propagande peut tout de même s'exprimer. Je prétends que dans un arrondissement moyen, une campagne peut se faire avec 200, 300.000 francs, ce qui représente les possibilités d'une partie des partis dans les départements.
On nous répond toujours avec l'exemple des Basses-Alpes ; je crois que c'est un exemple qui n'est pas valable ; je crois que la corruption, l'achat d'électeurs est une chose qui devient de plus en plus rare, mais que par contre la propagande à grands moyens, la propagande par journaux, radio, haut-parleur, représentations théâtrales, et tous les moyens que l'argent permet, est une espèce de "masse communication" (?), comme disent les Américains et joue un rôle de plus en plus important et de plus en plus néfaste.
Ce n'est que l'éducation personnelle de l'électeur par son député qui peut constituer un contre-poison.
Dans l'ère des rapports mécanisés, le contact personnel d'homme à homme est non pas périmé, mais devient le seul moyen de salut.
En conclusion, je voudrais demander à ce Conseil national s'il veut que la politique française continue à se dégrader, que l'indifférence continue à faire des ravages, de voter pour la proportionnelle ; mais s'il veut infuser une vie et une passion nouvelle à notre vie politique française et par-là même aider le Parti Socialiste à retrouver son allant et toute sa vigueur, de voter pour le scrutin d'arrondissement.
Je voudrais encore ajouter deux mots. Guy Mollet nous a proposé, en somme, de classer les systèmes électoraux en trois catégories : les exclus, les tolérables et les souhaités.
Nous avons exclu, et nous avons bien fait d'exclure les apparentements et le scrutin à un tour.
J'espère que le Conseil national votera pour le scrutin d'arrondissement à deux tours, comme le mode de scrutin qu'il nous faut poursuivre et essayer d'imposer à l'assemblée.
Mais reste la question des tolérables ; on nous parle, comme tolérables, de la

proportionnelle pure, du scrutin majoritaire départemental à deux tours. Je me permets de dire que personnellement je considère ces systèmes, tous les trois, comme très mauvais, mais qu'à la rigueur, le scrutin majoritaire départemental à deux tours me paraîtrait moins mauvais que les autres, parce que semblable au scrutin uninominal, il est tout de même compréhensible aux électeurs.
Par contre, la proportionnelle pure me paraît plus abstraite et le plus inhumain des systèmes.
Mais je voudrais demander au Conseil national de laisser, sur ce chapitre, toute liberté de manœuvre à notre groupe parlementaire.
En effet, l'intérêt peut être, dans certains cas, même si l'arrondissement est repoussé, de voter contre l'un ou l'autre des systèmes tolérables, pour aboutir à un refus général de tous les systèmes qui pourraient être proposés, ce qui permettrait peut-être de revenir à l'arrondissement.
Ce sont des questions de tactique qui se poseront d'heure en heure ; et je demande au Conseil national de donner mission au groupe parlementaire de faire tout son possible, par tous les moyens, quels qu'ils soient, pour aboutir à l'arrondissement à deux tours, de faire tout, par ailleurs, pour empêcher les élections rapprochées.
Un mouvement de position contre la politique du gouvernement est en train de se faire dans l'opinion, mais ce mouvement pénètre lentement, en province ; la question d'Afrique, les rappels, les questions de salaires, vont la faire monter, mais il faut encore six mois pour qu'elle soit arrivée à son point maximum. (Applaudissements)
Dans six mois, si les conséquences de la politique gouvernementale, tant en ce qui concerne les mobilisations de disponibles, qu'en ce qui concerne les conséquences financières de la politique africaine, ont eu le temps de se manifester, elles auront eu le temps d'être comprises par l'électeur. Je voudrais que nous donnions mandat aux parlementaires de retarder autant que possible, à l'extrême limite, les élections.
(Applaudissements)

Le président - Chers camarades, j'ai cru comprendre tout à l'heure que le Conseil national faisait sienne la proposition de Guy Mollet de siéger sans désemparer ; quelques camarades sont venus s'ajouter à la liste dont je vous ai dit qu'elle se résumait à 10 orateurs. Je passe la parole à Gaston Defferre des Bouches-du-Rhône.

Gaston Defferre

La fédération des Bouches-du-Rhône a voté, à une très forte majorité, pour la proportionnelle, mais je voudrais en quelques minutes, souligner aujourd'hui, un aspect du problème électoral qui n'est pas à proprement parler celui de l'opposition entre le système de l'arrondissement et le système proportionnel.
Si le gouvernement a été amené à demander des élections anticipées, c'est par suite de son impuissance à résoudre un certain nombre de problèmes, et également par suite de l'impuissance de la majorité de ce gouvernement, à se

mettre d'accord sur les solutions nécessaires pour résoudre les grands problèmes.
Les modalités de la consultation électorale, quelles qu'elles soient, que ce soit l'arrondissement ou le scrutin proportionnel, n'apporteront pas de réponse aux grands problèmes qui sont posés devant l'opinion, et risquent fort de n'apporter au Parlement aucune majorité cohérente, d'accord sur un certain nombre des grands problèmes, si nous ne faisons pas à l'avance, et dès maintenant, ce qu'il faut pour constituer cette majorité.
La situation dans un mois et demi ou dans deux mois, après les élections, si l'on s'aperçoit qu'il n'y a pas davantage de majorité dans la nouvelle assemblée que dans l'assemblée actuelle, sera beaucoup plus grave que la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce moment, car on aura perdu cette possibilité de recours qu'étaient les élections et l'on pourra se demander -et moi qui suis partisan des élections anticipées, je puis dès maintenant poser la question- si vraiment on a eu raison de faire ces élections.
C'est pourquoi, fort de l'expérience du passé, de l'expérience qui démontre que les majorités parlementaires ne sont solides, ne sont durables -je sais qu'en ce domaine tout est relatif, mais on a vu autrefois des majorités qui ont duré 18 mois, deux ans,- que quand elles sont constituées avant les élections, que quand elles sont sanctionnées par le vote des électeurs, je pose aujourd'hui, puisque c'est peut-être la dernière occasion que nous aurons avant les élections, au Conseil national, cette question : ne croyez-vous pas que notre devoir c'est d'essayer avant les élections de nous entendre avec ceux avec lesquels nous avons beaucoup de points communs, pour constituer cette majorité ?
Voyez-vous, camarades, l'expérience de ces derniers mois nous a apporté un élément d'appréciation dans ce domaine, nous avons soutenu le gouvernement Mendès France de nos votes, l'opinion a compris que nous sortions de la majorité pour le faire, et elle nous a approuvés de l'avoir fait, et je puis dire que c'est une chose qui étonne et qui surprend, je peux dire même qu'elle peine certains radicaux, que l'expérience Mendès France -les élections partielles l'ont prouvé- a profité davantage sur le plan électoral au Parti Socialiste qu'au Parti Radical.
Est-ce que vous ne croyez pas que notre devoir est de nous tourner vers les hommes qui faisaient partie de cette majorité, de leur proposer sinon un programme commun je sais que c'est difficile à établir, en tout cas une déclaration commune qui porterait sur les points essentiels, qui aurait, si c'est nécessaire (et je crois que c'est nécessaire en ce moment, pour sortir l'opinion de son apathie) un côté spectaculaire, et qui définirait les solutions que nous entendons donner aux grands problèmes de l'heure.
Car il ne faut pas oublier que si l'on parle maintenant d'élections anticipées, c'est pour essayer de résoudre ces grands problèmes, et que si nous sommes enfoncés dans la discussion de la loi électorale, l'opinion nous juge avec sévérité et attend que nous apportions des solutions à ces problèmes.
Et alors, -et ce sera ma conclusion- je me tourne vers notre camarade Guy Mollet ; les sentiments que je lui ai manifestés depuis longtemps sont connus par lui, il sait que venant de ma part ce n'est pas parce que je cherche à lui jouer un

mauvais tour que je lui dis cela, mais je demande à Guy Mollet de faire le premier pas ; je sais que c'est parfois difficile ; je lui demande de faire en sorte que ce soit le Parti qui prenne l'initiative de saisir ceux qui, avec nous, composaient la majorité du gouvernement Mendès France, de propositions précises, de proposition d'une déclaration commune pour résoudre les grands problèmes. Et je suis convaincu qu'alors, l'opinion qui nous juge sévèrement en ce moment en parlant du syndicat des sortants, qui voit cette assemblée se livrer à une bataille sans grandeur pour savoir quel sera le système électoral, qui permettra, aux sortants ou à d'autres, d'être élus, cette opinion publique aurait une meilleure opinion de nous, si nous étions capables, tout de suite, de faire le premier pas pour proposer les grandes solutions qui permettront de régler les problèmes qui, actuellement, angoissent l'opinion publique.
(Applaudissements)

Le président - Je remercie notre camarade de la Loire-Inférieure qui a renoncé à la parole. La parole est à Le Bail.

Jean Le Bail

Camarades, je ne sais si le Conseil national a pleinement conscience et toute conscience de l'importance du vote qui va être émis.
Pour ma part, je crois qu'il y a, à l'heure actuelle, dans l'opinion, un véritable raz-de-marée, en faveur du scrutin d'arrondissement.
Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'un parti comme le Parti Socialiste doit suivre tous les mouvements de l'opinion. Et si nous avions le sentiment que le pays nous entraîne à une erreur en réclamant le scrutin d'arrondissement, nous aurions la force et le courage de dire : non.
Mais nous avons le sentiment, en Haute-Vienne, que le pays voit plus sain et plus juste, que la génération politique qui commence à s'endormir dans une demi proportionnelle, nous avons le sentiment que la démocratie risquera peut-être d'être menacée dans un avenir prochain, si nous ne savons pas reprendre, et rapidement, un contact qui a été quelque peu perdu.
Qu'est-ce qui crée la tranquillité provisoire du parlementarisme ? C'est qu'il y a eu comme adversaires de la démocratie que les Communistes et que nous ne connaissons plus guère, depuis la libération, un aventurier fasciste dangereux. Mais est-ce que tout de même l'affaire Poujade ne vous a pas donné à réfléchir ? Est-ce que vous n'avez pas eu le sentiment que certaine campagne démagogique et anti-parlementaire, risquerait, dans un avenir prochain, de trouver un terrain favorable dans le pays ?
Je prétends que si nous continuons à laisser se créer un divorce réel entre le pays et la représentation parlementaire, nous courons à des aventures.
On les a connues, peut-être, à une époque où existait déjà l'arrondissement ; mais on avait une autre force pour y répondre, parce que le parlementaire était plus approché sur le terrain de l'arrondissement que les parlementaires ne sont accrochés sur le terrain du département.
Voyons donc les choses simplement.

Fonds Pierre Jean-Jaurès

Que veulent les électeurs ?
Ils veulent d'abord choisir, comme le disait Ramadier, et pour lui le choix est essentiellement quelque chose d'individuel.
L'électeur est content d'avoir un élu proche ; le parlementaire -et cela est d'autant plus vrai, à mesure que la vie administrative devient plus lourde pour l'électeur, à une période où l'on peut être si facilement brimé ou ne pas avoir la pleine jouissance de ses droits si l'on n'est pas éclairé et si l'on n'est pas aidé,- le parlementaire doit être essentiellement le protecteur naturel de l'électeur, et il jouera beaucoup plus facilement ce rôle dans le cadre de l'arrondissement.
Voilà deux des raisons, et il y en a une troisième, c'est que tout système de proportionnelle aboutit à la création des seigneurs de la politique, je veux parler des têtes de liste qui deviennent pratiquement inamovibles ; je suis un des bénéficiaires de ce régime, j'appartiens à une de ces fédérations, et c'est peut-être pour cela que je suis un peu libre de parler de ce sujet, car l'élection au scrutin d'arrondissement, pour moi comme pour les autres poserait des problèmes plus difficiles que le scrutin de liste.
On sait très bien, maintenant, que quand on appartient à un parti assez puissant et qu'on a la chance d'être tête de liste, c'est-à-dire d'avoir été désigné par des camarades et par un parti, on est à peu près sûr d'être un député à vie, à moins de commettre des erreurs monumentales.
Le pays ne veut plus de ces seigneurs de la politique.
(Applaudissements)
Quand j'entends parler maintenant de la représentation proportionnelle intégrale, je demanderai à ceux qui la soutiennent de nous dire exactement ce qu'elle est, si c'est celle que nous avons soutenue dans le passé, avec les groupements régionaux, avec des restes nationaux, répartition par conséquent de sièges d'après des restes nationaux, et pas seulement avec des seigneurs de la politique mais des rois fainéants des élections.
Est-ce que nous n'allons pas augmenter encore ce malaise qu'éprouve le pays à l'égard d'élus dont, en réalité, il ne peut pas disposer et qu'il ne peut pas supprimer, alors qu'il trouve déjà si dur d'avoir des hommes implantés sur le plan départemental et qu'il ne peut pas changer à son gré, même s'il voulait s'en débarrasser ?
Est-ce que nous allons constituer des listes départementales qui seront décidées par le Parti, avec des députés qui n'auront pas été candidats et qui seront, en réalité, les élus de personne?
Voilà pourquoi, tout à l'heure, je demandais qu'on prenne des précautions avant d'éliminer certains systèmes et d'en garder d'autres ; voilà pourquoi je dis : au lieu d'éliminer, choisissez donc franchement un système qui vous plaira.
Ce système n'est pas seulement le système qui, à mon avis, sera le plus favorable à la démocratie, mais celui qui amènera un renouvellement de l'énergie démocratique dont nous aurons grand besoin dans les jours à venir. Car, je suis d'accord avec Andrée Viénot, mais en allant peut-être vers une politique qui est différente de la sienne. Il y aura des moments pénibles, dans la prochaine législature, ce n'est pas réglé l'affaire de l'Afrique du Nord, nous allons nous

trouver devant des charges financières probablement écrasantes, devant de très graves difficultés, pour gouverner, quels que soient ceux qui seront au gouvernement ; et je redoute, à ce moment-là, plus qu'à aucun autre, les divorces entre l'opinion et le Parlement.
Il y aura besoin de beaucoup de courage civique au Parlement, mais pour avoir beaucoup de courage civique ; il faut être sûr aussi de sa base et de ceux qui sont derrière vous.
Je vous le dis comme un homme qui est élu comme tête de liste dans un département, je ne me sens pas aussi sûr de moi-même avec ce scrutin qui nous est pourtant particulièrement favorable dans la Haute-Vienne, puisque c'est là que nous avons réuni le plus fort pourcentage de voix Socialistes, je ne me sens pas si sûr que si j'allais à la bataille dans ma ville ouvrière de Limoges et si j'étais élu par un combat pénible, mais glorieux aussi.
Voilà ce que je souhaite, et je crois que beaucoup de mes camarades parlementaires le souhaitent comme moi. Je crois aussi que c'est ce qu'il y a de meilleur pour l'avenir du Parti ; on l'a dit, et j'y insiste, ne disons pas que nos forces diminuent, mais constatons qu'il n'y a pas en faveur du Socialisme cette reprise que nous souhaitons et que nous méritons.
Ce système de l'arrondissement, c'est lui qui va rendre vitalité au Parti si vous voulez l'accepter.
Oh ! Je vois bien les objections qu'on fait et je ne veux pas les sous-estimer. Il y en a deux quelque peu contradictoires.
Les uns disent : cela va livrer le Parti à l'arbitrage du Parti Communiste ; et ils ajoutent quelquefois : cela va diminuer le nombre des élus Socialistes.
Je voudrais répondre à ces deux objections, je voudrais y répondre sans aller à l'argumentation de Lussy, j'approuve ce qu'a dit notre ami Ramadier, mais j'ai été quelque peu inquiet par les paroles de notre ami Lussy, sur les désistements au second tour.
Quand je soutiens l'arrondissement, c'est avec la volonté arrêtée que vous connaissez bien, pour les délégués de la Haute-Vienne, que cela ne conduise à aucun fléchissement de la volonté du Parti de garder son indépendance.
Et si je veux retenir l'objection, si j'essaie de comprendre les craintes de nos camarades, j'ai tout de même plus de foi dans le loyalisme des camarades du Parti et dans l'énergie propre du Parti, pour triompher de ces misérables manœuvres.
Comme le disaient plusieurs orateurs, le Parti a connu des difficultés du scrutin d'arrondissement dans le passé et il a su les surmonter ; en tout cas, s'il y a péril, je veux comparer les périls.
Est-ce qu'on préfère -et c'est la vraie question de ce Conseil, car c'est là-dessus qu'il faudra choisir tout à l'heure- est-ce qu'on préfère une proportionnelle intégrale qui va ramener à la chambre 175 ou 180 députés Communistes, à un scrutin d'arrondissement qui comportera sans doute des risques pour le deuxième tour, mais qui, tout de même, consolidera la position du Parti ? Car je n'admets pas l'autre objection, l'objection que le Parti va reculer avec le scrutin d'arrondissement.

Est-ce que dans toutes les batailles qui ont été menées par des hommes, nos hommes ne se sont pas placés comme supérieurs ? Est-ce que le pays, est-ce que la masse ouvrière, les masses populaires n'ont pas, au total, plus de sympathie quand le débat est pour le Conseil général, pour nos hommes que pour les Communistes ?

Ne sentez-vous pas cette supériorité qui fait que nous avons une autre qualité que ces sauteurs aux ordres de Moscou, et que cette supériorité-là jouera dans le scrutin d'arrondissement alors qu'elle joue beaucoup moins dans le scrutin de liste ?

Et en allant même au pire, camarades, supposons que, pour cette fois, le scrutin d'arrondissement ne réponde pas tout à fait à nos vœux, mais il facilitera la propagande du Parti. Et je veux ici encore parler de la modeste expérience que j'ai ayant été à la tête des listes depuis 1946 ; je vous le confesse, j' en ai assez de faire des listes, j'en ai assez !

(Applaudissements)

Nous avons cinq élus en Haute-Vienne, j'en ai assez de dire à mes camarades : "Tu seras à la troisième, à la quatrième, à la cinquième place, viens-y par amitié pour le Parti, par amitié pour moi si tu en as", et de les condamner éternellement à l'échec.

Vous me direz, et c'est l'objection qui sera exprimée à cette tribune : "Alors, c'est cela les Socialistes de maintenant, ils ne savent plus aller à la bataille pour être battus !"

Allons, parlons franc ; si ceux qui ont conquis les arrondissements au Socialisme n'avaient jamais eu l'espoir de gagner un jour l'arrondissement, y auraient-ils été avec ce cœur ?

Est-ce que nous qui sommes des élus acquis d'avance, nous avons le droit de faire un reproche de manque de patriotisme de Parti et de manque d'énergie à des camarades qui sont sacrifiés d'avance ?

Quand un camarade a été deux, trois fois, quatre fois sur une liste, que les gens de son arrondissement ne le voient jamais élu, le camarade en question est gêné de retourner devant les électeurs, dans ces conditions-là ; c'est lui demander un sacrifice qui est au-dessus de ses forces humaines ; pour la propagande, le camarade le ferait moralement, ce sacrifice-là, mais il a peur de devenir ridicule aux yeux de l'opinion.

Qui appelle-t-on, pour faire les réunions de propagande dans un département ? On appelle les élus, on appelle les candidats possibles ; ce sont ceux-là qu'on veut toujours entendre.

Est-ce notre faute si le corps électoral est orienté vers l'électoralisme et vers le succès ? Ce n'est pas le Parti qui est responsable, dans l'affaire, ce ne sont pas nos camarades qui seraient responsables de se dérober ; ils nous disent eux-mêmes : "Nous avons de la peine à faire de la propagande, à partir du moment où l'on sait que nous sommes des candidats sacrifiés d'avance."

Le résultat, c'est que bien souvent, dans les fédérations les mieux organisées, et je crois ne pas avoir honte de venir à cette tribune, puisque nous avons le plus fort pourcentage de militants par rapport à la population, malgré la bonne

volonté que l'on a quand on est tête de liste, ou second de la liste, pour faire de la propagande, on ne peut pas aller dans les villages et dans les hameaux comme pouvait y aller autrefois le camarade qui avait une chance d'arracher le morceau.
Qui va dans les villages et dans les hameaux ? C'est le Communisme, qui, lui, a ses permanents, son organisation payée et payante en cette matière.
Nous ne pouvons pas avoir, nous, la prétention de le contre-battre sur ce terrain-là ; et nous en arrivons à cette situation que dans la ville, dans le milieu ouvrier, nous avons une grosse avance, tandis que dans le fond des campagnes des gens arriérés glissent parfois au Communisme.
Voilà pourquoi je crois qu'il faut que le Parti, (et je m'excuse d'avoir été un peu long) comprenne l'importance du vote qu'il va émettre aujourd'hui.
Ce vote est venu beaucoup trop tard, je n'en veux faire de reproche à personne, en particulier, je le fais au Parti, nous nous le ferons, si vous le voulez bien, à nous tous ensemble. Il n'est pas sérieux, de la part d'un grand parti, d'avoir attendu à aujourd'hui, pour fixer sa tactique en cette affaire.
Le Parti devait dire beaucoup plus tôt s'il était toujours pour ce système des apparentements ou pour une proportionnelle, ou pour le scrutin d'arrondissement ; il ne serait pas, en ce moment, dans cette position ridicule de ne pas savoir que dire par la voix de ses représentants à l'Assemblée Nationale.
Puisque le Parti n'a pas parlé assez tôt, qu'il ait au moins la clarté de parler nettement maintenant.
La proposition que je vous fais est la suivante :
Votez pour un mode de scrutin, et battez-vous pour ce mode de scrutin ; c'est la formule de Ramadier, c'est celle qu'a reprise Lussy. N'allez pas diminuer votre force auprès de l'opinion au moment où vous sentez que cette opinion appelle le scrutin d'arrondissement.
Vous devez savoir en plus que le scrutin d'arrondissement peut triompher encore à la chambre ; il a été battu cette nuit sur une formule incomplète, dangereuse, pour des départements du Midi ou du Massif Central, et il a été battu, repoussé parce qu'il n'a pas été bien soutenu.
Mais le scrutin d'arrondissement peut revenir à la chambre, de retour du Conseil de la République, et la bataille peut être gagnée, si un parti comme le nôtre se jette vraiment dans la bataille.
Voici ce qui se passerait, si ces prévisions étaient exactes, car nous sommes un peu les arbitres.
Si le scrutin d'arrondissement triomphait, nous irions devant le pays en lui disant : "C'est nous qui t'avons rendu la parole ; ce vœu que tu formules depuis des années, c'est nous qui l'avons fait exaucer."
Et si jamais le MRP voyant les chances de l'arrondissement augmenter, en arrivait à se retirer du gouvernement, à le jeter par terre pour éviter le vote de cette loi électorale qui lui déplait, en attendant les élections nous irions devant le pays, et cela remplacerait un référendum, nous irions devant le pays en lui disant : "On ne veut pas te donner la parole, le MRP, le parti de la loi Barangé veut te refuser la parole, le Parti Socialiste, en mobilisant tous ses élus, tous ses propagandistes, te demande de clamer avant les élections, dans des réunions

triomphales, ta volonté de la reprendre."
Et nous reviendrions devant le Parlement pour essayer d'arracher cette loi, et si on nous la refusait, dans quelle situation, mes camarades, irions-nous aux élections prochaines, avec quel enthousiasme préparé en notre faveur ?
Voilà pourquoi il ne faut pas céder aujourd'hui. Il ne faut pas arriver à une solution qui dirait : "On va se battre en principe pour l'arrondissement", mais on voterait exactement le contraire à l'Assemblée Nationale, et la proportionnelle intégrale.
Cela n'est pas digne du Socialisme, cela n'est pas sérieux quand on est un grand Parti on doit parler clair, et on doit aller de l'avant.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Meunier (Indre-et-Loire). L'orateur suivant est Max Lejeune.
J'entends proposer la clôture ; le Conseil national est d'accord pour la clôture, après les orateurs inscrits.
La parole est à Meunier.

Jean Meunier

Camarades, j'étais partisan du système proportionnel avant de penser que je pourrais être un jour élu, il y a de cela plus de trente ans ; j'ai été élu au scrutin majoritaire en 1936, et élu ensuite par le système proportionnel que vous avez connu ; j'ai donc connu, moi aussi, plusieurs époques et plusieurs systèmes électoraux.
J'ai une expérience parallèle à celle de Lussy, mais j'en tire des conclusions absolument contraires.
Je crois que tous les arguments qui ont été avancés en faveur du scrutin d'arrondissement, que l'on présente aujourd'hui comme une panacée, peuvent, pour la plus grande partie, se retourner contre ce système ; et je voudrais dire pourquoi.
Ce qui nous frappe, c'est l'argument de la chambre ingouvernable, de la difficulté de former des majorités, du désordre qui règne, désordre que l'on attribue à tort au système proportionnel ; mais cet argument porte, et je voudrais rappeler en deux mots, avant d'en faire la critique, ce qu'on nous présente comme la panacée universelle, et vous dire que je me rapproche un peu des idées émises par Gaston Defferre.
En réalité, il n'y aura dans ce pays, de majorité stable et de coalition vivante que le jour, qui n'est peut-être pas encore venu, où les grands partis se seront mis d'accord sur un programme, sur un contrat minimum, qui dira ce qu'on ne fera pas pendant la période de coalition et ce qu'on fera.
Je crois qu'il n'y a pas d'autre solution, quel que soit le mode de scrutin que l'on ait.
Si les députés actuels avaient été élus par un système majoritaire la confusion régnerait, parce qu'il n'y a pas entre les partis qui prétendent faire la majorité un programme commun, il n'y a même pas de liens directs entre le mode d'élection

Fondation Jean-Jaurès

et la majorité stable ; c'est un autre problème, mais il est bon d'en parler.
On nous dit que le système proportionnel crée cette confusion, et par voie de conséquence on nous assure que le système d'arrondissement apporterait de la clarté.
Camarades, une première observation, et je demande à tous ceux qui s'en souviennent, qui sont de moins en moins nombreux, si la lutte souvent très dure entre les hommes, qui se passe dans un système uninominal majoritaire, n'apportait pas moins de clarté. Elle apportait de la clarté aux spectateurs indifférents qui regardaient cette lutte comme un match ; en réalité, au point de vue politique, il n'y a eu de clarté, il n'y a eu de majorité stable, que le jour où il y a eu des ententes entre les partis ; et je le répète, ce n'est pas dans le système d'élection que réside la solution du problème de la majorité.
Dans le système uninominal, il y a pratiquement autant de partis que d'élus ; chacun ayant la sensation d'être le propriétaire de son mandat ; et ce n'est pas cela qui favorise, qu'on le veuille ou non, les rapprochements et les concessions.
Je voudrais très rapidement dire quelques-unes des observations qui me viennent à l'esprit à propos des arguments entendus en faveur du système d'arrondissement.
Je crois nécessaire aussi de rappeler que nous sommes dans un pays extrêmement divisé, et ce n'est pas
en modifiant le système d'élections qu'on supprimera les divisions, mais il en résultera cependant quelque chose.
Dans un système ou chacun se groupe derrière une tendance, et pas toujours dans la même formation, selon qu'il s'agit d'un problème ou d'un autre, il faudra, dans tout système majoritaire, qu'il soit d'arrondissement, qu'il soit départemental, il faudra pour avoir des chances de remporter la victoire, édulcorer les programmes ; ce sera la prime au programme le plus vague, au programme le plus souple, ce sera la prime à ces indépendants qui fleurissent dans une période justement où il y a dans les esprits beaucoup de désarroi.
En corollaire, on peut affirmer que ce système majoritaire permettra à ceux qui le voudront d'éliminer facilement les partis, les hommes des partis, ou les hommes qui auront pris des positions très nettes, qui s'affirmeront sur un programme très précis.
Il faut rappeler aussi que ce système qui est une sorte de maton entre quelques hommes et souvent au deuxième tour entre deux hommes, permet toutes les manœuvres à ceux qui veulent manœuvrer ; c'est avec de tels systèmes qu'on a éliminé des hommes comme Jaurès et Léon Blum.
On dit très souvent, comme un slogan : au premier tour on choisit, au deuxième tour, on élimine. C'est bien vrai, mais est-ce que cela apporte de la clarté politique? Est-ce un argument valable ?
En réalité, le système majoritaire permet aux électeurs de voter contre quelqu'un ou contre quelque chose, cela ne donne pas toujours, comme on le voudrait, la possibilité de voter pour.
Je voudrais dire aussi à ceux qui sont si sévères à l'égard du système proportionnel, -et j'admets qu'il y ait dans les reproches qu'on lui fait bien des

choses justifiées,- est-ce que tout ce qu'on dit de lui ne s'applique pas exactement au système majoritaire ?
On parle de maquignonnage ; le maquignonnage existe aussi avec ce système.
On imagine que chaque candidat, chaque militant ayant l'espoir d'être un jour élu aura plus de vigueur, plus d'allant pour faire la propagande, c'est vrai, c'est vrai ! Mais il est vrai aussi que dès l'élection, on a vite constaté qu'il y avait certaines circonscriptions où tel parti, -parlons du nôtre- n'avait pas de chances, et vous savez très bien que dans les circonscriptions où il n'y a pas de chances, votre argument ne vaut plus.
Vous savez, -ceux qui l'ont connu s'en rappellent,- que dans un département où il y a 4 ou 5 députés, il se crée entre les députés un syndicat d'élus, à peu près aussi condamnable que celui qu'on attribue au système proportionnel ; celui qui est élu dans la circonscription où il y a un siège Socialiste ou dans les circonscriptions où il y a des sièges Socialistes, n'ira pas embêter par une propagande intempestive ses collègues du Parlement ; vous savez très bien que vous n'obtiendrez jamais de celui qui sera élu dans une circonscription qu'il fasse de la propagande constante et vivante partout où seront élus d'autres candidats. Il y a une sorte de fair-play qui se crée. C'est aussi un inconvénient. Je sais qu'on doit lutter contre cela, on doit lutter dans tous les cas contre le maquignonnage et contre cette sorte d'entente entre les élus ; mais de grâce, ne croyez pas que ce soit très particulier au système proportionnel.
Je dirai en tout cas que là où les élus sont l'émanation du nombre de voix exact que récolte le Parti, il y a au contraire une plus grande liberté pour dire exactement ce qu'on pense et n'être lié par aucune obligation.
On a dit, -Ramadier, je crois,- que le système majoritaire donnait aux électeurs l'espérance de jouer un rôle. Il pense que l'électeur a la sensation, dans un système majoritaire, de jouer un rôle plus grand qu'en votant dans un système proportionnel. J'ai l'impression que c'est exactement l'inverse.
Partout où le candidat de la Droite arrivera à être élu, les électeurs Socialistes auront la sensation que le temps peut passer et que jamais leurs voix ne serviront à quoique ce soit, et il se crée non pas une espérance, mais une désespérance. Je crois que cet argument se retourne contre l'apologie qu'on a faite du système d'arrondissement et du système majoritaire.
N'avez-vous pas pensé aussi qu'un système majoritaire favorise certains extrêmes de droite et de gauche ?
N'avez-vous pas pensé qu'il peut arriver qu'avec ce système majoritaire les 4 ou 5 députés soient élus du même Parti, et voyez-vous à quels problèmes d'administration on peut aller ?
Je ne crois pas, en vérité, qu'on apporte de la clarté, on apporte surtout une âpreté dans la lutte. Il s'en dégage un esprit sportif, et en matière politique l'esprit sportif n'est pas aussi noble que quand il s'agit de sports.
On a donné comme argument, que l'électeur veut avoir son député, c'est vrai ; si l'on faisait un gallup, l'électeur exprimerait des idées très simples ; je vous mets en garde contre cette tendance à faire tant appel au référendum pour des questions aussi sérieuses que celle que nous traitons, car si vous faisiez un

gallup en demandant aux électeurs s'ils veulent payer l'impôt, s'ils veulent faire le service militaire, le résultat serait absolument hostile, ce n'est pas la question.
Mais posez-vous donc la question, camarades, quels sont ceux, (et pour quelles raisons) qui attribuent tant d'importance à la présence, au voisinage du député ?
Ce sont ceux qui veulent demander au député, non pas de remplir son rôle de parlementaire, non pas d'étudier les grands problèmes, mais de se renseigner sur ses conséquences ; ils veulent avoir leur député sous la main parce que c'est plus facile quand on a quelque chose à lui demander, quand on a à faire avancer un dossier de pension ou quelque chose comme cela ; c'est vrai, et je ne crois pas que ce soit un argument qui doive porter beaucoup sur un parti qui a, comme le nôtre, la prétention de faire avancer les choses sur le plan social et sur le plan politique.
Vous donnerez peut-être satisfaction à cette poignée qui est toujours la même, d'ailleurs, des quémandeurs, mais croyez-le bien, vous n'aurez pas résolu le problème politique en mettant à la disposition d'une circonscription restreinte le député qui, à ce moment-là, deviendra la propriété de son corps électoral, comme sa circonscription à lui, reviendra sa propriété.
Je voudrais d'ailleurs vous dire qu'entre hier et aujourd'hui il y a tout de même des différences que certains de nos camarades paraissent négliger.
A l'époque où il n'y avait ni moyens de transport, ni moyens faciles de communication, il est exact qu'en rétrécissant la circonscription électorale on permettait aux militants locaux de faire une plus grande propagande ; mais vous savez bien que tout cela disparaît à grande allure, vous savez bien que le cadre s'élargit constamment ; et il est absolument faux de dire, parce qu'il y a un ou deux députés dans un département, qu'il leur est impossible d'aller faire de la propagande là où elle doit se faire, dans les coins reculés du chef-lieu.
Cela est possible, et c'est possible si on le veut.
Mais entre l'opinion publique et l'élu, l'élu départemental, n'y a-t-il pas, pour faire cette propagande que nous souhaitons tous voir s'accroître, n'y a-t-il pas justement le Parti, les militants, les sections. C'est leur rôle. C'est grâce aux sections que cette propagande peut se faire en profondeur. Je laisse les cas particuliers de côté, pratiquement il n'y aura tout de même qu'un ou deux élus, ou trois, dans la plupart des départements, que ces élus soient élus d'une circonscription ou qu'ils soient élus du département, qu'est-ce que cela changera pour le nombre des réunions publiques, pour la qualité et les possibilités de la propagande ?
Je vous dis, comme je le disais tout à l'heure, je crains que ce soit l'inverse ; je crains que celui qui aura comme l'on dit, à travailler sa circonscription, se refuse à aller faire de la propagande dans la circonscription de collègues du Parlement, avec lesquels il voyagera toutes les semaines, avec lesquels il trinquera peut-être tous les jours.
Enfin, camarades, un autre problème sur lequel je voudrais attirer votre attention, est le suivant : de même que les circonscriptions s'élargissent par la force des choses, de même les moyens de communication des hommes et des idées font que plus l'on va, plus l'on est obligé d'élargir nos conceptions sur les

grands problèmes à résoudre ; c'est la même chose, il fut un temps où les problèmes politiques étaient les problèmes de la cité, comme les problèmes économiques et les problèmes sociaux, et puis le temps a marché, c'est cela, camarades, qu'il ne faut jamais oublier ; nous n'avons pas à résoudre des problèmes du siècle dernier, mais ceux du milieu de notre siècle et ceux de l'avenir.

Aujourd'hui quel est donc le problème politique, le problème économique, le problème social qui peut se résoudre en envisageant exactement les conditions localisées, rétrécies d'une circonscription de trois ou quatre cantons et même d'un département ?

On nous a dit, et on avait raison, que les problèmes allaient en s'élargissant vers l'universel, on a parlé d'Europe, et l'Europe est peut-être déjà dépassée. Aucun des problèmes auxquels nous avons à faire face ne peut se traiter sans comprendre et voir ce qui se passe dans le monde.

Et c'est au moment où l'on s'aperçoit de cette poussée centrifuge que l'on reviendrait, sous prétexte d'une nostalgie d'une époque disparue, à faire du Parlement une émanation locale ?

Alors, camarades, ce ne seront plus, si l'on revient à cela, les grands problèmes, ce ne seront pas les grandes solutions qui seront envisagées ; vous savez bien que par la force des choses les élus se préoccuperont -et on ne pourra pas les en blâmer- des intérêts locaux de leur ville, et leur rôle sera de les défendre. Ce ne sera plus des problèmes d'Afrique du Nord, des problèmes économiques mondiaux dont il sera la plupart du temps question, ce sera du chemin de fer départemental, des bouilleurs de crû, ou de betteraves.

Mais, camarades, il y a un autre problème, et je voudrais vous demander, moi aussi, d'y réfléchir.

J'ai écouté avec attention mon bon camarade Lussy, et je ne crois pas que sa réponse ait donné satisfaction à nos inquiétudes.

On parle de 1936 comme s'il ne s'était rien passé, de même que l'on parle de la 3ème République avec cette nostalgie bien compréhensible que nous portons tous en nous, lorsque nous vieillissons, et je puis dire cela puisqu'il y a 20 ans que je suis député et 30 ans que je milite ; mais n'oublions pas une chose c'est que le temps passe, les choses se modifient.

En 1936 on a dit que le scrutin d'arrondissement déterminait la victoire du Front populaire, mais c'est vrai ; c'était vrai en 1936, il y avait alliance entre Communistes, Socialistes, Radicaux, avec les syndicats. Si l'on envisage de résoudre les problèmes de 1955 avec les données de 1936, tout est pour le mieux, mais ce n'est pas la même chose.

Quand on dit que le scrutin d'arrondissement avait permis le grignotage des Communistes, je ne sais pas sur quels chiffres on se base ; mais lorsque j'ai fait ma campagne électorale en 1935, à l'arrondissement, il y avait 11 députés Communistes, et quand on est arrivé à 1936 il y en avait 72.

Je ne vois pas pourquoi se reporter par l'esprit -car on ne s'y reporte que par l'esprit, les faits ne suivant pas,- à une époque aujourd'hui disparue ; on arriverait à trouver des solutions valables, alors que les données du problème sont

changées.
Aujourd'hui, le drame de la démocratie, le drame du mouvement ouvrier, c'est qu'il y a un pourcentage moyen en France, de 25% de voix qui sont bloquées par un parti qui fait une politique russe, une politique toute basée sur l'appui constant, même lorsque les prétextes sont sociaux ou économiques, de la politique étrangère du bloc soviétique.
Je ne pense pas que ce soit ici le moment de rappeler aux camarades qu'il faut regarder avec prudence certains éléments de tactique de détente et de main tendue ; mais si un jour les choses changeaient, le problème aussi serait changé, et par conséquent nous pourrions envisager d'autres solutions.
Mais actuellement, à gauche, il y a pratiquement 25% qui sont soustraits à l'addition logique.
Or, le système majoritaire et le système proportionnel ont une différence, non pas de gré, mais de nature, à partir du moment où l'on envisage le système de représentation par voix majoritaires, qu'on le veuille ou non, la coupure se fera entre droite et gauche. Dans les voix de gauche, il y aura, dans l'état actuel des choses, environ 25% des voix qui seront bloquées, qui seront dans les mains d'un bureau politique rattaché à une politique étrangère qui n'est pas la nôtre. Et vous comprenez bien ce qui se passera.
On dit, comme si nous étions à l'époque ou ils n'avaient que 8 ou 10% des suffrages : "Ils se désisteront pour nous, ou cela leur fera beaucoup de tort s'ils ne veulent pas le faire, comme cela leur a fait du tort à l'époque où ils faisaient une politique classe contre classe." On oublie un détail, c'est que le Parti Communiste n'est pas plus bête qu'un autre, en tout cas en tactique ; croyez-vous qu'il acceptera de se désister pour nous, sans qu'il y ait réciprocité ? Et sera-t-il possible de faire jouer cette réciprocité sans qu'il y ait quelques concessions de notre part ?
Or, la seule concession que vous savez, sera d'ordre politique étrangère ; on nous fera signer tout ce qu'il sera possible sur le plan de l'augmentation des salaires, la suppression des abattements de zones ; mais vous savez très bien aussi que le but à atteindre sera de faire jouer dans le sens de politique étrangère le barrage que pourra apporter le Parti Communiste fort de ses 25% de suffrages bloqués.
Il y a une chose préalable, c'est de savoir si nous sommes prêts à faire l'unité d'action.
Et je voudrais vous dire qu'en ce qui me concerne, et mon premier propos d'ailleurs vous l'a montré, je pense qu'il n'y a pas d'opposition de principe à n'importe quelle coalition, à condition que cette coalition se fasse au grand jour, qu'elle se fasse dans la clarté, que ce soit une discussion connue, reproduite par la presse entre les organismes dirigeants des grands partis. Dans ce cas, l'opinion saurait pourquoi on marche un jour ensemble dans une action, l'opinion saurait pourquoi on peut mêler nos bulletins aux bulletins Communistes, lorsqu'il s'agirait de faire front à l'emprise cléricale que les partis de droite pourraient recommencer demain, l'opinion le saurait.
Mais, camarades, avec le système majoritaire d'arrondissement ce n'est pas cela qui se produirait, c'est exactement l'inverse.

Lorsque dans les circonscriptions, avec l'enthousiasme que l'on décrivait tout à l'heure, les candidats auront la perspective d'une victoire et quand cet esprit de match qui joue beaucoup plus que l'esprit politique actuellement, lorsque cet esprit de compétition fera que l'on voudra gagner, que les camarades seront enthousiastes, ils seront enthousiastes pour gagner, même s'il faut signer un appel de ceci ou un appel de cela ; et pour la coalition, la rencontre, le rapprochement, l'unité d'action, ce ne sera plus l'organisme qualifié du parti exploitant les décisions des congrès, ce ne seront plus les décisions prises ensemble dans nos assises nationales qui joueront, ce seront de petites histoires locales. Après deux ou trois rencontres, deux ou trois signatures communes de telle ou telle pétition adroitement rédigée, on mettra sur dix questions neuf questions ayant trait aux affaires sur lesquelles tout le monde est d'accord : abattements de zones, augmentation de salaires, et on collera une dixième question qui sera une question qui vous liera, qui liera le Parti à une politique internationale que nous condamnons ; c'est là le danger.

Je dis que s'embarquer dans un système majoritaire dans la conjoncture actuelle c'est se placer sur une pente glissante. Bien sûr, au départ, on n'a pas l'intention, et je ne suspecte personne, d'avoir la tentation de se laisser glisser jusqu'en bas ; mais quand on est sur la pente on glisse, et le jour où la confusion -ce qu'on appelle la clarté- sera à la base, elle sera dans tous les départements, dans les coins les plus reculés, vous verrez les sections faire une unité d'action et une action commune de tous les jours, quand on aura dit aux camarades qu'après tout il faut bien se désister pour le Parti Communiste, puisque dans tel autre coin du département le Parti Communiste nous assurera un siège, vous irez leur expliquer qu'il y a entre la politique Socialiste et la politique bolchevique une différence fondamentale, camarades, je vous laisse le soin de penser à ce qui arrivera.

En terminant, en m'excusant d'avoir traité cette question très longue en style télégraphique, je voudrais dire que nous sommes dans une conjoncture politique par le fait que nous avons été rejetés dans l'opposition depuis quatre ans et demi, par le fait que nous voulons, à juste raison, nous distinguer du Parti Communiste qui, sans doute est un parti qui défend quelques revendications de la classe ouvrière, mais qui a d'autres préoccupations, par le fait que nous sommes dans un relatif isolement, nous avons à tirer une conclusion : il faut que ce soient les voix Socialistes qui se prononcent sur les élections et non pas les voix que l'on ira chercher à droite ou à gauche, avec des combinaisons plus ou moins fâcheuses, que vous pouvez imaginer et que nous pouvons prévoir.

J'ai souvent entendu, dans ce Parti, depuis que j'y suis, et c'est depuis mon enfance, ce slogan un peu suranné : aller à la bataille avec son drapeau largement déployé. Mais il n'y a qu'un moyen d'aller à la bataille avec son drapeau largement déployé, c'est de faire une propagande Socialiste, c'est de dire à ceux qui nous donnent raison, à ceux qui nous font confiance : votez pour les Socialistes et il y aura autant d'élus Socialistes qu'il y aura eu de proportion de suffrages exprimés en leur faveur.

Si nous allons vers un autre système, nous n'échapperons pas, quelle que soit

Fondation Jean-Jaurès

notre volonté, notre bonne volonté, à certaines concessions, à certaines compromissions, et vous savez ce qui pourrait en advenir.
Je crois donc, en conclusion, que dans l'état actuel des choses, car je n'en fais pas non plus une question de doctrine, le seul moyen de faire aboutir dans la clarté, l'expression populaire, c'est de donner au Parti Socialiste, comme d'ailleurs à tous les autres, la représentation exacte que lui vaut son influence, et ce seul moyen c'est un système proportionnel.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Max Lejeune de la Somme.

Max Lejeune

Camarades, j'ai l'intention de développer devant le Conseil national la majeure partie de l'argumentation que j'ai développée l'autre jour dans la réunion commune du groupe parlementaire et du Comité directeur, et j'en sens d'autant plus la nécessité que ce que je viens d'entendre ce matin me renforce dans la conviction que le Parti Socialiste se sent un parti affaibli et a plutôt tendance à vouloir trouver un mode de scrutin qui ne soit pas un mode de bataille.
Je vais m'expliquer très minutieusement.
En effet, vous avez, tout à l'heure, décidé d'abandonner l'apparentement ; une partie s'était déjà préalablement prononcée dans ce sens.
L'apparentement nous a donné des députés nombreux dans certains départements ; nous avions eu plus de sièges que si nous avions eu moins de voix. Et aujourd'hui, nous nous rendons compte que son abandon pose un problème très redoutable, car 17 de nos camarades avaient été élus par l'apparentement et par l'apparentement seul, ils ne peuvent pas être réélus si l'apparentement disparaît.
Plus de dix ont été élus en deuxième, troisième ou même quatrième position, par l'apparentement ; eux aussi sont dans des positions difficiles aujourd'hui.
En 1951, en France, métropolitaine, 31 départements n'avaient pas été représentés sur le plan Socialiste.
Voilà quelle était notre situation, à nous, parti politique, qui devons aujourd'hui faire un choix.
Or, au cours des élections dernières, cantonales ou élections partielles, nous avons fait la constatation faite par tous les autres partis, d'ailleurs, que nous nous maintenions, que nous maintenions nos positions là où elles avaient été fortes en 1951, mais que par contre elles s'affaiblissaient régulièrement là où nous avions été faibles en 1951.
Or, quel est aujourd'hui le schéma pour le pays ?
Nous avons 19 départements qui ont plus de 20% des électeurs ; seulement 19 !
Nous en avons 25 qui ont moins de 10% des électeurs ; nous en avons 46 qui oscillent entre 10 et 20% des électeurs.
Nous constatons que dans ces 46 départements il y a précisément les départements où 17 de nos camarades dont les listes avaient moins de 15% de voix ont été élus grâce à l'apparentement. Qu'on le veuille ou non les chiffres

Fondation Jean Jaurès

sont les chiffres.
Cela signifie qu'il y a, demain, dans un scrutin de liste à la proportionnelle, plus ou moins respecté, entre le tiers ou la moitié de la France métropolitaine qui risque de ne pas avoir de député Socialiste.
J'ajoute à cette constatation très grave, qu'au cours des dernières années, là où nous n'avons pas eu de représentation Socialiste, nous avons perdu toutes nos positions, jusqu'à même ne plus avoir de candidat aux élections cantonales.
Pour moi, c'est un raisonnement déterminant. Je m'excuse de l'appliquer au Parti, comme je m'évertue sans cesse à l'appliquer à mon département.
Quelle a été l'évolution des voix du Parti depuis la libération ?
En 1945, aux premières constituantes, nous avons eu 4.500.000 voix, avec un pourcentage de 18,5.
En 1946, 4 188 000 voix, avec un pourcentage de 17.
En novembre 1946, 3 432 000 voix, avec un pourcentage de 13,7.
1951 : 2 744 000 voix avec un pourcentage toujours par rapport au nombre d'inscrits, de 11,19.
Nous sommes tombés de 18,5 à 11,19. Pour ma part, j'estime que c'est essentiellement le résultat du mode de scrutin. Il y a la politique, c'est certain, mais il y a, malgré tout, dans le pays, des constantes politiques, des forces politiques qui, quelquefois n'ont pas toujours les mêmes étiquettes quand on compare à trente ans d'intervalle, mais qui représentent malgré tout des forces toujours aiguillées dans la même direction.
Voyez-vous, c'est le résultat du scrutin qui a éloigné l'élu de l'électeur.
Je sais qu'on peut prétendre que le meilleur scrutin est celui qui éloigne le plus l'élu de l'électeur ; c'est un raisonnement analogue à celui qui considérerait que le meilleur genre d'enseignement pour un instituteur est celui qui éloignera le plus l'élève de l'instituteur.
Avec des raisonnements comme celui-là on arrive à tout faire crouler, on arrive à ce glissement fatal dans lequel nous sommes aujourd'hui.
Alors, il faut trouver un système qui nous permette de livrer la bataille.
Pourquoi la désaffection des électeurs par rapport au scrutin de liste, au scrutin proportionnel ? Parce qu'ils ont eu l'impression, après le premier jeu battu, qu'on se livrait purement et simplement à un partage des voix. Ils ont vu revenir à chaque renouvellement électoral toujours les mêmes listes, avec les mêmes têtes de listes ; ils se disaient : cela va recommencer comme la dernière fois.
La dernière fois, le scrutin a même pris un caractère très douteux, et si nous avons été d'accord, dans le Parti, pour l'utiliser contre les Communistes et contre les gaullistes, il faut bien dire que l'électeur ne nous a pas toujours suivis et que dans certains départements où même les positions Socialistes étaient fortes, beaucoup de nos électeurs, les plus fidèles, surtout dans le monde enseignant, sont allés ailleurs, ou ne sont pas allés voter du tout.
Les électeurs ont le sentiment qu'il y a -je m'excuse du mot, mais je n'en trouve pas d'autre préférable pour illustrer ma pensée- une espèce de scénario, ou, certes, les candidats n'ont pas l'air d'être d'accord au début, mais dont on sait qu'il faudra qu'ils s'entendent fatalement, après, quand certains d'entre eux

Fondation Jean Jaurès

auront été élus. Certains vont même jusqu'à penser que le scénario est établi à l'avance et qu'à la cinquième ou à la septième liste à caractère plus ou moins particulier, cela vise purement et simplement à diminuer la plus forte moyenne de façon à permettre aux sortants d'être élus. Car il peut y avoir également manœuvres et maquignonnage au scrutin de liste départemental, comme au scrutin d'arrondissement ; il suffit de susciter une ou deux listes supplémentaires et dans le cadre du département on peut toujours trouver un moyen comme celui-là qui a été régulièrement employé et qui d'ailleurs, par exemple, fleurit dans le département de la Seine ; dans le département de la Seine nos camarades Socialistes ont eu particulièrement à en souffrir.

Je veux tout de même dire que le scrutin d'arrondissement avec le scrutin majoritaire, a un caractère de scrutin de bataille ; or, la politique, c'est la bataille ; c'est comme cela qu'il faut la comprendre, quand on ne la comprend pas comme cela, on va aux pires désillusions.

Le scrutin de bataille n'a pas d'inamovibles ; il est certain que je puis parler assez librement en la circonstance. Mais ce qu'on reproche à certains, c'est de ne pas être soumis aux mêmes règles de jeu que les autres. On a l'impression que quoi qu'on puisse faire, nous vieillirons sous le harnais, et si notre santé y tient, dans 80 ans nous serons encore tête de liste de notre département.

Alors, je crois que c'est à cela qu'il faut prendre garde ; et là, j'attire l'attention du Parti sur un point, sur les jeunes ; j'attire l'attention du Parti sur ce point capital : les jeunes, dans le Parti, ont l'impression que tout est fermé au-dessus d'eux ; ils ont droit, comme n'importe quel militant du Parti, à la consécration, au couronnement de leurs efforts, par l'élection ; il y ont droit comme tout le monde.

Je me souviens avoir été élu, il y a 20 ans, j'avais 27 ans, à la circonscription, et aujourd'hui, je reste malgré tout un des plus jeunes du parlement. 20 ans ont passé !

Meunier disait tout à l'heure qu'il y a des circonscriptions où il n'y a pas de chances, mais oui, parce j'étais jeune, on m'en avait donné une, comme cela. En 1936 il n'y avait pas de chances, au lieu de 1 500 voix il y en avait 300, et il y a eu bataille, et une autre bataille, et on est arrivé au résultat ; et aujourd'hui, cette circonscription, prise avec 1 500 voix, mes amis qui sont avec moi aujourd'hui, et qui m'ont toujours appuyé et soutenu de leur amitié affectueuse, en compte, avec le suffrage des femmes, je veux bien, 11 000 voix ; dans cette circonscription où il y a six cantons, il y a six conseillers généraux Socialistes, dont trois élus au premier tour de scrutin et les autres à la bataille, sans maquignonnage.

Et je crois que c'est cela qui est possible un peu partout, dans le pays, c'est cela qui est possible pour le Parti.

Je comprends que pour les camarades qui ont la responsabilité du Parti, ce qui est ennuyeux c'est que nous décidions un choix à deux ou trois semaines des élections ; si nous l'avions décidé il y a quatre ans, les camarades auraient pu préparer leurs points de chute, désigner tel ou tel camarade dans telle ou telle circonscription, et nous serions en pleine propagande.

Oui, Meunier, tu as raison, il y a la radio, la télévision, les journaux ; oui, mais pour un parti comme le nôtre qui n'a pas la radio ni la télévision, qui n'a que quelques grands journaux régionaux, c'est tout de même un avantage que d'avoir dans la campagne électorale un candidat qui va porter la parole partout.
Je prends l'exemple du département de la Somme : 840 communes, nous arrivons à en faire 250, 300, nous n'arrivons pas à les faire toutes ; à l'arrondissement nous les faisions toutes, et nous les referions encore, nous les ferions encore toutes, voilà la vérité, et la parole Socialiste serait entendue partout.
Je pense, voyez-vous, qu'il est nécessaire également, de se rendre compte que l'influence Communiste peut être mise en brèche ; chacun d'entre nous sait la différence de voix qu'il y a aux élections législatives, aux élections cantonales et municipales.
Ceux d'entre vous qui êtes maires, conseillers généraux ou députés, pouvez savoir qu'il y a toujours plus de voix au municipal ou cantonal qu'il n'y a de voix au législatif ; et pour ma part, je sais que ce sont les Communistes qui, face à nous, paient justement cette différence de voix.
Ce que je sais, c'est que dans notre département de la Somme, si nous avons eu, au dernier scrutin, un électeur sur cinq au scrutin législatif, nous en avons eu un sur trois au cantonal, au scrutin majoritaire, en présentant des candidats partout.
C'est pourquoi, personnellement, je conclus qu'il faut aller vers l'arrondissement, mais également avec le même sentiment que j'exprimais tout à l'heure, qu'il eût mieux valu le décider il y a deux ou trois ans, car nous y serions mieux préparés.
Mais je pense que nous ne pouvions pas faire autrement, d'ailleurs nous avons voté le scrutin d'arrondissement en 1951, à la veille des élections, quand on a discuté de la loi électorale, nous l'avons voté en commission avant-hier, nous l'avons voté hier, à l'assemblée, et il semble peut-être qu'il ne passera pas ; peut-être bien qu'il ne passera pas ! Il y a même de fortes chances qu'il ne passe pas, parce que la cuisine qui est en train de se préparer à Matignon, sur le projet Hugues, permet d'en douter.
Qu'y a-t-il dans le projet Hugues ? Je vous lis l'article 13, c'est le seul important : "Est élue dans le cadre du département toute liste ayant obtenu la moitié plus un des suffrages valablement exprimés ; dans le cas où aucune liste ne remplit les conditions ci-dessus, les sièges sont répartis à la représentation proportionnelle, selon la règle de la plus forte moyenne".
C'est le petit miroton qu'on est en train de nous préparer, c'est avec cela qu'on voudra, tout à l'heure, nous mener aux élections ; c'est là-dessus que le Président du Conseil, pour sauvegarder la dignité du Parlement et les intérêts supérieurs du pays, -parce qu'il n'est pas "fichu" de gouverner, comme je le lui ai dit en Commission, bien qu'il ait la majorité régulièrement,- c'est là-dessus que le Président du Conseil posera la question de confiance. Et nous irons alors aux élections avec ce scrutin, radicaux, modérés, réactionnaires, tout le bloc des blancs, et en face les Socialistes et les Communistes ; la où il y aura majorité, ce sera réglé, les blancs emporteront tout, là où la majorité sera Socialiste et Communiste de l'autre côté quel sera le résultat ?

La grande crainte qu'ont certains d'entre nous, et moi particulièrement, c'est qu'il y ait des camarades qui soient prêts à faire des listes qui ne seront peut-être même plus des listes d'unité d'action Socialiste Communiste, mais auxquelles on annexerait un radical, un UDSR, pour en faire des listes de Front populaire. Voilà le grand danger qu'il peut y avoir sur le plan départemental, avec ce mécanisme infernal.
Et cela peut être le renversement de la politique française, cela peut être quelque chose de terrible pour ceux qui se sont battus au cours de ces dernières années?
Ma conclusion, c'est que les dangers sont grands dans ce scrutin départemental qui est enfin le scrutin de la législature précédente.

Dans la salle - Entièrement d'accord avec le camarade Max Lejeune, je regrette comme lui que la proposition n'ait pas été faite plus tôt, mais ce qu'il vient de dire témoigne de l'imprudence commise ; si la Droite, à l'heure actuelle, est en train de mijoter cette cuisine c'est parce que nous avons fermé toutes les portes ; nous avons laissé le libre jeu se faire, ils savent d'avance qu'ils peuvent faire cela et qu'ils trouveront la Gauche divisée, par conséquent impuissante.

Max Lejeune - Je ne veux pas faire la critique des dernières assemblées du Parti, je n'y étais pas, mais je veux simplement revenir à mon argumentation, et dire : à partir du moment où il y a ce grand danger pour le Parti, à partir du moment où l'on peut assister à cette immense dispersion, à partir du moment ou l'on veut nous imposer -et l'on a les moyens de nous l'imposer- ce scrutin qu'on peut qualifier de scrutin de voleurs, il est nécessaire pour nous de relever le gant, de le relever dans des circonstances difficiles, peut-être, mais sur un scrutin qui sera un scrutin de bataille.
Je m'explique : le scrutin d'arrondissement, nous pouvons le proposer avec, pour la Seine et la Seine-et-Oise, le même système électoral qu'actuellement ; nous pouvons le proposer ainsi puisque cela a été pratiqué, système différent dans les deux départements de la région parisienne, et dans le reste du pays ; au dernier scrutin législatif, on peut le proposer comme cela, avec cette affirmation que dans une ville comme Paris, dans la région parisienne on se trouve en présence d'agglomérations où l'on ne connaît pas facilement les élus et on ne les contrôle pas facilement, et que la proportionnelle est préférable à l'arrondissement, mais de grâce, dans le reste du pays, il nous est possible de jouer d'abord sur le facteur de préférence de l'opinion publique et de créer un fort courant autour de nous sur le scrutin d'arrondissement.
Ce scrutin d'arrondissement ne se présente pas pour nous comme un scrutin qui nous lamine, dans la mesure où nous sommes décidés, et où nous sommes forts.
Il faut y aller franchement, il faut y aller avec vigueur ; et là, on peut retourner la situation ; il faut porter l'accusation contre ceux qui sont aujourd'hui les responsables de la situation présente,
Ceux qui sont les responsables, c'est le Mouvement républicain populaire, ce sont les Indépendants, qui, ayant peur de payer la note traduite par M. Pflimlin, ministre MRP ne veulent pas payer cette note et veulent maintenir le scrutin

dont ils ont bénéficié ou un scrutin analogue. Ils ne veulent pas de l'arrondissement et parce qu'ils ont peur que l'arrondissement puisse passer aujourd'hui, ils provoquent cette réunion commune de tous les groupes de la majorité, avec la cuisine présidée par le Président du Conseil.
Eh bien, si nous arrivions à bien prendre notre position, à marquer que nous sommes pour un scrutin clair, simple et net, un scrutin de bataille, cela aurait l'avantage de réveiller tout le Parti, non pas seulement les têtes de listes, mais tous les militants, dans les plus petits villages de nos départements, cela aurait l'avantage de mettre en accusation celui qui a faussé le jeu de la législature présente, le MRP, celui qui a faussé le jeu de toute la vie politique française depuis 1945, ce serait une besogne de salubrité par un scrutin de clarté, (Applaudissements)

Le président - La parole est à Guy Mollet.

Guy Mollet

J'ai manifesté le désir de parler, en ce moment, de façon que les camarades qui sont encore inscrits dans le débat, puissent confirmer certains les arguments que j'ai l'intention d'employer.
Je voudrais dire d'abord que je ne suis ni arrondissementier, ni proportionnaliste, par principe.
On a dit que beaucoup de camarades affirment de vieilles positions, en ce qui me concerne, je n'en ai pas dans ce domaine ; je cherche le meilleur scrutin, dans une circonstance politique donnée.
J'ai l'impression, je dois le dire, que le débat d'aujourd'hui, se déroule dans une apparence de clarté, qu'il y a beaucoup d'apparences que s'opposent l'un à l'autre le scrutin d'arrondissement et le scrutin proportionnel. Mais j'ai l'impression que cette clarté cache une splendide confusion.
En effet, il est possible, (c'est facile à démontrer, Blum l'a démontré) il est facile d'allier ce qu'on appelle les avantages de l'arrondissement aux avantages de la proportionnelle.
J'ai aujourd'hui constaté qu'à peu près tous ceux qui sont intervenus, Max Le jeune en dernier, ont essentiellement utilisé les avantages de l'arrondissement et reportent les avantages de l'arrondissement sur le majoritaire.
Ce que j'aurais voulu que l'on ait comme vrai débat, c'est un débat entre les partisans de la proportionnelle et les partisans du système majoritaire.
Seulement, je vais faire comme tout le monde, je ne vais pas donner l'impression que je complique la question, je vais entrer dans le jeu.
Je tenais à dire, dès le début, que ceux qui prétendent que c'est clair, jouent un peu avec la clarté.
Je vais prendre les avantages du scrutin d'arrondissement tels qu'ils sont développés par divers camarades, par degrés d'importance, degrés d'intérêt, parce qu'on a dit que le pays se désintéresse, il y a un peu de vrai, encore que je voudrais bien qu'on n'exagère pas trop.
La condamnation du régime, on l'entend ; la condamnation du parlementarisme,

Fondation Jean-Jaurès

on l'entend, on l'a toujours entendue dans le pays ; j'ai le sentiment qu'on l'entend un peu moins, si étrange que cela paraisse après tout ce qu'on a entendu ce matin, j'ai le sentiment qu'on l'entend un peu moins en 1955 qu'en 1951.
J'ai le sentiment qu'en France il y avait à ce moment-là, un certain mouvement gaulliste dont on ne parle presque plus, qui montait à l'assaut du régime et dénonçait le système et annonçait qu'il fallait faire craquer tout cela.
Je vois un autre argument : l'intérêt baisse, et il était très grand au moment du scrutin d'arrondissement ; il n'y a qu'un malheur, c'est que les amateurs de statistiques font apparaître que le pourcentage d'abstentions avec l'arrondissement était largement aussi grand que le pourcentage d'abstentions avec le scrutin proportionnel.
Renvoyons l'argument pour ce qu'il vaut, si vous voulez bien !
Rapprocher l'élu de l'électeur ; celui qui s'est fait le meilleur défenseur de cette thèse, c'est Le Bail qui a dit : il est nécessaire que les militants, les électeurs non pas seulement les électeurs Socialistes, mais que tout le monde dans la circonscription sente dans l'élu le protecteur.
J'ai eu l'occasion de dire, à d'autres moments ici, et les camarades l'ont dit mieux que moi, combien c'était là une conception 18ème et 19ème siècles du Parlement ; c'est vrai que longtemps l'électeur a souhaité que son élu ne soit pas autre chose que son défenseur contre les emprises du pouvoir central, contre les excès du pouvoir central, et que son élu soit en quelque sorte le commissionnaire, l'agent qui s'en va régler tel ou tel problème.
Que des électeurs en aient la nostalgie, je ne le nie pas ! Mais que l'on prétende que cela va être bon pour la nation de ramener l'élu à cette fonction, au moment où se posent, à travers le monde, les problèmes les plus dramatiques, je dis que c'est grave.
Oh ! je ne veux pas pousser la chose au paradoxe et parler d'éloigner l'élu de l'électeur, je ne parle pas de cela ; qu'on ne me fasse pas dire ce que je ne dis pas ; mais au moment où se pose le problème de la paix du monde, de l'organisation de l'Europe, il est un peu regrettable que ce que vous appelez rapprocher l'élu de l'électeur veuille dire faire de l'élu le prisonnier du notable de quartier, du bistrot du coin, du marchand de vaches influent, du notaire ou du vétérinaire qui seront, toutes les semaines, pendus à sa porte pour faire prévaloir l'intérêt local sur l'intérêt général.
(Applaudissements)
Troisième argument : l'avantage du scrutin d'arrondissement, c'est l'augmentation du militantisme.
Je le dis comme je le pense, c'est l'argument solide, c'est l'argument vrai. C'est incontestable que dans les faits, on a des chances d'avoir plus de militantisme avec le scrutin d'arrondissement.
Je voudrais qu'on n'insiste pas trop sur l'argument, je l'ai dit devant le groupe, je le répète ici, pour deux raisons :
La première, c'est que -et je reprends mon expression- il n'est pas tellement moral, comme argument, c'est un peu désagréable pour les maires encore plus pour les conseillers généraux, de leur dire : vous n'êtes pas de bons militants,

parce que c'est au stade plus petit de la localité qu'est le combat et vous n'êtes susceptibles de devenir bons militants qu'au moment où il y aura une place de député au bout.
Il y a une autre raison ; c'est vrai Le Bail, c'est vrai Max, qu'on peut trouver dans toute fédération des camarades qui, pendant des années ont travaillé dans des circonscriptions, alors qu'ils y avaient toutes chances. On a cela partout. Mais pourquoi nier qu'il y a des camarades qui, pendant le même nombre d'années se nom, battus dans des fédérations sans jamais même être candidats. Ce n'est pas exact qu'il y ait besoin de cette prime de l'élection pour être militant.
Je tiens compte des faits, et l'argument le plus valable en faveur de l'arrondissement, mais il vaut aussi bien clans un arrondissement proportionnaliste que dans un arrondissement à la majorité, est l'argument suivant, c'est la volonté des électeurs, ceux-ci veulent connaître leurs élus. La camarade Andrée Viénot a développé l'argument. Et je crois que celui-là est plus sérieux et plus vrai encore. Il est incontestable qu'il y a dans l'opinion publique un courant en faveur du scrutin d'arrondissement, si l'on cherche à savoir pourquoi, mon appréciation essentielle est celle-ci, il y a une sorte de fatigue d'un système, au bout d'un certain nombre d'applications, et comme on ne trouve pas de solution aux grands problèmes, comme actuellement il y a des quantités de gens qui voudraient que les choses s'arrangent, alors il est un peu paresseux, il est facile de dire : eh bien, la panacée, c'est le scrutin d'arrondissement ! Comme on ne l'a pas connu depuis longtemps, peut-être qu'après tout ce n'est pas mauvais.
Il faut tenir compte d'une chose, c'est que les femmes n'ont jamais connu ce système, pour elles c'est peut-être un espoir, ce n'est pas une nostalgie ; quant
plus aux hommes qui l'ont connu, ce sont ceux qui ont plus de 45 ans, car il y a, à l'heure actuelle, vingt années d'électeurs qui n'ont jamais connu le scrutin d'arrondissement. Alors, n'exagérons pas, mais concluons comme Le Bail.
C'est l'opinion publique qui le souhaite sûrement à sa majorité, mais nous, Parti Socialiste, nous n'avons à en tenir compte que dans la mesure où nous avons conscience qu'en agissant ainsi l'opinion publique ne se trompe pas. Ce sera la deuxième partie de ma démonstration.
Autre argument utilisé : tous les candidats ont leur chance ; cette fois c'est le scrutin honnête, Oh', la, la ! Je me suis reporté à mes souvenirs ; je n'ai jamais été candidat, cela me fait 36 ans de Parti, il a fallu attendre la libération pour que je sois candidat, le Pas-de-Calais en est témoin, je n'ai pas fait d'élections. Je n'ai jamais connu autant de "combines" que dans ce que vous appelez le scrutin honnête.
Mais il y a des exemples plus récents, il y a l'élection au Conseil général, depuis la libération, il y en a dans tous les départements, il y en a eu récemment, et il y avait 1500 sièges à pourvoir, dans 600 sièges il n'y a pas eu de candidats Socialistes.
Oh ! je sais bien qu'il y a des coins où c'est difficile d'en trouver, je suis d'accord ; mais êtes-vous bien sûrs qu'il n'y avait pas beaucoup de coins où l'on avait fait le partage préalable entre Radicaux, MRP, UDSR et nous ou d'autres fois

Communistes ; dans pas mal de fédérations cela s'est fait plus ou moins ouvertement, dans cinq ou six.
On a parlé du syndicat des sortants, on a même parlé des seigneurs ; la plus belle coalition des sortants était celle qui avait lieu avec scrutin d'arrondissement dans de nombreux départements français où les sortants s'arrangeaient pour ne pas avoir de candidat de l'autre parti contre eux et faisaient un maquignonnage avant, ou quand on mettait un candidat on avait soin de le choisir pas trop dangereux pour ne pas trop embêter les autres.
Je vous en prie, ne parlez pas trop de scrutin honnête !
En tout cas, s'il y avait dans ce que je viens de dire des avantages, ce sont des avantages qui viennent en caractère restreint, c'est-à-dire qu'arrondissement encore une fois, cela n'a rien à voir avec scrutin majoritaire ; ces avantages existeraient aussi bien avec la proportionnelle.
Un argument qu'on utilise le plus parmi nous, c'est qu'avec le scrutin d'arrondissement nous avons les meilleurs hommes, c'est que la personnalité de nos candidats est telle que chaque fois la porte s'ouvre ; il n'y a qu'un malheur, c'est que les faits s'inscrivent en faux contre cette affirmation ; pour être élu au scrutin d'arrondissement il est bon d'avoir un air jovial, de savoir passer la main dans le dos.
On a connu des circonscriptions où Léon Blum aurait pu être candidat, mais il ne savait pas boire le pastis !
Il est bon d'être un notable local ; et en la circonstance présente, certains ont parlé ici de Poujade, on verra ce que les corporatistes agricoles et autres feront dans pas mal de régions de France, alors que le scrutin d'arrondissement battait Jaurès, battait Blum, le scrutin d'arrondissement faisait que notre camarade Guesde (?) ne pouvait pas accéder au Parlement. Il battait aussi des hommes d'autres partis, il a battu Poincaré. Je voudrais qu'on n'exagère pas quant à la valeur de cet argument qui est un argument qui se retourne contre le Parti, car ceux qui, dans le Parti, auront le courage de prendre parfois des positions intransigeantes, dures, en fonction dé la volonté du Parti, ceux-là seront les plus menacés, alors que cesseront d'être menacés ceux qui sauront ne pas être trop intransigeants.
Vous savez combien j'ai raison et combien est grand le nombre de cas où cela pourra valoir.
Défense du régime : on nous a cité -Lussy- le fait que Hitler, Mussolini sont arrivés grâce à des systèmes proportionnalistes. Lussy a fait un lapsus, il a parlé du RPF au lieu du PSF, c'est un lapsus qui fournit la réponse ; le RPF est déjà oublié, le RPF n'a jamais été un danger.
Dites-moi, les élections au scrutin d'arrondissement majoritaire, dans le cadre cantonal de 1948, vous en avez perdu le souvenir, tous ? Vous n'avez pas eu l'impression qu'avec cette poussée gaulliste, cela allait flancher ? C'est en 1949, je corrige, que tout "foutait" le camp.
Mais si nous avions eu le scrutin d'arrondissement la fois d'après vous alliez avoir, dans la poussée, la poussée, la double poussée Communiste et gaulliste. C'est uniquement parce qu'à ce moment-là nous avons pu faire le barrage

Fondation Jean Jaurès

qu'aujourd'hui le danger gaulliste n'existe plus.

Jean Le Bail - Prends garde, tu vas justifier les apparentements !

Guy Mollet - je ne prends pas garde ; c'est ce que je suis en train de faire, je suis en train de dire que n'importe ou, en France, je vais avec, non pas courage, je n'en ai pas besoin, mais avec honnêteté, dire que je continue à penser que nous avons eu raison en 1951 de voter les apparentements, je n'ai pas peur de le dire, Le Bail, je le proclame, je suis heureux que tu m'aies fourni l'occasion de le redire, car si, en 1951, nous n'avions pas eu le courage de le faire s'en serait terminé de la République, et nous aurions connu le sens de la République de Weimar.
Ce qui était en 1951 n'est plus aujourd'hui, je n'ai laissé à personne le soin de le dire au dernier congrès ; les apparentements ne se justifient plus ; mais je ne voudrais pas qu'on utilise contre la proportionnelle des arguments qui, une fois de plus, ne sont pas valables, scrutin clair, c'est l'argument sérieux ; scrutin clair, au moins cela permet des regroupements, les rouges contre les blancs, les bleus contre les blancs, dans d'autres régions, la Gauche contre la Droite dit-on encore. Camarades, c'est le vrai problème, mais je vais en parler plus longuement dans un instant, à savoir si c'est vrai qu'en France il y a deux fractions : les rouges et les blancs.
J'avais cru comprendre, au dernier Congres national, que parmi les rouges on en avait détourné an certain nombre pour aller à l'Est et que nous étions en présence de deux fractions, même de trois : la Gauche, la Droite et les représentants de l'Est. Mais j'y reviendrai dans un instant.
Neuvième et avant dernier argument : éviter les crises. Ça, c'est une douce galéjade, une plaisanterie ! Car là encore, les historiens, les statisticiens sont d'accord pour démontrer qu'il y a eu davantage de crises en pourcentage sous 1a 3ème République, avec le scrutin d'arrondissement, que sous la 4ème avec le scrutin proportionnel.

Un assistant - Et même sous la 3ème, chambre 1919.

Guy Mollet - D'accord, mais je parle d'arrondissement. Enfin, j'en arrive au dixième argument, à celui qui est le plus gênant pour les camarades du Parti, aussi n'est-t-il pas été utilisé ici, mais c'est tout de même l'argument avec lequel on défend l'arrondissement sur tous les bancs autres que les bancs Socialistes, celui que vous avez lu dans "L'Express" de samedi, relu dans "L'Express" de lundi ; c'est l'argument qui consiste à dire : "Il faut être à fond pour le scrutin d'arrondissement, parce que ce scrutin est le seul qui fasse échapper les élus à la tutelle de leur parti."
Ah, je comprends qu'on ne l'ait pas repris dans le Parti, cet argument, il est gênant, et je comprends que "L'Express" du Parti Radical l'utilise. Si j'étais radical, je serais pour le scrutin d'arrondissement. C'est de loin la meilleure formule, puisqu'elle permet d'avoir des élus avec toutes les formes de

combinaisons, en acceptant le désistement de n'importe qui sous n'importe quelle espèce de condition, bien décidés ensuite à se regrouper quand même dans un intergroupe que, selon les occasions, on appellera radical ou RGR, intergroupe qui n'engage personne et où chacun fait ce qu'il veut.
Moi, je dis -et c'est l'un des arguments qui aie fait le plus peur- "Camarades, nous avons vécu dans les années récentes, l'an dernier en particulier, des événements terriblement douloureux. Ca s'est tassé, mais j'avais le sentiment que le Parti en avait tiré une conclusion, que sa conclusion c'était, en reformant son statut -et ça devait être l'un des objets du Conseil national prévu pour le 26- de faire qu'il y ait un contrôle général, pas sous une forme brutale mais sous une forme automatique, de l'élu, contrôle tel qu'on évite à l'avenir -il ne s'agit pas de parler de sanctions- mais qu'on évite à l'avenir le retour de semblable crise dans le Parti.
J'ai le sentiment qu'on s'oriente, si jamais on va à l'arrondissement, vers quelque chose d 'exactement inverse, où chaque élu aura tendance, lorsqu'il sera l'élu seulement de son coin, à une bien plus grande indépendance à l'égard de la fédération et du Parti. C'est tellement vrai que tous les autres le disent, sauf nous et que c'est l'une des raisons pour lesquelles ils demandent l'arrondissement.

Charles Lussy - Une expérience a démontré que ce n'était pas vrai...
(Brouhaha)

Guy Mollet - Je ne reprendrai pas les arguments historiques. Lorsque, Charles Lussy, tu as voulu dire que l'expérience avait démontré que c'était le contraire, un certain nombre de camarades ont manifesté quelque étonnement ; je les laisse sur leur étonnement.
Je dis qu'il y a une menace certaine sur l'autorité du Parti ; j'ajoute : il y a peut-être une menace sur l'unité du Parti parce que ne disons pas que "les élus auront", mais disons que "des élus" pourront avoir à cœur ensuite d'être réélus. Cela arrive, ça, vous savez !... Ça n'est pas quelque chose d'exceptionnel et je ne suis pas en train d'émettre une opinion idiote en disant que des élus ont envie d'être réélus. Et quand un élu a envie d'être réélu, généralement il tient compte des conditions dans lesquelles il a été élu la fois d'avant.
En conséquence, si nous avons dans le Parti une fraction des élus qui a été élue par le bloc anti-communiste contre la Communiste, et une autre fraction qui a été élue par le désistement Communiste, j'ai bien peur que l'on ne voie ces préoccupations électorales se transformer, pour certains -car je crois à la noblesse, à la grandeur d'âme de beaucoup- en prise de position politique, et qu'en fonction d'une position électorale, on ne voit après des positions de tendance se cristalliser d'après la façon dont on aura été élu. Je dis qu'il y a là au moins une menace pour l'unité du Parti.
Parce que je voudrais bien qu'on n'oubliât pas, ce que les camarades semblent oublier, que dans le cas d'élections au scrutin d'arrondissement, les Communistes auront leur mot à dire, et ils auront leur mot à dire dans plus de 400 circonscriptions françaises. Beaucoup de camarades ont raisonné comme

s'ils se disaient : on acceptera les voix des Communistes, quant aux nôtres, ils peuvent courir, ils ne les auront pas ! J'y reviendrai dans un instant : pour moi, c'est le problème essentiel.
Le problème n'est pas un problème électoral, essentiellement. J'étonne peut-être en disant cela quand on parle de voix électorales, mais le problème est un problème politique et c'est ce problème là que je veux aborder.
Sous l'aspect actuel des choses en 1955-56, je suis contre tout système de quelque forme qu'il soit, qu'il soit majoritaire ou d'apparentement, contre tout système qui suppose une coalition électorale, et je vais vous dire pourquoi.
La coalition électorale, qu'elle se lasse par l'apparentement, par le désistement ou par l'acceptation du désistement, suppose que l'on décide avant avec qui s'allier, pour qui se désister, sous quelles conditions ou sur quel programme accepter des désistements. Il n'en a pas été question ici aujourd'hui. Le seul camarade qui ait évoqué ce problème, c'est Gaston Defferre. Et ce qu'il disait lui de l'arrondissement, combien ce serait vrai, à fortiori, si on était pour le scrutin d'arrondissement ! C'est là vraiment le cas où il faudra décider avec qui, sur quel programme, pour qui nous désister, de qui accepter le désistement ! J'ai bien le sentiment qu'il n'y a pas, dans le Parti, à l'heure actuelle, un enthousiasme très grand pour l'union nationale... n'en parions pas ! Ça divise donc toute la Droite. Prenons les voisins immédiats. Le MRP ? Je n'ai pas le sentiment que le Parti puisse aller à une alliance électorale avec le MRP, sauf à supprimer de son programme ce que le Comité directeur a décidé d'y mettre voici quinze jours par l'acceptation d'un Comité laïque, concernant la laïcité. Bon. Les Radicaux ? Oui, c'est possible, probablement, dans certains coins. Ça ne pose pas de problème dans notre région, il y a des régions de France où ça n'existe plus ; ça commence à reexister quand on les crée pour les besoins de la cause, c'est-à-dire l'arrondissement.
Et alors, autrement, avec qui ? Avec, ou sans les Communistes ? Il faut poser le problème ! C'est le problème qui domine le débat d'aujourd'hui ! …(applaudissements)… Il ne va pas être question, vous savez, de choisir plus ou moins entre les majoritaires ou les minoritaires, il ne va être question que de nos résultats d'aujourd'hui. Il y aura, ou non, un courant en faveur je ne veux pas dire d'un Font populaire, non, mais en faveur ou non de l'alliance électorale avec les Communistes, et ça se sera la conclusion politique du débat d'aujourd'hui. Et nos conclusions ne seront pas seulement attendues sur le plan électoral, cet après-midi et demain, soyez tranquilles, elles sont attendues des Communistes et de tous autres.
Or, de toutes mes forces, je le dis, et je le dis même en connaissant les résultats vraisemblables d'aujourd'hui, de toutes mes forces je ferai ce que je pourrai pour protéger le Parti contre ce risque. De toutes mes forces !
J'ai entendu affirmer ici les choses les plus erronées. J'ai entendu faire des comparaisons avec 1936. On a même excellemment dit des choses vraies là-dessus. Mais nous ne sommes pas en 1936 ! En 1936, il y avait d'abord eu, Charles Lussy, avant les désistements, avant ton opposition à une demande supplémentaire que t'ont présentée les gars d'un mouvement anti-fasciste, il y

avait d'abord eu un programme minimum commun, accepté en commun, attention, il y a une immense différence !
Ceux d'entre vous qui envisagez les désistements possibles, il faut dire si vous êtes d'accord sur un programme commun, accepté par les Communistes.

Charles Lussy - Nous ne demandons pas le Front populaire !

Un assistant - En 1934, aux élections cantonales, il n'y a pas eu de programme commun.

Guy Mollet - Je dis qu'en 1936, il y avait un programme commun, nous ne pouvons donc pas faire de comparaison avec 36, là-dessus tout le monde devrait être d'accord.
Je dis qu'en 1936, l'homme représentatif du parti ouvrier le plus puissant en France s'appelait Léon Blum ; je dis qu'en 1955 ou 56, hélas, l'homme représentatif du parti ouvrier le plus puissant en France s'appelle Maurice Thorez.
Je dis qu'en 1936, l'homme représentant la classe ouvrière organisée dans des syndicats s'appelait Léon Jouhaux ; je dis qu'en 1955 ou 56, l'homme qui parle au nom du plus grand nombre d'ouvriers, hélas, s'appelle Frachon !
Je dis que ceux qui font la comparaison entre 36 et 55 ou 56 commettent une erreur historique monumentale.
(Applaudissements)
Il n'y aurait pas le Front populaire, d'accord, beaucoup de camarades s'en sont défendus... Il y aurait les alliances locales, mais c'est peut-être plus grave encore, parce que dans le Front populaire organisé, un parti se bat aux côtés d'un autre parti, dans une certaine mesure, contre d'autres partis, et le Parti peut garder son indépendance, imposer le maintien de cette indépendance aux militants. Lorsque les alliances se feront sur le plan local, à la base, je vous mets bien au défi, malgré tout ce qu'on a dit aujourd'hui sur la discipline... et l'un de nos camarades n'a pu s'empêcher d'en sourire en en parlant... nous savons fort bien que le lendemain du jour ou nous aurons voulu imposer la discipline, il y aura des quantités de situations locales qui vous empêcheront de l'obtenir. Peu à peu, dans ces coins là, vous aurez mené les militants à l'unité d'action ! Et alors, il y aura un certain Front populaire.
Je vais vous dire ma conviction -et la proposition de Hugues qu'on vient de nous faire connaître la confirme. Il y a, à l'heure actuelle, deux grandes fractions de l'assemblée qui veulent le Front populaire. Il y a, bien sûr, les Communistes. Mais voulez-vous bien tenir compte, camarades, de ce que (certains d'entre vous n'en sont pas informés parce qu'ils n'ont pas suivi la vie parlementaire de ces derniers jours et que dans mes informations je ne l'ai pas mentionné ce matin), de ce que à trois ou quatre reprises il était pour le maintien de l'apparentement.

Charles Lussy - Et contre l'arrondissement !

Collection Jean Jaurès

Guy Mollet - Pour l'instant, j'en suis à l'apparentement. Ne me laisse pas croire que mes arguments sont gênants.

Charles Lussy - Pas du tout.

Guy Mollet – Ecoute-moi, alors. Je dis que Duclos est pour l'apparentement et il a dit pourquoi. Il l'a dit lui-même en se tournant vers les camarades Socialistes : "Parce que j'espère que cette fois, nous le vexons ensemble dans l'intérêt de la classe ouvrière." Mais il y a aussi la Droite, qui est pour les apparentements : soit le maintien du système actuel, soit le système Hugues, qui revient exactement au même. Ca consisterait à faire grouper la majorité actuelle sur une liste, avec l'espoir d'avoir en face une coalition Socialiste-Communiste. Pourquoi ? Parce que pour les Communistes, c'est la victoire de l'unité d'action, et pour la Droite, c'est la victoire électorale. Je vais vous dire en effet ma conviction : j'ai affreusement peur d'un Front populaire vainqueur, puisque nous n'avons plus Blum, ni Jouhaux, mais j'ai encore mille fois plus peur d'un Front populaire vaincu. Or, je crois qu'il le serait.
Enfin, nous n'avons pas fait pendant dix ans le travail que nous avons fait, nous n'avons pas, pendant dix ans, dénoncé la trahison bolchevique, sans que ça porte ses fruits !
Nous n'avons, pas, pendant dix ans, montré à une partie de la classe ouvrière qu'on la trompait, nous n'avons pas encouragé la création de FO, nous n'avons pas essayé de faire que ces organisations là deviennent quelque chose, sans qu'il y ait, dans l'opinion publique, des gens qui ne voteront pas pour nous si nous nous allions aux Communistes.
(Applaudissements)
Si bien que l'immense crainte, c'est que nous allions à un Front populaire vaincu, et qu'alors vous n'empêcheriez jamais, ni vous, ni nous, ni personne, quelle que soit la nouvelle équipe que vous auriez mise à la direction du Parti, vous n'empêcheriez jamais, quand nous aurions fait dans certains coins l'alliance électorale, que les militants de la base ne fassent, sur le chantier, l'unité d'action immédiate. Et vous, qui avez voulu que pendant des années, nous isolions les staliniens, que nous les dénoncions, au moment où on y parvient vous nous feriez courir le risque de voir, ici ou là, renaître cette unité d'action.
Amazier (?), tu nous as dit que la responsabilité en incombe à une décision du dernier Congrès national. J'ai hésité un instant avant de la reconnaître, et je crois savoir que c'est celle par laquelle le dernier Congrès national a condamné, à une immense majorité, l'unité d'action. C'est ça que tu regrettes, et je te comprends. Je ne veux pas déformer ta pensée...

Amazier (?) - Je regrette qu'on n'ait pas laissé peser une menace qui aurait constitué une sorte de porte de sortie. Quant à votre isolement, je me demande où il vous mène !

Guy Mollet - D'accord, je n'ai donc pas trahi ta pensée. Tu regrettes cette

décision dans la mesure où elle peut permettre des combinaisons de la part de la Droite.
Or, voyez-vous, -Mazier et quelques autres camarades- ceci part d'une notion que je considère comme fausse, à savoir que le Parti Communiste continue à appartenir à la Gauche de l'opinion française.
J'ai essayé ici, à maintes reprises, de démontrer que l'électeur Communiste appartient peut-être, sûrement même, à la Gauche, …

Un assistant - Oui, c'est là le problème !

Guy Mollet -… mais que ceux qui sont élus cessent d'être des hommes de gauche pour être des hommes de droite. Alors, avec qui allez-vous négocier les désistements ? Je prends un département X ou Y, un grand, le Pas-de-Calais par exemple. Il y aura au moins, dans 5 ou 6 circonscriptions, un Socialiste en tête, suivi du Communiste et des autres. Dans 5 ou 6 autres circonscriptions, vraisemblablement plus, mettons que ce soit égal pour ma démonstration, le Communiste sera en tête. Les camarades disent : nous n'accepterons aucune espèce de compromis avec les Communistes. S'ils viennent demander quelque engagement que ce soit, nous le repousserons.
J'ai assez de confiance dans les camarades du Pas-de-Calais pour savoir que ce sera vrai et que les Communistes voteront pour nous quand même,-sans réciprocité ? Car ceux qui disent cela sont ceux qui disent "sans réciprocité" ! Mais vous croyez que les Communistes, quand ils seront en tête dans huit circonscriptions, n'exigeront pas quelque chose sur le plan de la réciprocité ? Vous y croyez ? Ils auront 3 millions et demi d'électeurs en France, et vous croyez qu'en aucun cas ils n'auront d'exigence de réciprocité et qu'en aucun cas vous ne courrez le risque que tout à l'heure Charles Lussy dénonçait, d'être ceux pour qui ils se désisteraient -même sans condition, dans l'hypothèse optimiste- et à qui vous refuseriez la réciprocité ? Le raisonnement est tellement impossible que Charles Lussy a répondu lui-même : "Je ne m'oppose pas à la réciprocité, je demande qu'on l'étudie."
Ah je sais bien, Lejeune, pas toi, Le Bail, pas toi ; Ramadier lui-même a dit : "Non, pas ça" et Ramadier a même dit : "Il faudra qu'il n'y ait d'engagement ni d'un côté, ni de l'autre, il faudra que nous soyons forts, que nous empêchions l'indiscipline, et a-t-il dit, j'ai la conviction que ces cas d'indiscipline seront très rares."
Vous savez fort bien que l'hypothèse d'un Parti Communiste, de dirigeants Communistes, agissant sans réciprocité, et sans engagements, est une hypothèse vaine.
Des exemples, en voulez-vous ? Un exemple local : l'élection au Conseil général d'Arras. Deux candidats. Un Socialiste : le Secrétaire général de la section des instituteurs, l'ancien secrétaire général, mon premier adjoint, un militant laïque indiscuté, Socialiste depuis 45 ans. Un RPF sortant. Le mien arrive en tête, il bat le RPF sortant qui n'est que deuxième, troisième un Communiste, quatrième un MRP. Les Communistes viennent trouver le Socialiste et disent : "Alors, une

petite déclaration de rien du tout, et nous t'apportons nos voix!" Il dit : "Non, pas de problème." Les MRP lui disent : "Mais enfin, c'est possible !" Il répond : "Non, pas de problème." Résultat, il est battu, le RPF garde son siège parce que les Communistes maintiennent leur candidat et les MRP se reportent sur le RPF.
Il pouvait sauver son siège, c'était facile, il n'avait qu'à dire oui au PC, un petit oui de rien du tout. Il a été battu à 117 voix près, au 2ème tour, sur 12.000 électeurs !
Eh bien, partout nous allons courir des risques d'un même ordre. Et vous croyez qu'on ne trouvera pas en France des défaillances ? Voulez-vous que je vous dise ce qui s'est passé au Conseil général dans de nombreux coins ?... J'ai affreusement peur, camarades, de ce que tout cela peut donner. Vous êtes nombreux, vous êtes quasi unanimes à ne pas vouloir le Front populaire. L'alliance électorale, qui n'est pas le Front populaire, vous êtes déjà moins nombreux à ne pas la vouloir, mais tout de même l'immense majorité du Parti n'en veut pas. Je ne dis pas que l'alliance électorale est la volonté du Parti, quand il choisit l'arrondissement, et pourtant je dis que ça en serait la conséquence. Je n'accuse pas des intentions, j'analyse une situation. Je dis que c'est vraisemblablement vers ça qu'on entraîne le Parti.
Quant aux conséquences actuelles, dans les conditions actuelles, il n'y a qu'une réponse possible, une seule solution, une seule, celle qui garantit au Parti son indépendance.
Ah, vous avez parlé du parti où l'on se bat ! et des campagnes électorales où l'on veut la bataille ! Eh bien, la vraie bataille, elle est livrée par les hommes quand ils se sentent indépendants, quand ils peuvent donner des coups de tous les côtés, quand ils n'ont personne à ménager, quand ils peuvent accuser les Staliniens de ce qu'ils ont fait, quand ils peuvent accuser le MRP de ses trahisons à la République pour son église et son école, quand ils peuvent accuser tout le monde, avec leur drapeau c'est-à-dire avec la proportionnelle. Ne me parlez pas d'une vraie bataille si un homme a plus ou moins, au fond de lui, cette idée : "Attention, si je les engueule trop au premier tour, peut-être ne se désisteront-ils pas au second !"… (applaudissements)… Alors, non ! Même l'argument de la bataille, je ne le retiens pas ! Je vous demande de penser à ce que vous allez faire des hommes qui se battent sur le plan syndical, ceux de FO et les autres, malgré leurs insuffisances ? Si nous livrons, nous, par une alliance électorale, ici ou là, le Parti Socialiste à l'influence Communiste... ?
Maintenant, camarades, j'en ai à peu près terminé. J'arrive à ma conclusion.
Charles Lussy, Le Bail, Andrée Viénot, vous avez insisté sur un point de tactique. Vous avez dit : "Surtout, ne dénoncez pas ceci ou cela, surtout ne condamnez pas." Je vais prendre un exemple, pour rendre très claire votre pensée. Vous êtes tous contre le scrutin départemental à deux tours, aussi bien Viénot que Charles Lussy, Andrée Viénot peut-être moins, mais Charles Lussy est très fortement contre le scrutin départemental à deux tours ; mais vous avez dit : "Surtout, ne le dites pas maintenant." Et Charles Lussy a dit : "Ne dites ni oui, ni non, maintenant, parce que vous nous empêcheriez de manœuvrer au Parlement, et vous nous livreriez à la manœuvre des autres." Je ne trahis pas leur

pensée, c'est bien ça...
Alors, camarades, je vous demande surtout de ne pas retenir cette proposition, "sous prétexte de manœuvrer, nous allons nous faire manœuvrer par les autres".
Il y a, à l'heure actuelle, si mon analyse est exacte, deux modes de scrutin qui ont le plus de chances d'être retenus par l'assemblée. Il reste des chances pour la proportionnelle, il reste des chances pour le scrutin d'arrondissement à deux tours. Mais il y a deux modes de scrutin qui ont plus de chances que tous les autres de passer, c'est d'une part le scrutin majoritaire départemental à deux tours -le système Hugues-, c'est d'autre part -et c'est celui qui de tous a le plus de chances- le maintien de la loi actuelle, l'apparentement.
Il y a beaucoup de chances qu'après une série de scrutins négatifs, en votant contre ceci, contre cela, les uns après les autres, on arrive à un moment où on présentera, au nom de l'assemblée, purement et simplement le scrutin actuel, avec des apparentements.
Je vous l'ai dit : beaucoup de gens le veulent l'apparentement. Droite d'une part, Communistes de l'autre. Le début de l'opération Edgar Faure, qui n'avait pas que ça comme objectif, comme préoccupation, car il y avait une préoccupation intérieure au Parti Radical, l'un des buts d'Edgar Faure et de Duchet et Teitgen, c'était le maintien de la loi actuelle. S'il retrouvait une opportunité de l'obtenir, avec l'appui des Communistes, soyez tranquilles il n'hésiterait pas. Or, il y a une chance qu'il trouve cette opportunité, une très grande chance, si tous les autres scrutins sont repoussés.
Camarades, je ne sais pas -je crois le savoir, mais enfin je ne sais pas exactement ce que sera le résultat de nos travaux, mais ce que je peux vous dire, de ce que je connais à peu près, ce sont les deux choses suivantes :
Actuellement, dans le parti, il y a unanimité ou à peu près pour condamner certains systèmes : le majoritaire départemental à deux tours, le Coty ou Hugues, le maintien de l'apparentement... Je comprends très bien ça, c'est un réflexe sain du Parti qui veut éviter les risques que j'ai dénoncés tout à l'heure de Front Populaire, etc. dans les conditions les pires.
Par contre, en ce qui concerne le choix, la priorité à donner à l'arrondissement ou à la proportionnelle, vous allez vous rendre compte d'ici une heure, quand on va voter que dans un sens ou dans l'autre -je ne peux pas l'apprécier car les renseignements de vos fédérations ne sont que partiels- la décision sera prise avec 55% des voix d'un côté, 4-5% de l'autre. Ca va être de cet ordre là.
Alors, je vous en conjure tous : si vous croyez être dans les 55% -et n'ayez pas trop d'optimisme.. - ou si vous croyez être dans les 45%, les uns comme les autres, attendez les résultats. N'allez pas faire en sorte, sous prétexte de vous opposer aux 45%, qu'en fin de compte on aboutisse au résultat que 100% du Parti réprouvent… Tâchons d'être, les uns à l'égard des autres, assez compréhensifs pour faire que, si on n'a pas le scrutin que souhaitent 55% de camarades chez nous, on ait au moins celui que souhaitent 45%, et qu'on ne garde pas celui qu'abhorrent 100% des camarades. On peut être capable de cette tactique-là entre nous ! Vous parlez toujours de la tactique des autres, je voudrais qu'on pense un peu à la nôtre.

Charles Lussy - Tu permets, une question ? Puisque nous sommes en train de chercher ce que nous pourrions faire, voici la question que je te pose : si je te comprends bien, à supposer que l'arrondissement ait une faible majorité, tu ne voudrais pas que les camarades qui sont pour l'arrondissement prennent acte de cela pour ensuite éliminer complètement la volonté des 45% -ce sont tes proportions- c'est-à-dire pour éliminer tout système de proportionnelle ?

Guy Mollet - C'est bien ça.

Charles Lussy - Je voudrais tout de même que là-dessus nous nous expliquions. Si les 55% se prononçaient pour l'arrondissement, il serait entendu que cela voudrait dire que l'on fera tout ce que l'on pourra, par tous les moyens que la tactique parlementaire mettra à notre disposition, pour voter l'arrondissement, car personnellement je ne désespère pas que l'arrondissement puisse être voté à l'Assemblée Nationale ; mais supposons qu'il soit définitivement écarté ; nous sommes contre les apparentements, et si j'ai bien suivi ton raisonnement, tu es à peu près convaincu, toi, qu'il y a une majorité pour les apparentements.

Guy Mollet - A l'assemblée, oui... Elle est à craindre si nous ne détachons pas sur un autre système une fraction de la majorité.

Charles Lussy - Lorsque tu énonces des menaces, c'est que tu les tiens à peu près pour des certitudes. Je t'ai écouté avec assez d'attention...

Guy Mollet - Tu sais par expérience que ce n'est pas vrai...

Charles Lussy

T'ayant écouté avec attention, je tire cette déduction du langage que tu as tenu. Alors, ce que je voudrais que tu nous dises, c'est dans quelle situation se trouveraient les camarades dans le cas que je viens d'exposer, et je pourrais le cas échéant être de ceux-là, camarades qui diraient : "Eh bien, le Parti s'est prononcé, s'est divisé, il faut de même sortir de là et chercher une solution qui ne nous brise pas en deux morceaux."
Mais alors, dans quelle situation serons-nous devant une proportionnelle qui, en définitive, serait la loi actuelle ? Ce que je voudrais que tu dises, c'est quel est le système de proportionnelle que le parti soutiendrait éventuellement.
Dans le passé, Le Bail l'a indiqué tout à l'heure, la proportionnelle intégrale, juste et loyale, était prévue pour de grandes régions, 700 000 habitants je crois dans le projet Braque, avec quotient national, et répartition sur la liste nationale.
Je voudrais que le groupe parlementaire sache, le cas échéant, si c'est là la formule qu'il devrait défendre, au cas où la position de repli deviendrait la proportionnelle, car il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque là-dessus.
Je voudrais également qu'on sache, puisque nous sommes dans la période des réponses formelles, ce que le groupe aura à faire si une proportionnelle, qui ne

Fondation Jean Jaurès

serait pas celle-là, était votée, on en viendrait aux apparentements contre lesquels nous sommes. Quelle sera, à ce moment là, notre position ?

Guy Mollet

C'est à cela que j'arrivais. Je me félicite de tes questions, qui vont permettre une ou des réponses très claires. C'est ce que j'avais commencé à dire dès le début, ce matin.

Les réponses que je souhaite que l'on fournisse sont les suivantes. Commençons par les négatives.

Si on nous propose de réintroduire les apparentements dans n'importe quel système, le mandat donné au groupe parlementaire est, en tout état de cause, de voter contre. Bon.

Si on nous propose le scrutin majoritaire à un seul tour, en toute hypothèse, voter contre.

Mon intention est de continuer dans les éliminations puis de faire en ce qui me concerne une proposition, que le parti retiendra ou non. Je voudrais qu'on procède à d'autres éliminations, et qu'on ne réserve comme possibles qu'un certain nombre de systèmes auxquels je vais venir après. Je continue donc en ce qui concerne les systèmes que je souhaiterais voir éliminer :

Je souhaiterais que dès maintenant -et j'aurais même voulu qu'on le fasse ce matin pour faciliter le travail de nos camarades, mais je n'ai pas été suivi- je voudrais que l'on dise clairement maintenant : tout système Coty, Hugues, etc. en tout état de cause, voter contre, pas de manœuvre possible sur ces projets là, ils sont de ceux que l'on doit éliminer.

C'est très clair quant aux éliminations.

Alors, je reprends la liste des éliminations : apparentements, c'est fait ; majoritaire à un tour, c'est fait ; système Barrachin, on devrait l'éliminer s'il revenait ; système Coty, Hugues, éliminé s'il revenait. Alors, en tout état de cause, même par tactique, on ne peut pas se prononcer pour ceux là.

Il y en a encore un, seulement je le garde pour la fin parce qu'il peut donner lieu à une discussion : le système majoritaire départemental à deux tours. Je souhaiterais qu'il soit aussi dans la liste des éliminés. Il présente à mes yeux tous les inconvénients des systèmes majoritaires, et il présente un inconvénient supplémentaire par rapport au scrutin d'arrondissement, c'est que le majoritaire départemental va faire une carte politique de la France absolument monstrueuse : il y aurait des régions de France entière où nous n'aurions plus un seul représentant, non seulement Socialiste, mais éventuellement UDSR ou Radical ; il n'y aurait plus qu'une immense majorité cléricale ; nous aurions ainsi dans l'Est et l'Ouest de la France, d'immenses taches noires. Pour cette raison, je voudrais qu'on dise que ce système, également, est éliminé.

J'en arrive à la partie positive de mes propositions.

Il y a une proposition, camarades, qui ne touche pas, je vous l'ai dit, directement au scrutin même, mais à une modalité du scrutin. Je souhaite que le Congrès se prononce sur le vote obligatoire, et qu'il se prononce pour. Je suis pour le vote obligatoire, parce que j'ai la conviction qu'ont bénéficié au vote libre, en 1951 et

dans les élections précédentes, les Communistes dans un sens, les gaullistes dans l'autre. Je suis convaincu que tous ceux qui étaient animés par de la passion allaient au scrutin, alors qu'en 1951 par exemple, à cause de nos apparentements, -que j'ai continué à défendre car nous savons pourquoi nous les avons faits- apparentements qu'une partie de l'opinion ne comprenait pas, des hommes ne sont pas allés voter.
De plus, dans le Nord et le Pas-de-Calais, nous avons l'exemple de nos amis Belges, et nous avons pu constater comment, grâce au vote obligatoire, nos amis Socialistes -et ils vous l'expliqueront tous- ont ramené à leur pourcentage réel les Staliniens.
Or, si je suis pour la proportionnelle, je n'ai pas pour autant le désir de voir revenir les Communistes à 170-180. S'ils reviennent proportionnellement à ce qu'ils représentent dans le pays, et non pas proportionnellement au nombre des électeurs, je dis que leur pourcentage baisse. C'est pourquoi je suis pour le vote obligatoire.
Mais alors, du fait qu'il est obligatoire j'estime qu'on ne peut pas le mettre le dimanche, qu'on ne peut pas supprimer à un travailleur sa journée de repos, sa journée de pêche ou de football, et qu'en conséquence il faut mettre le vote en semaine. Si on le met en semaine, il faut prévoir une journée, ou une demi-journée de congé payé.
Je souhaite que le Conseil national se prononce aujourd'hui pour ou contre, afin qu'on sache à quoi s'en tenir.
J'en arrive maintenant aux propositions concernant le scrutin lui-même.
Je souhaite que l'on retienne comme possibles -et là je réponds davantage à Charles Lussy- trois modes de scrutin, mais parmi eux il y aura un classement.
Ainsi, moi qui suis contre l'arrondissement, c'est clair, quand il y aura eu classement, je suppose que l'arrondissement arrive en tête, cela signifiera que les camarades doivent essayer d'abord d'obtenir l'arrondissement, maintenant à l'assemblée et même -je suis clair- au retour devant le Conseil de la République ; je traduis la mon opinion personnelle, je ne sais pas si c'est l'avis de tout le monde. Mais, cela signifiera aussi que, dans le cas où l'arrondissement est repoussé, les camarades doivent se rabattre sar le second mode de scrutin, et si on n'obtient pas le second, sur le troisième.
Ainsi, pour obtenir l'arrondissement à l'assemblée, ils ne doivent pas permettre de formuler des votes négatifs sur les autres modes de scrutin, qui nous ramèneraient à l'un des systèmes interdits, apparentements ou autres. Je ne sais pas si ma démonstration est claire ? Je ne vous demande pas de l'accepter, mais je voudrais au moins qu'on la comprenne ?
Quant aux trois systèmes retenus, voici ce qu'ils sont : l'arrondissement (je ne l'explique pas). En second, -et celui que personnellement je souhaiterais voir mettre en premier- le système Weill-Raynal. Je souhaiterais que l'on propose au pays et au Parlement ce système qui comporte à la fois les avantages de la proportionnelle et les avantages du scrutin d'arrondissement -ou ce que vous considérez comme ses avantages. Je souhaiterais que ça soit la première position, de repli : la proportionnelle dans le cadre départemental, sans aucune

forme d'apparentement, et avec discussion à avoir entre nous sur la plus forte moyenne ou le plus fort reste. J'ai une opinion là-dessus, mais c'est un problème annexe à régler entre nous.
Ca se résume à ceci : certaines grandes fédérations ont un immense intérêt à la plus forte moyenne, pour l'ensemble de la France ; en l'état des votes 1951. Le Parti aurait intérêt au plus fort reste, mais il suffirait de gagner 2 à 3% de voix par rapport à 1951 -ce qui ne parait pas impossible- pour que l'avantage soit alors à la plus forte moyenne. Je vous donne ces chiffres à titre d'indication, simplement.
Mon option est donc :
1°- la proposition Weill-Raynal ;
2°- proportionnelle départementale avec cette option à faire sur les deux systèmes ;
3°- scrutin d'arrondissement.
Mais chacun choisira. D'autres pourront mettre l'arrondissement en première priorité. Ce que je demande, c'est que si l'on met l'arrondissement en premier, les deux autres ne soient pas éliminés, ou inversement.
Camarades, j'en ai terminé. Il me reste à conclure.
J'ai été un peu passionné dans ce débat et je l'ai été moins que beaucoup. Je le suis en fait beaucoup plus que je ne l'ai laissé paraître. C'est probablement l'un des débats, de tous ceux que nous avons eus depuis longtemps, où je suis le plus passionné, même si ça n'apparaît pas dans mon ton présent, et je vais vous dire pourquoi.
J'estime qu'en dix ans, le parti a fait sur lui-même un effort difficile, quand on pense à ce qu'était la situation au lendemain de la libération et à l'immense espoir né dans notre pays de voir se réaliser l'unité ouvrière, de voir les staliniens se comporter autrement, mis dans l'obligation de comprendre ce qu'était la trahison stalinienne...
Le parti a mis dix ans à se ressouder, à se regrouper, à prononcer la même condamnation des staliniens, à exprimer la même volonté d'isolement de ces gens-là jusqu'à ce qu'on les ait obligés à changer de politique, à changer de tactique, à reconnaître leurs crimes et leurs erreurs.
Si je suis passionné, c'est parce que j'ai le sentiment qu'en quelques heures, pour des problèmes électoraux, on est capable de faire disparaître le résultat de l'effort de dix ans. C'est la raison de ma passion. Et parce que j'ai cette angoisse, j'ai le devoir de vous la dire.
J'ai un peu peur pour le Parti des décisions qui vont aujourd'hui être prises. Et je demande seulement aux camarades que je n'ai pas convaincus, à tous ceux qui, pour des raisons différentes, ont des mandats de leurs fédérations, de comprendre que ma position justifie que je leur demande, au moins, s'ils ne peuvent m'approuver, de me comprendre.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Deschamps, Gironde, et ensuite à Boutbien.

Fondation Jean Jaurès

Deschamps

Je parlerai avec la simplicité d'un militant de base, et parfois avec rudesse, je m'en excuse. La fédération de la Gironde a décidé, à l'unanimité, de repousser le scrutin d'arrondissement et de demander au Parti de présenter un contre-projet, à savoir la proposition Weill-Raynal, et si cela est impossible, de se rabattre sur la représentation proportionnelle.
Mais la fédération de la Gironde m'a demandé de dire au Conseil national tous les dangers que le scrutin d'arrondissement peut faire courir au Parti.
Je ne crois pas non plus que ce soit le moment de ramener à l'échelle de l'arrondissement l'étude des grands problèmes qui ont même dépassé le cadre de la nation pour atteindre celui de l'Europe, ou même du monde. Nous ne pensons pas non plus que ce soit le moment d'enserrer l'élu dans le réseau subalterne des petites demandes des électeurs.

Le président - Je m'excuse auprès de Deschamps, mais je voudrais demander aux camarades de ne pas partir, car des votes vont bientôt intervenir. Il n'y a plus que quelques camarades inscrits.

Deschamps - Nous pensons que l'élu, plus que jamais, doit être au rythme du monde, doit étudier les grands problèmes dans les cadres qui sont les leurs, et non pas se rabaisser à la politique d'avancement du facteur chef, ou à la défense, pourtant si intéressante, de l'augmentation de pension de 60 à 70% d'un ancien combattant !
Ce que nous craignons aussi, car cela s'est produit pour le Conseil général, c'est la création de fiefs électoraux qui n'ont plus de Socialiste que le nom, car l'expérience a prouvé que, lorsqu'un de nos camarades au Conseil général mourait, son successeur n'était pas un Socialiste, parce que le camarade Conseiller général avait oublié de faire de la propagande Socialiste, au profit de sa propagande personnelle, et il avait remplacé le Parti par l'individu. Cela se vérifie, hélas, trop souvent : des cantons qu'on pensait Socialistes ne l'étaient point, et l'on est appelé a de dures déconvenues lorsque la mort frappe certains conseillers généraux Socialistes.
Ce que nous craignons aussi, à l'opposé de ceux qui pensent que le scrutin d'arrondissement amènerait un renouveau d'énergie militante, c'est au contraire que nous allions vers une formule ressemblant étrangement à celle du Parti Radical, c'est-à-dire le règne des caciques, le règne de ces caciques très peu nombreux qui servent l'élu mais qui ne servent point l'idéal. Et nous craignons qu'au lieu d'avoir des sections parfois gênantes, on se contente d'avoir des commis-voyageurs électoraux dans chaque canton. Le fief électoral ne serait plus un fief électoral Socialiste, mais comme les fiefs d'autrefois au lieu de relever du roi, ils relèveraient d'un seul baron !
Et que penser de cette fameuse indépendance que célébrait "L'Express" ? S'il y a là une théorie Mendésiste, qui consiste à s'adresser beaucoup plus à l'homme qu'au parti, il est certain que l'option de l'élu serait pour une indépendance non point totale. La position de l'élu serait en quelque sorte diminuée vis-à-vis du

Fondation Jean Jaurès

parti, parce qu'il est certain que l'hypothèque de l'élection pèserait, pendant toute la durée de la législature, sur les actes de l'élu.
Je ne parle pas des alliances immorales. Il est assez amusant, et paradoxal d'ailleurs, et peu raisonnable pour le parti, de condamner dans un grand élan d'enthousiasme les apparentements, tout en sachant qu'au deuxième tour, qu'on les baptise de quelque nom qu'on le voudra, il y aura des apparentements nécessaires pour être élu... Car très peu nombreux seront les camarades élus au premier tour, et que vous baptisiez cela désistements, ou d'un tout autre nom, au deuxième tour il faudra bien faire des alliances électorales dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles seront aussi diverses qu'immorales.
Voulez-vous que je prenne un exemple chez moi, à Bordeaux ? Je prends trois circonscriptions juxtaposées : il est à peu près certain que dans la première, le Parti Communiste arrivera en tête et le Parti Socialiste second ; dans la deuxième, l'ancienne circonscription de Marquet, le Parti Socialiste sera en tête, le Parti Communiste arrivera second ; dans la troisième, le Parti Socialiste arrivera 2ème, le Parti Communiste 3ème, et la réaction 1ère. Hors, camarades, quelle sera la position du Parti dans ces trois circonscriptions ?
Dans la circonscription où les Communistes seront arrivés en tête, que ferons-nous camarades ? Je vous pose la question clairement. Et dans la circonscription où le Parti Socialiste sera arrivé en tête, que feront les Communistes ? Et surtout, je pose une autre question, est-ce que vous pensez à ce que feront nos camarades et à ce que feront les électeurs ? Croyez-vous que nous serons suivis ?
On a parlé de matches tout à l'heure, eh bien oui, il y aura un match et là où le camarade Socialiste sera sûr d'être élu avec les voix Communistes, il n'y aura nulle puissance au monde pour empêcher cette solution, et au second tour le Parti Socialiste bénéficiera des désistements du Parti Communiste qui exigera, en contre-partie, que dans l'autre circonscription, les voix Socialistes aillent vers le candidat du Parti Communiste. Et vous aurez un groupe parlementaire où vous verrez des Socialistes élus avec des voix Communistes, et des Socialistes élus, il faut bien le dire, grâce à des voix de droite qui, pour faire barrage aux Communistes se seront portées sur notre candidat.
Et vous croyez que cela sera fait pour cimenter d'un ciment inébranlable l'unité du groupe parlementaire ? Sans compter les réunions communes où l'on verra le candidat du Parti Communiste venir lancer un appel dans la réunion du Parti Socialiste, où l'on verra le camarade de la section poser fraternellement des affiches de désistements avec le camarade de la cellule, où l'on verra les cellules et les sections se réunir pour essayer de faire le meilleur travail possible de propagande électorale. Camarades, ce sera la véritable unité d'action à la base ; les dirigeants locaux des sections seront dépassés ; les dirigeants fédéraux seront dépassés ; et les dirigeants nationaux, il y aura longtemps qu'ils auront été dépassés.
Et cette unité d'action, contre laquelle nous avons lutté si longtemps, cette unité d'action qui a été la base même de notre attitude et de notre propagande, se fera malgré nous, et soyez bien tranquilles, elle se fera contre nous !
Et alors, camarades, vous verrez peu à peu la disparition de l'influence

Socialiste. Vous verrez nous quitter des hommes qui ne sont avec nous que parce qu'ils pensent que nous sommes le seul rempart contre le Parti Communiste, tout en étant le seul espoir d'émancipation de la classe ouvrière.
C'est ce double visage du Parti Socialiste qui attire à nous tant de sympathisants, car ils savent que nous sommes contra la dictature Communiste, tout en étant pour l'émancipation de l'homme, et c'est cela qui fait notre force.
Et puis, avez-vous pensé aussi, camarades, dans le scrutin d'arrondissement, avez-vous pensé à la disparition du Parti Radical ? Avez-vous pensé qu'il n'y a plus de Parti Radical, qu'il n'y a qu'une poussière de partis radicaux qui tantôt votent à droite et tantôt votent à gauche, et tantôt s'abstiennent ? Et sur quoi pourrez-vous baser votre action au deuxième tour ? Personne n'en a parlé, on a oublié de le dire : quel sera le découpage des circonscriptions électorales au scrutin d'arrondissement ? Est-ce que vous croyez, camarades, que le ministre de l'intérieur va découper des circonscriptions favorables au Parti ? Est-ce que vous croyez que, là aussi, on ne va pas vers un sérieux travail consistant à créer des circonscriptions où les chances du Parti Socialiste, et encore plus les chances du Parti Communiste, seront nulles ? Nous autres, en Gironde, nous sommes déjà fixés.
La réaction vous l'a bien dit, elle ne s'en est pas cachée.
En Gironde, où il y avait 13 députés et où il n'y en aura plus que 10, il va falloir créer 10 circonscriptions, et on nous a déjà avertis que les trois ou quatre circonscriptions de gauche vont être démantelées et jointes à des circonscriptions où la majorité est de droite, et il est à peu près certain qu'au scrutin d'arrondissement, notre département, qui est quand même le plus étendu de France, n'aura plus un seul élu Socialiste, alors qu'il en aura trois ou quatre, par exemple, si l'on adopte le scrutin de la proportionnelle départementale.
Et puis, ce que nous demandons, face à ce scrutin d'arrondissement qui ne peut aboutir qu'à l'affaiblissement du Parti non pas dans sa doctrine, mais dans sa force expansionnelle, au point de vue de la propagande, dans l'union du groupe parlementaire, dans le maintien de ses positions tactiques, ce que nous demandons nous, c'est la représentation proportionnelle dans le cadre départemental, cette représentation proportionnelle qui permettra la primauté de l'idéal sur l'individu.
Cette primauté de l'idéal sur l'individu est la raison même de notre combat, sans se préoccuper du 2ème tour, sans essayer de masquer le programme du Parti, d'en atténuer les arêtes trop vives pour les uns et pour les autres, essayant ainsi de prévenir de futures défections au deuxième tour.
Et puis enfin, cette représentation proportionnelle permet à la minorité d'être représentée, et elle permet d'ailleurs aussi des majorités aussi stables que le scrutin d'arrondissement, Guy Mollet l'a fort bien dit tout à l'heure, il n'est pas nécessaire que j'y revienne.
Mais dans un but d'union, la fédération de la Gironde pense que l'on devrait tous, partisans du scrutin d'arrondissement, partisans de la représentation proportionnelle, se rallier à un scrutin qui rassemble les avantages des uns et des autres, sans en avoir les inconvénients, c'est-à-dire le scrutin imaginé par notre

ami Weill-Raynal, qui permet le scrutin uninominal, et qui permet en même temps une représentation proportionnelle.
Je crois que le Parti, dans un grand mouvement d'unité, pourrait adopter cette proposition qui, je le répète, répond aux arguments favorables de l'une et de l'autre thèse.
Si cette proposition était adoptée, elle permettrait au Parti, d'après la fédération de la Gironde, de donner raison aux uns et aux autres sans déchirer l'unité du Parti. C'est pour cela que nous vous demandons d'abord de voter le système Weill-Raynal, et si ce système n'est pas adopté, la fédération de la Gironde votera pour la représentation proportionnelle, car répétant une vieille formule qui a toute sa valeur, nous ne voulons pas que l'idéal du Parti s'enlise dans les vases nauséabondes du scrutin d'arrondissement.
Nous voulons, camarades, parce que seule elle peut donner au Parti son véritable visage, parce que seule elle peut donner au Parti l'autorité nécessaire sur ses élus, parce que seule elle peut donner au Parti la force nécessaire pour triompher demain, nous voulons la représentation proportionnelle, parce que seule elle peut révéler le vrai visage du Socialisme, celui qui, j'en suis sûr, triomphera demain aux élections législatives !
(Applaudissements)

PARTI SOCIALISTE – SFIO
Conseil national du 31 octobre 1955

2ème partie

Le président - La parole est à Léon Boutbien.

Léon Boutbien
Camarades, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de notre ami Guy Mollet, et, sur bien des points de cet exposé, je me suis senti en plein accord d'esprit avec lui.
Je regrette cependant que les nécessités de l'horaire l'aient fait parler avant que tous les orateurs inscrits dans la discussion aient eu exprimé leur point de vue. Cela m'aurait permis, tout au moins, d'avoir une réponse aux quelques questions que j'ai l'intention de poser devant le Conseil national.
Pour ma part, je considère que nous devons aller au-delà du problème du mode de scrutin, pour voir exactement l'orientation politique que nous entendons donner au Parti et au pays, car il n'y a pas simplement l'orientation à donner au Parti, il y a aussi l'orientation politique à donner au pays, après une consultation électorale.
Sur le premier point je ne voudrais pas dissimuler mon opposition au caractère brusqué des élections qui nous sont imposées, et je me demande d'ailleurs dans quelle mesure les élections auront lieu aux dates prévues, étant donné les impossibilités matérielles, ne serait-ce que cela, de les faire. Mais, si je proteste

Fondation Jean Jaurès

contre le caractère de ces élections brusquées, autant je ne peux pas dissimuler que le problème politique qu'elles posent, en dehors des habiletés de Monsieur Edgar Faure, que nous connaissons bien, est important. Il y a des problèmes fondamentaux en face desquels le Parti Socialiste, comme parti national, se trouve placé, et qui exigent, de la part des organismes du Parti une réponse nette et claire.

Or, quelle est la situation réelle ? Vouloir expliquer les difficultés françaises actuelles par le mode de scrutin me parait être une simplification. De même, affirmer qu'un scrutin de type majoritaire ou qu'un scrutin de type proportionnel les réglera pour demain, c'est aussi une hypothèse extrêmement gratuite. Tous les systèmes électoraux comportent des avantages et des inconvénients. Nous devons peser, dans la circonstance actuelle, ce qui est plus efficace pour le Parti. Or, la véritable efficacité, lorsque l'on vote, ce n'est pas simplement de désigner un candidat de son parti, c'est en même temps d'essayer de préfigurer la structure politique du gouvernement de la France qui suivra. Autrement dit, dans un même vote, l'électeur émet deux choix, un choix particulier, qui concerne sa préférence politique, et un choix de coalition, qui préfigure la structure du gouvernement qui administrera la France à l'issue des élections. Il y a donc deux choix en un seul, et je voudrais que ceci soit bien clair pour nous tous, car nous avons tellement conscience qu'il y a deux choix en un seul que nous avons tous unanimement rejeté le principe du scrutin uninominal majoritaire à un tour, ce qui laisse bien entendre que nous savons pertinemment qu'on ne peut pas demander à l'électeur uniquement de voter sur un choix politique préférentiel, mais qu'il faut en même temps qu'il indique une orientation politique.

Or, la question que je veux poser au Parti est la suivante :

Par suite d'une politique conduite par le groupe parlementaire et les organismes centraux du Parti -politique que, pour ma part, j'ai systématiquement condamnée- nous sommes arrivés à ce résultat magnifique d'avoir réussi à isoler totalement le Parti Socialiste dans la vie publique française. Si vous croyez actuellement que ce mode d'opposition est payant dans le pays, je crains qu'il n'y ait des réveils qui soient désagréables.

Je pense que nous avons fait beaucoup de maximalisme verbal et beaucoup de gauchisme apparent, mais qu'en définitive, sur les vrais problèmes, nous n'avons pas apporter des solutions lumineuses et de nature à séduire l'opinion publique. Ceci ne veut pas dire pour autant que nous n'avons pas pensé à ces problèmes, mais si nous n'avons pu apporter les solutions de clarté que le pays pouvait attendre, c'est que la complexité des problèmes eux-mêmes était telle qu'il était difficile de dégager une orientation politique valable et applicable.

Je n'en veux pour preuve que la position sur le problème de l'Algérie. Vous vous rendez compte que la position du Parti, sur ces problèmes, même, si, sur certains aspects tactiques, elle donne satisfaction à l'incivisme collectif, pour le problème de fond, n'apporte aucun moyen d'avenir et d'action pour ramener le calme dans ce pays et réparer au moins les crimes qui peuvent s'y commettre,

Nous avons laissé le Parti s'isoler, nous l'avons petit à petit entraîné sur des positions qu'on ne peut même pas qualifier d'opposition, car il ne peut pas y

avoir, dans un pays, d'opposition à un gouvernement avec lequel on est, quoi qu'on dise, solidaire de la politique internationale ; sinon, on choisit la politique internationale des Russes, et, à ce moment-là, l'opposition se coaliserait avec eux. En effet, je reste convaincu que c'est la politique internationale qui détermine le comportement des partis sur le plan intérieur.

Or, je pose la question au Congrès, et c'est, à mon avis, la vraie question à poser dans la circonstance présente : est-ce que nous sommes capables, avant les élections, en tant que Parti, de dire nettement au pays la préfiguration de la majorité que nous voulons voir sortir demain, compte tenu des possibilités des uns et des autres et des approches possibles des uns et des autres ?

C'est un peu le sens de la question qu'on nous proposait de poser tout à l'heure, et je crois qu'on avait parfaitement raison, car si le Parti est capable de poser cette question en termes clairs, on peut aller vers des scrutins majoritaires avec beaucoup plus de facilité que si on ne la pose pas.

Mais si, par contre, on n'est pas capable de répondre à une telle question, si, par exemple, on considère qu'il est absolument impossible de reconstituer dans ce pays ce que l'on a appelé autrefois "une troisième force", que l'on a d'ailleurs longtemps adorée et que l'on brûle maintenant, si l'on considère qu'il est absolument impossible de faire un regroupement des républicains valables dans ce pays, alors, qu'on le dise clairement et nettement.

Pour ma part, je considérerai que c'est une très grave erreur, car je mets au premier plan de mes préoccupations politiques actuelles les très lourdes menaces qui pèsent sur le régime républicain dans ce pays, menaces redoutables, menaces profondes, en face desquelles les modes de scrutin seraient inopérants, quels qu'ils soient, si on n'avait pas le courage de regrouper les forces républicaines réelles de ce pays pour, sur un programme minimum, reprendre le dessus et assurer d'abord cette première nécessité qu'est pour moi la défense républicaine dans notre pays.

Je pose la question : si le Parti est incapable de préfigurer cette majorité, alors, il doit avoir le courage de demander à l'électeur de la préfigurer pour lui. Si nous pensons que nous ne sommes pas capables de définir le type de majorité possible, alors, à ce moment-là, je vais dans le sens qu'indiquait Le Bail, il faut donner la parole au pays, et, pour donner la parole au pays et lui donner la possibilité, non pas simplement d'exercer son choix sur un homme mais d'exercer son choix en même temps sur une coalition possible, alors, il faut aller au scrutin de liste départemental à deux tours, il faut transposer sur le plan du département le mode d'élections municipales, car alors, là, vous donner à l'électeur la possibilité de choisir à la fois ses hommes et, par le mode du panachage, la préfiguration de la coalition qu'il entend soutenir au Parlement.

Si vous n'allez pas dans ce sens c'est que vous avez précisément peur que cette préfiguration ne corresponde pas nécessairement à celle que vous souhaitez. Alors, très honnêtement, je ne crois pas qu'on ait le droit d'écarter, par principe, un scrutin départemental qui, éventuellement, pourrait se retrouver dans le système de la proportionnelle, et faire une espèce de synthèse entre le principe de majorité et le principe proportionnaliste.

Mes préférences, certes, vont au scrutin proportionnel d'arrondissement à un tour, sans apparentement, mais encore faudrait-il, pour répondre à l'appel du pays, que ce scrutin soit appuyé sur une déclaration politique visant à préfigurer d'ores et déjà ce que sera la majorité de demain.
Enfin, le temps n'est pas si loin où nous défendions ici même le front démocratique et social, que nous défendions, il y a quelques années, la 3ème force, que nous défendions, en quelque sorte, les chances d'un regroupement des forces républicaines. Est-ce que vous croyez que ces impératifs sont désormais dépassés ? Est-ce que vous croyez, au contraire, que l'heure n'est pas venue, maintenant, précisément, de demander au pays de se prononcer, non seulement sur un choix politique particulier en ce qui concerne nos hommes, mais, en même temps, sur un choix concernant la configuration d'une majorité politique qui gouvernera le pays ? Ou bien alors, dites que vous acceptez, pour des années et des années, l'isolement du Parti de toutes les responsabilités, son écartement volontaire des prises de responsabilités. Dites-le, mais dites-le clairement, et le pays, alors, aura un vote à prononcer qui, lui, alors, sera un vote proportionnaliste simple, sans autre engagement.
Mais je ne crois pas qu'une telle attitude soit très rentable, et, au point de vue national, je la considère personnellement comme un véritable danger.
Quant au scrutin d'arrondissement à deux tours, j'ai le regret de partager, sur ce point, toutes les critiques formulées par Meunier, Guy Mollet et d'autres camarades. Vous savez, défendre le régime républicain avec le scrutin d'arrondissement !!!... En 1934, il y a eu aussi le scrutin d'arrondissement, quand les fascistes se lançaient à l'assaut des libertés républicaines !
Dans ces conditions, je vous en prie, n'essayons pas de donner à ces scrutins des rôles qu'ils ne peuvent pas avoir. Ce qui est important, pour nous, sur le plan politique, aujourd'hui, c'est de préfigurer, en même temps que notre choix fondamental sur notre programme, la structure du gouvernement de demain.
Je pose la question : sommes-nous capables de la préfigurer ici ? Et ceci entraînera tout notre comportement en ce qui concerne le choix du mode de scrutin. Sommes-nous incapables de le faire ? Alors, ayons le courage de le demander à l'électeur, de demander à l'électeur de le faire dans le cadre d'un système électoral approprié.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Georges Guille.

Georges Guille (Aude)

Mes chers camarades, il est évident que ce débat est venu devant le Parti beaucoup trop tard à tous égards. Il est venu trop tard pour laisser au Parti la liberté de manœuvre que beaucoup de camarades jugent souhaitable. Il est venu trop tard aussi pour que les excellents exposés que nous avons entendus ce matin puissent utilement servir de base et d'éléments de détermination aux camarades, aux militants des fédérations.
J'ai été frappé ce matin, en entrant dans cette salle, de l'assistance clairsemée. Il

semble... C'est un Conseil national, je le sais bien, Guy Mollet, et, en tenant compte de cela aussi, j'ai l'impression que les fédérations n'ont pas envoyé des délégations aussi nombreuses que d'habitude. Cela tient peut-être à ce que les fédérations ont considéré qu'en ce moment, en pleine bataille parlementaire, quand le débat est engagé, il n'était pas de bonne méthode de considérer un Conseil national comme une juridiction d'appel et d'aboutir à une décision qui, éventuellement, pourrait être une condamnation des décisions prises il y a à peine quelques heures par le groupe parlementaire et le Comité directeur réunis en séance commune.

De toute façon, et en ce qui me concerne, je crois que ce ne serait pas bon, ni pour le prestige du Parti, ni pour la propagande de demain.

En ce qui me concerne, je n'ai pas l'intention d'intervenir sur le fond, pour deux raisons :

La première de ces raisons, c'est que je considère que, sur le fond, tout a été dit maintenant, en faveur d'une thèse ou en faveur de l'autre. En faveur de la thèse qui m'est chère, tout a été dit par Paul Ramadier, Charles Lussy, Andrée Viénot, Jean Le Bail et Max Lejeune.

Et la deuxième raison, c'est que je crois que ce n'est pas tellement le fond qui importe maintenant. Et c'est en cela que je ne suis pas totalement d'accord avec Charles Lussy. Je suis profondément, ardemment désireux de voir le système électoral majoritaire à deux tours, dans le cadre d'arrondissement, instauré dans ce pays. Je suis un arrondissementier convaincu, mais je suis tout aussi convaincu qu'avec l'Assemblée Nationale actuelle il n'y a absolument aucune possibilité de faire voter le scrutin d'arrondissement. Et c'est la raison pour laquelle je ne m'attarderai pas à traiter le fond.

Ce qui m'importe, c'est beaucoup plus une question de tactique ou de méthode. Je ne crois pas à la possibilité d'obtenir de l'Assemblée Nationale actuelle un vote favorable au scrutin d'arrondissement. Le Parti Communiste n'en veut pas. Jacques Duclos te l'a dit hier, Charles Lussy, il t'a dit : "Les Communistes sont contre et ils resteront contre jusqu'au bout". Le Parti Communiste n'en veut pas. Le MRP n'en veut pas. Je vais dire quelque chose qui va peut-être choquer beaucoup de camarades : les trois-quarts des Radicaux n'en veulent pas, au fond de leur cœur. Oui, et vous pouvez leur faire confiance pour manœuvrer subtilement pour brouiller les cartes et pour empêcher le vote d'un scrutin dont ils ne veulent pas, pour la plupart d'entre eux.

Alors, regardez à droite, regardez parmi les groupes modérés, les innombrables groupes plus ou moins indépendants, plus ou moins ARS ou URAS, et vous verrez qu'il y a, dans chacun de ces groupes, un très grand nombre de députés hostiles au scrutin d'arrondissement.

Je ne crois, par conséquent, pas à la possibilité de faire voter le scrutin d'arrondissement par l'assemblée actuelle. Mais il n'en reste pas moins -et je suis persuadé que tous les camarades en sont convaincus, personne ne l'a contesté, au fond- que le scrutin d'arrondissement a la faveur de l'opinion publique, a la faveur de l'opinion populaire. C'est un élément dont il faut tenir compte, et, pour ma part, je suis persuadé, au surplus, qu'il correspond à la fois à l'intérêt du Parti,

Fondation Jean Jaurès

et à l'intérêt de la République.
Mais alors, c'est le problème des méthodes, et celui-là seul, que je veux poser et traiter, d'ailleurs, très rapidement. Nous avons fait du chemin, depuis 1951, sur ce terrain-là. Je me rappelle qu'en 1951 il y avait, à l'intérieur du groupe Socialiste, à peu près 20 ou 21 députés partisans du scrutin d'arrondissement, et, dans le Parti, il y avait une très forte majorité contre le scrutin d'arrondissement. Il semble que cela ait évolué -cela a déjà évolué sur le plan du groupe parlementaire- et nous allons peut-être constater, tout à l'heure, que cela a fait beaucoup de progrès à l'intérieur même du Parti. Mais, en 1951, alors que le Parti et la majorité du groupe parlementaire étaient hostiles au scrutin d'arrondissement, nous avons eu au moins l'habileté de le voter devant l'assemblée, et il y a beaucoup de candidats -moi je ne dis pas que ce sont là des choses sans importance-, beaucoup de propagandistes, qui ont été très heureux, lorsque le contradicteur Communiste venait dans une réunion publique pour mettre en cause l'immoralité de l'apparentement, de pouvoir lui répondre et de retourner une salle en lui disant : "S'il y a eu la loi sur les apparentements, c'est parce que votre Parti a voté contre le scrutin d'arrondissement".
Que va faire le Parti, aujourd'hui, ici, demain, à l'assemblée ? Je crois que la pire des erreurs qu'il pourrait commettre aujourd'hui, c'est d'accepter qu'il sorte de ce Conseil national un texte confus, un texte insuffisamment clair, insuffisamment net.
Pour ma part, je souhaite que le Conseil national dégage une majorité en faveur du scrutin d'arrondissement, mais je voudrais que ce Conseil national se prononce surtout, quelle que doive être sa décision, sans ambiguïté.
Je ne voudrais pas, s'il doit se prononcer en faveur du scrutin d'arrondissement, que la résolution qui sera votée apparaisse comme une adhésion du bout des lèvres au scrutin d'arrondissement. Je ne voudrais pas qu'elle puisse être interprétée comme une habileté tactique et comme un simple coup de chapeau au principe du scrutin d'arrondissement… (approbations dans l'assemblée)… Je voudrais que la résolution qui va sortir de nos débats soit une affirmation de la volonté ferme, de la volonté farouchement résolue, du Parti, de se battre de toutes ses forces et jusqu'au bout pour tenter de faire voter le scrutin d'arrondissement, sincèrement, avec le désir profond d'aboutir, de mettre tout en oeuvre pour cela.
Et je voudrais qu'il apparaisse à travers cette résolution que le Parti, en tout état de cause, ne se résignerait éventuellement à un autre système électoral que si la preuve est faite, et après que la preuve aura été faite de la façon la plus indiscutable, qu'il n'est vraiment pas possible d'obtenir le vote du scrutin d'arrondissement.
Je voudrais que n'apparaisse pas, à travers le texte de notre résolution, je ne sais quelle hâte insolite et suspecte de se rallier par anticipation et trop vite à une autre formule de remplacement ou à une position de repli. Je souhaite que la résolution finale s'inspire de la formule par laquelle Paul Ramadier a terminé son intervention : "Scrutin d'arrondissement, scrutin d'arrondissement, scrutin d'arrondissement avant tout", et je suis persuadé que, cela faisant, le Parti

donnerait une arme supplémentaire excellente pour la campagne électorale de demain. (Applaudissements)

Le président - La parole est à Lhonorey.

Lhonorey (Seine-Maritime)

Bien entendu, mes camarades, mon intervention n'aura pas le même sens que celle des orateurs qui m'ont précédé. Je suis le gars qui travaille tous les jours à l'atelier, avec les collègues. Et, voyez-vous, la situation, pour nous, n'est plus la même qu'en 1951. Si beaucoup de camarades ont jugé que la position qu'on avait prise en 1951 n'avait pas été trop mauvaise par la suite, parce qu'elle nous a évité le régime des Russes et le régime de Gaulle, la situation n'est plus la même maintenant ; nous en avons assez de végéter. Il est certain que les travailleurs ont été frustrés, si l'on peut dire, d'un certain nombre de sièges. Je suis anti-communiste, je suis militant syndicaliste et j'ai été un des premiers à faire la scission, vers FO. De ce côté-ci, vous avez toute garantie.

De ce côté-ci, nous pensons que si des alliances n'avaient pas eu lieu, nous n'aurions pas actuellement un gouvernement réactionnaire. Nombre de camarades qui m'ont précédé ici se font les défenseurs du scrutin d'arrondissement. Eh bien ! en ce qui nous concerne, nous disons que le scrutin d'arrondissement est un scrutin qui est contre la classe ouvrière. Moi, j'aurais préféré voir 178 Communistes -je ne me gêne pas pour le dire- avec 120 ou 130 Socialistes, avec quelques radicaux à tendance mendésiste, qui auraient fait peur à la réaction et nous auraient permis d'obtenir des avantages pour les travailleurs, alors qu'actuellement nous n'avons rien du tout.

J'en viens à la question des abstentionnistes. Vous avez va que dernièrement, il y a eu des élections au Havre, où les Socialistes ont doublé leurs voix ; de 3 ils sont passés à presque 6. Ceci montre bien qu'il y a eu un redressement du Parti, et, pourtant, Le Havre est Communiste ; il y a 14 élus sur 37. Et cela n'empêche pas qu'il y a quand même 40% d'abstentions. Les gens vont à la pêche, au catch, au football, le jour des élections. Si on les intéressait un peu, ils viendraient chez nous. Les Communistes, eux, vont voter, les cléricaux aussi. Seulement, là où les électeurs ont été déçus, c'est en voyant les camarades Socialistes, comme au Havre, s'allier aux MRP, qui sont des anti-laïques, et à des réactionnaires. Cela dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Ils voudraient bien revoir le Parti un peu plus honnête politiquement.

Moi, je suis pour le scrutin majoritaire. Ma conclusion sera celle-ci. Je demanderai, d'un autre côté, à ce que le vote soit obligatoire, à ce qu'on oblige les gens à aller voter, car, les Communistes ayant fait le plein, il est certain que les travailleurs qui n'ont pas voté voteraient certainement Socialiste.

Et ma conclusion sera celle-ci : je préférerais voir certains parlementaires se préoccuper un peu plus de l'avenir du Parti que de leurs satisfactions personnelles. Je prends l'exemple de ceux qui défendent à tout prix les bouilleurs de cru, pourvoyeurs des hôpitaux, sanatoria et maisons de fous. C'est pour toutes ces raisons que je suis pour la proportionnelle au plus fort reste, sur le plan

national, et, à défaut, sur le plan départemental.

Le président - La parole est à Weill-Raynal.

Etienne Weill-Raynal (Oise)

Mes chers camarades, nous regrettons tous, évidemment, que le débat sur la réforme électorale se présente dans les circonstances actuelles, car, étant donné la nécessité pour le groupe parlementaire de prendre position aujourd'hui ou demain, cela amène à fausser l'optique des délibérations de ce Conseil.

Néanmoins, avant d'en venir aux décisions pratiques, je crois qu'il est tout de même important pour le Conseil et pour l'opinion publique, de dégager à nouveau ce fait qu'il y a confusion dans l'ensemble de l'opinion publique, et, ils me permettront de le dire, dans un certain nombre de discours de camarades, entre le scrutin uninominal, le scrutin individuel, et le scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours.

En effet, prenez n'importe quel passant dans la rue et demandez-lui ce qu'il désire. Au cas où il serait partisan du scrutin individuel, il dira : "Je suis pour le scrutin d'arrondissement". Mais si on lui dit : "Si on vous donnait le scrutin uninominal individuel avec la représentation proportionnelle intégrale, est-ce que vous accepteriez ?", il répondra : "Bien sûr, mais je ne crois pas au Père Noël, je ne crois pas que cela soit possible".

Et c'est cette confusion, bien naturelle, entre le scrutin individuel et le scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours qui a pesé inévitablement sur toutes nos délibérations.

En effet, lorsque je reprends tous les plaidoyers qui ont été présentés ici par Charles Lussy, par Max Lejeune, par Andrée Viénot, en faveur du scrutin individuel, du scrutin d'arrondissement, cette confusion est éclatante.

Il y a quelques jours, Lussy m'a dit : "Je combattrai ton projet". C'est son droit. Seulement, je demande qu'il le fasse. Or, j'ai eu beau lire le rapport écrit qu'il a présenté, écouter attentivement, comme je le fais toujours, son discours, il n'y a pas eu un mot de démonstration contre le scrutin uninominal individuel avec représentation proportionnelle intégrale.

Et je vais reprendre les principaux arguments qu'il a donnés en faveur du scrutin d'arrondissement, et je vais montrer que tous les avantages réels de ce scrutin se retrouvent dans le scrutin individuel avec représentation proportionnelle intégrale.

Il nous indique : "Jaurès a été pour la représentation proportionnelle dans d'autres conditions". J'en suis d'accord. Laissons Jaurès dans le souvenir ému de ceux qui l'ont connu. Mais Léon Blum a vécu assez longtemps pour connaître la situation d'après guerre, et, par conséquent, ce n'est pas l'opinion d'un disparu depuis longtemps,

C'est celle d'un contemporain que je vous apporte. Or, cette distinction, il l'a faite fortement. Il a dit : "Considérez qu'il y a, d'une part, le scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours, et, d'autre part, la proportionnelle au scrutin de liste". Il l'a dit : "C'est une fausse alternative". "Je ne suis pas

arrondissementier -écrit-il- je suis uninominalier". Et, par conséquent, vous voyez que vous n'avez pas le droit de rejeter Léon Blum dans le passé, il est mort il y a peu de temps, il a connu la période actuelle et il faut, je ne dis pas s'incliner devant son jugement, mais il faut au moins le connaître dans son exactitude.
Je prends maintenant un argument essentiel de Ramadier. Il dit : "L'électeur veut que son bulletin compte". Mais, précisément, c'est pour cela que nous sommes pour le scrutin individuel avec proportionnelle. Car, enfin, voulez-vous me dire en quoi compte le bulletin d'un électeur Socialiste en Vendée ? Il peut voter de 20 à 75 ans, son candidat ne passera jamais. Et si vous prenez un réactionnaire, qui a le droit comme un autre que son bulletin compte, mettez-le à Belleville ou à Ménilmontant, il fera aussi bien d'aller se promener le jour des élections. Et, précisément, si vous voulez -je reprends l'expression textuelle de Ramadier- que son bulletin compte, il vous faut la représentation proportionnelle intégrale.
Vous avez inscrit, dans la Constitution, "suffrage, non seulement universel, mais égal". Eh bien ! Pour qu'il y ait suffrage égal, il est nécessaire qu'il y ait représentation proportionnelle intégrale.
Et le système que nous vous proposons fait que n'importe quel électeur, quel qu'il soit, où qu'il soit, a son bulletin qui compte pour un, jamais davantage, mais jamais moins qu'un. Et lorsque j'ai fait l'exposé, ici, en juillet, devant le Congrès national, j'ai été étonné de voir à quel point cet argument portait. Et, au point de vue sentimental, dans le pays, si vous dites : "Nous donnons un scrutin d'égalité qui fait que tous les électeurs seront placés sur le même pied", je vous garantis que cet argument sera populaire.

Paul Ramadier - Je veux répondre simplement ceci : si un électeur vote Guy Mollet et qu'en définitive son bulletin sert à élire Ramadier, il se sentira dupé.
(Rires dans l'assemblée)

Etienne Weill-Raynal - Parfaitement tu as raison, Ramadier, mais il aimerait mieux encore que son bulletin serve à élire Ramadier que ne pas faire élire de Socialiste du tout. Voilà ma réponse.
(Applaudissements et rires)
Avec cet argument, le scrutin d'arrondissement permet de se battre autour d'un candidat. Nous en sommes d'accord, mais le scrutin que nous vous proposons, c'est la même chose. C'est un scrutin individuel qui permettra à chacun de se battre autour d'un candidat, mais avec bien plus d'espérance qu'avec le scrutin d'arrondissement, parce que, pour que votre candidat qui travaillait sa circonscription ait chance de passer, il fallait qu'il soit en tête de tous ceux qui pouvaient se désister pour lui, tandis que là, et c'est là la vertu de propagande de ce scrutin, quand un candidat commence à travailler sa circonscription, il n'a pas besoin d'être en tête, il lui suffit d'obtenir un pourcentage suffisant parmi l'ensemble des candidats Socialistes du Parti pour avoir chance d'avoir un siège. Lorsqu'il l'aura, par ce pourcentage suffisant, il continuera à travailler sa circonscription pour arriver en tête de tout le monde et avoir la majorité relative.

Et quand il l'aura, il continuera à travailler sa circonscription pour aider les copains des circonscriptions du même département, et, ensuite, les copains des autres départements.
Par conséquent, ce scrutin a la vertu, à la fois d'exalter les vertus individuelles et de créer la solidarité entre tous les candidats du Parti à travers la France.
Voilà les avantages du scrutin uninominal, et je crois avoir montré que dans le système que je propose ces avantages sont plus grands que dans le scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours.
Mais il y a en outre les inconvénients du scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours. Et je ne reprendrai pas les vieux arguments classiques qui restent vrais. Je prends les inconvénients actuels.
Si vous rétablissiez le scrutin d'arrondissement, qu'auriez-vous en premier lieu ? Vous auriez l'obligation d'avoir immédiatement un découpage des circonscriptions, et comme il est impossible de faire un découpage équitable rapidement, vous seriez obligés d'arriver à un système analogue à celui de Monsieur Baylet (?).
Eh bien, j'ai fait l'application, parce que je n'ai pas eu le temps d'en faire d'autres, au département que je connais le mieux, c'est-à-dire l'Oise. Il y avait autrefois 6 députés ; il n'y en a plus que 5. Eh bien ! Le résultat, c'est d'accoupler la première de Beauvais et la deuxième de Beauvais, la deuxième de Beauvais étant la plus petite de toutes ; mais quand vous mettez ensemble ces deux circonscriptions, elles deviennent la plus grande. Et alors, la nouvelle de Beauvais a 64.000 électeurs inscrits tandis que la première de Senlis en a exactement la moitié 32.000 et 64.000 !
Et ce n'est pas tout, en plus de l'inégalité entre circonscriptions d'un même département, il y a beaucoup plus grave, mes chers camarades, c'est l'inégalité entre départements. J'ai fait mes calculs, et je vois que, par le nombre de députés actuels, entre le département qui est le plus favorisé, qui est le Lot ou le Tarn-et-Garonne, et les Alpes-Maritimes, qui est le moins favorisé, il y a un écart de 20.000 inscrits par siège. Et cette inégalité va s'aggravant d'année en année, d'élection en élection, l'écart n'était que de 19.000 il y a 5 ans ; il est de 20.000 aujourd'hui et ne fera que s'aggraver dans l'avenir.
Et alors, je vous le demande, en tant que Socialistes, vous comptez, tout de même, je pense, sur la classe ouvrière, et, en particulier, sur la classe ouvrière des villes, pour promouvoir le Socialisme ? Si vous gardez le scrutin d'arrondissement -et une fois que vous aurez ce découpage, vous ne le changerez plus, parce qu'on vous a promis pendant 50 ans la péréquation, on ne l'a jamais eue- vous verrez cette inégalité s'aggraver, et quand nos députés Socialistes présenteront des lois ouvrières, ce ne sont pas des hommes qui vous répondront, ce sont des cailloux de départements abandonnés qui vous battront au scrutin d'arrondissement.
Voilà le grand danger auquel vous arriverez si vous rétablissez aujourd'hui le scrutin d'arrondissement.
Voilà donc les inconvénients de ce système, et vous ne les retrouvez pas dans celui que je vous propose, parce que la manière dont nous avons distribué les

Fondation Jean-Jaurès

sièges avantage les petits départements au point de vue des sièges de circonscription, mais, par des sièges complémentaires, nous donnons la possibilité aux départements peuples de rétablir une certaine péréquation. Et comme, d'autre part, c'est la représentation proportionnelle intégrale, les élus des gros départements s'intéresseront aux petits parce qu'ils savent que toute voix compte et que, par conséquent, si l'on voyait diminuer les suffrages Socialistes dans les départements c'est leur situation à eux, la situation de leur Parti dans les gros départements, qui serait menacée.

Par conséquent, je crois avoir démontré que le scrutin individuel avec la représentation proportionnelle intégrale présente tous les avantages que vous attribuez, justement, au scrutin d'arrondissement, et qu'il en évite tous les inconvénients.

Et alors, en présence de ces deux systèmes, j'ai le droit, à mon tour, de poser à nos camarades du scrutin d'arrondissement la question suivante :

Pour quel motif préférez-vous que les élus Socialistes soient élus par des voix de coalition plutôt que d'être élus par des voix purement Socialistes ?

Lorsqu'on aura donné la réponse à cette question, je m'inclinerai devant le scrutin d'arrondissement.

Voilà, mes chers camarades, ce que j'avais à dire sur la comparaison des deux systèmes.

Et alors, nous avons ici l'occasion de faire connaître à l'opinion publique, qui l'ignore, et qui est pour le scrutin d'arrondissement -parce qu'elle voit dans ce scrutin la seule manière d'établir le scrutin individuel- que les Socialistes, eux, ont présenté un système qui associe les deux avantages du scrutin individuel et de la justice qui découle de la représentation proportionnelle intégrale,

Ce sont les articles de Léon Blum -et j'ai là un document décisif- qui ont permis à la République fédérale allemande de trouver le scrutin qu'elle a aujourd'hui. C'est d'après les articles de Léon Blum qu'il a été établi. Nous l'avons donné à l'Allemagne occidentale, et, lorsque ce scrutin nous revient à nous, nous n'en voudrions pas, nous n'en voudrions plus ! Voilà ce que je ne comprendrais pas.

Mais alors, maintenant, se pose un problème. Je désirerais, bien entendu, comme Guy Mollet, que l'on mette en tête le scrutin que j'ai eu l'honneur de défendre devant vous, d'autant plus que je me doute qu'un certain nombre de fédérations ont voté pour le scrutin d'arrondissement parce qu'elles pensaient, ce qui est tout à fait leur droit, qu'il avait plus de chance de passer que le scrutin que j'ai défendu devant vous, mais elles ont mis en seconde ligne, immédiatement après, ce scrutin individuel avec proportionnelle intégrale. Il ne faudrait pas qu'il y ait là confusion et croire que ceux qui ont voté pour le scrutin d'arrondissement sont contre le système individuel avec proportionnelle intégrale. Nous verrons tout à l'heure, à la Commission, comment il est possible que cette confusion ne s'établisse pas. Mais vous voyez, au point de vue propagande, auprès de l'opinion publique, l'intérêt qu'il y a à dire : "Le Parti Socialiste avait établi un système qui alliait les avantages des deux systèmes, et, jusqu'ici, on n'en a pas voulu". Il se trouve qu'un député, le député Denis, dissident du MRP dans la Dordogne, a présenté ce projet en invoquant, précisément, ce que le Parti

Socialiste a fait.
On pourrait le prendre pour base. Il suffirait d'y apporter quelques amendements pour qu'il se rapproche beaucoup du système que je vous ai présenté.
Et puis, il y a, en seconde ligne, comme Guy Mollet l'a indiqué tout à l'heure, la possibilité d'avoir un scrutin de liste départemental à la plus forte moyenne, ou au plus fort reste, sans apparentement.
Mais, il y a mieux, il y a aujourd'hui le projet Ribert, qui a repris un projet de représentation proportionnelle intégrale basée sur le scrutin de liste départemental qui avait été voté par la première constituante, et qui, en effet, est un projet de représentation proportionnelle intégrale. Mais il se trouve qu'il est extrêmement compliqué, difficile à comprendre, difficile à expliquer, difficile à défendre.
Cependant, il y a eu, en 1946, un autre projet beaucoup plus simple, qui se rapproche de celui que j'ai défendu devant vous, avec la seule différence qu'au lieu que ce soit un scrutin individuel c'est un scrutin départemental. On peut vous le résumer en deux phrases :
Il y a 644 (?) sièges. Il y a 566 sièges qui sont donnés avec le scrutin de liste départemental avec la plus forte moyenne ou le plus fort reste. Il reste une centaine de sièges qui servent à établir la proportionnelle intégrale.
Il peut y avoir là une position de repli que nous aurons peut-être à examiner tout à l'heure, d'autant plus que le projet avait été rapporté par un Communiste, Demusois (?), et que nous étions associés à ce travail.
Par conséquent, vous le voyez, mes chers camarades -et je ne veux pas retenir plus longtemps votre attention- bien entendu, il s'agit d'être réalistes, d'écarter avant tout le scrutin abominable que la majorité voudrait nous imposer, mais, je vous en prie, prenez garde à notre propagande, ne sacrifiez pas l'avenir au présent, prenez garde avant de rétablir ce scrutin d'arrondissement qui peut être, dans l'avenir, si redoutable pour nous. Et enfin, puisqu'il est possible d'associer deux choses auxquelles le Français tient, c'est-à-dire l'individualisme et la justice électorale, je vous en prie, faites un effort et ralliez-vous à ce système qui ne peut que servir la cause du Parti Socialiste.

Gilbert Nowina

Weill-Raynal, veux-tu me permettre une question ? Je voudrais te demander d'expliquer au Conseil national pourquoi tu exclus dans ton projet le département de la Seine et le département de Seine-et-Oise. Tu sais qu'il y a un précédent à cette manière de faire, c'est l'assemblée 71 de Versailles, l'assemblée infâme, qui a déjà créé pour Paris un régime spécial que le Parti, pendant 50 ans, a condamné. Pourquoi vouloir que le Parti, aujourd'hui, réclame, pour la fédération de la Seine, qui fait partie de la France, comme le reste des départements, un régime spécial qui apparaîtrait, aux yeux des électeurs, comme une entorse.
Il y a un point beaucoup plus grave sur lequel j'attire l'attention du Conseil national. On a dit tout à l'heure que le scrutin d'arrondissement, ou, le cas échéant, le scrutin Weill-Raynal, que j'accepte s'il est pour toute la France, était

sûrement battu, puisque les Communistes n'en veulent pas. Qu'est-ce qui prouve que le veto des Communistes contre le scrutin d'arrondissement n'est pas causé par le fait que l'on sait qu'il risque d'enlever quelques sièges dans la Seine ? Et c'est une combine indigne du Parti Socialiste de vouloir se joindre au projet des Radicaux qui tend, pour empêcher les Communistes d'avoir les sièges auxquels ils auraient droit, à maintenir dans le département de la Seine un régime spécial.
Je prétends, au contraire, que si le Parti tout à l'heure, disait qu'il est, soit pour l'arrondissement, soit pour le scrutin Weill-Raynal, mais qu'il l'applique à toute la France, il n'est pas dit que, demain -ils sont habitués à d'autres revirements- le Parti Communiste ne voterait pas avec nous, ou l'arrondissement, ou le système Weill-Raynal, et, ainsi, jouerait un tour pendable à toute la réaction, dans l'intérêt de la République.
(Mouvements divers)

Charles Lancelle - Ces questions sont posées par Nowina tout seul, et non par la fédération de la Seine.

Etienne Weill-Raynal

Cela n'a aucune espèce d'importance que la question soit posée par Nowina tout seul. Elle a sa valeur et je vais y répondre.
Etant donné que la région parisienne est caractérisée par la multiplicité des partis, étant donné cette situation, après celui qui arriverait en tête à la majorité relative, dans les arrondissements qui sont découpés dans Paris et la Seine, ce serait presque toujours, ou un Communiste, ou un homme de droite, et les partis démocratiques auraient des pourcentages, en fait, trop faibles, pour être bien placés parmi les candidats du Parti Socialiste, si vous regardez les pourcentages qui ont été obtenus dans la Seine, vous voyez qu'ils sont faibles par rapport au pourcentage des candidats Socialistes dans les autres régions. Par conséquent le résultat serait que, dans la Seine, nous verrions diminuer la représentation des Partis démocratiques et l'on aurait cette impression fausse que ces Partis qui, ensemble, constituent peut-être la majorité de la capitale, sont exclus de sa représentation par les extrêmes.
Et l'intérêt, précisément, d'établir ce régime spécial dans la Seine, c'est qu'il permet à tous les partis -pas seulement au nôtre, mais à tous les partis- d'être représentés dans la capitale. Mais il y aune grande différence entre ce système et le système Barrachin, ou le système Bellay (?) -parce que Bellay rétablit le scrutin d'arrondissement partout et laisse, lui aussi, le régime spécial en Seine et Seine-et-Oise-. Il y a une opposition, que tu as raison de dénoncer, entre le régime du reste de la France et le régime de Paris. Mais, dans celui que je propose, ce n'est pas du tout la même chose, parce que les résultats de la Seine sont intégrés dans l'ensemble des résultats du pays. Ils font un simple déplacement de sièges des départements vers Paris, pour les divers Partis, mais le nombre total n'en est pas changé, et, par conséquent, si je m'élève contre un système, un principe différent dans la Seine et dans le reste du Pays, majoritaire ici, proportionnaliste là, ici, c'est cette simple modalité, scrutin de liste ou scrutin

individuel, qui fait la différence entre le régime de la région parisienne et le reste. Ce qui est en jeu, c'est la question du principe majoritaire proportionnaliste, mais les modalités du scrutin de liste ou individuel ne sont que des modalités, et, du moment que c'est intégré dans l'ensemble, il y a simplement une adaptation à des conditions politiques, morales et démographiques particulières, mais il n'y a pas cet antagonisme criant et scandaleux qu'on trouve dans les autres systèmes.

Le président - Mes chers camarades, la liste des orateurs inscrits arrêtée par le Conseil national tout à l'heure est close, mais notre camarade Rabier nous demande l'autorisation de faire une déclaration, quelques minutes.

Maurice Rabier (Oran)

Mes chers camarades, je m'excuse, en effet, de venir aussi tardivement vous dire quelques mots. Je me vois dans l'obligation de le faire parce que j'ai reçu mandat des trois fédérations algériennes sur deux points essentiels que j'ai d'ailleurs déjà développés devant le groupe, à l'Assemblée Nationale.

En ce qui concerne le mode de scrutin, vos camarades d'Algérie attirent votre attention plus particulièrement sur l'importance que cela peut représenter pour eux. Il s'agit d'un pays immense, difficile à conquérir, et les Algériens ont toujours été pour le scrutin proportionnel.

Ils commettent d'ailleurs un péché qu'une importante minorité commet en métropole, et vous voudrez ainsi les pardonner, mais ils insistent, parce que, compte tenu de la situation présente, cela est encore beaucoup plus important pour eux. En effet, je ne veux pas parler de la politique du gouvernement, elle est assez ahurissante, assez décomposée, sans esprit de suite, mais je veux parler de ce que la France devrait faire et de ce qu'elle devra faire un jour, immanquablement, c'est-à-dire une consultation populaire. Et nous disons que dans ce genre de consultation, et particulièrement en ce qui concerne le deuxième collège, il sera très intéressant pour la métropole, pour le gouvernement de la République, et aussi, très suggestif, de connaître exactement ce que pensent les Algériens musulmans, et notamment ce que pensent les minorités.

Or, cela peut vous paraître paradoxal, mais cela ne l'est pas tellement, au fond, le scrutin d'arrondissement, dans la période présente, serait un scrutin qui serait essentiellement envahissant, qui submergerait les minorités et qui les laisserait dans l'impossibilité absolue de se dégager. Or, comme il s'agit d'une consultation qui doit indiquer un tempérament politique, il est, pour le 2ème collège, nécessaire que nous ayons là-bas le scrutin à la proportionnelle, et cela est également vrai pour le 1er collège. Vous me permettrez de ne pas insister, la vie politique, là-bas, est très difficile, elle l'était auparavant, mais elle l'est encore plus aujourd'hui, et ce n'est que grâce à la proportionnelle que nous risquons de nous en tirer.

Celui qui vous parle a été député pendant cette législature par miracle, bien qu'ayant le nombre de voix pour l'être, parce que les apparentements qui étaient

dressés contre lui n'ont pas joué, et compte tenu que l'un des partis apparentés n'avait pas 30 apparentements dans le pays ; sans quoi, je ne serais pas devant vous. Et notre Camarade Bora (?) a été battu comme cela. Or, il représente tout de même les Socialistes du département de Constantine, Socialistes suffisamment nombreux pour l'envoyer au Parlement. Le scrutin l'a désavantagé. C'est pourquoi nous voudrions que ce soit un scrutin à la proportionnelle qui dégage ce que le Parti Socialiste peut représenter là-bas.

Il y a autre chose. J'ai appris que les représentants Socialistes se sont abstenus, à la Commission du suffrage universel, quand on leur a posé la question : "Faut-il faire des élections en Algérie ?"

Je voudrais tout de même leur rappeler que j'avais fait une déclaration au groupe, et que, même, j'avais donné, par écrit, à Guy Mollet, des consignes qui représentaient, non pas ce que j'exigeais, mais ce que je demandais. Et ma demande était la suivante :

Faire des élections en Algérie, c'est une folie, comme faire des élections en France c'est une stupidité un peu lâche. Je sais que même les Socialistes ne sont pas tellement en mesure de dire exactement ce qu'ils pensent, parce qu'il y a là, au fond, une question d'amour propre, et peut-être un sentiment un peu fanfaron, quelquefois. Mais, quand on en est à la situation dans laquelle nous sommes en Algérie, il faut être prudent.

Personnellement, moi qui suis, je m'en excuse, le seul élu Socialiste d'Algérie, avec le camarade Almed (?) pour Constantine, je ne comprendrais pas que nous puissions revenir, avec d'autres députés réélus, faisant figure de députes cooptés. C'est un sentiment d'amour propre, car un député renouvelé revient plein de confiance, alors qu'un député qui serait "coopté" n'aurait pas la même confiance. Il serait placé dans une situation impossible, non seulement sur le plan de l'amour propre, mais aussi politiquement.

Il est également impossible de penser que les Socialistes, et les autres, ne soient pas représentés.

Il y aurait une solution, me disait un camarade : que le décret prescrive que des élections vont avoir lieu, mais qu'il ne les prescrive pas en Algérie. Ce pays serait sans représentation.

En vérité, ce que je demande au Parti, c'est d'insister pour que, si des élections ont lieu dans la métropole, pour les raisons politiques que j'ai indiquées tout à l'heure et je ne veux pas rappeler ici les raisons d'amour propre, bien qu'elles aient une valeur en particulier, les élections aient lieu là-bas aussi ; elles se dérouleront dans des conditions difficiles, mais je voudrais qu'elles aient lieu.

Et je voudrais qu'un orateur du Parti dise quelle est la folie que le gouvernement ferait en voulant faire des élections sans penser à une région essentielle qui est la région nigérienne. C'est une faute de gouvernement que le Parti Socialiste devrait dénoncer avec vigueur à la tribune de l'assemblée. Quelles en seraient les répercussions ?

Est-il nécessaire d'insister sur les répercussions, sur le plan international, psychologique, sur le plan de la représentation elle-même ici, sur le plan de la valeur algérienne auprès des métropolitains ? Cela n'est pas discutable. On va

mettre l'Algérie dans une situation impossible, et, pour nous, Algériens, mettre l'Algérie dans une situation impossible, n'est-ce pas mettre aussi la France dans une situation impossible ?
(Applaudissements)

Guy Mollet

Je vous donne une information, relative à ce que vient de dire Rabier :
Le Conseil de cabinet s'est terminé. Il a pris la décision qu'il n'y aurait pas, s'il était suivi par l'assemblée, d'élections en Algérie.
Il a pris la deuxième décision qu'en conséquence il y aurait reconduction du mandat des députés algériens.
Lorsque, tout à l'heure, on va en venir aux décisions, je demande au président d'en tenir compte. Il va falloir prendre position sur ce point, et, je l'espère, dans le sens qu'a indiqué Rabier.
Et le Conseil a ensuite décidé qu'il attendrait que s'achève ce qu'il appelle "la décantation de l'opinion parlementaire". En particulier, il attend ce que sera le sort du projet Hugues.
Une deuxième information vient d'ailleurs de me parvenir : le projet Hugues est repoussé, et, actuellement, il est décidé que le Conseil de cabinet se réunira de nouveau -c'est peut-être en cours puisque c'était après le vote du projet Hugues- pour prendre position.
Une autre chose encore, camarades. Notre camarade Defferre a déposé une question importante. Ce n'est pas à l'ordre du jour de notre Conseil national. Nous n'avons à parler que du problème de la loi électorale. Je propose que le Comité directeur examine, et, je pense, avec un préjugé favorable, la proposition faite par Defferre.

Le président

Camarades, nous voici arrivés au terme de nos débats. Ceux qui ont suivi toute la discussion depuis ce matin se rappellent qu'à deux reprises le Secrétaire général du Parti a proposé au Conseil national de procéder de la façon suivante : voter sur un certain nombre d'éliminations.
Nous avons commencé ce matin. Le Conseil national s'est prononcé, unanimement, vous vous le rappelez, contre les apparentements, qu'ils soient nationaux ou départementaux.
D'autre part, le Conseil national, toujours unanime, s'est prononcé ce matin contre tout scrutin majoritaire à un tour.
Guy Mollet, dans son intervention, tout à l'heure, a proposé qu'à ces deux systèmes ainsi éliminés on ajoute quelque chose.
Il a proposé ensuite que l'on vote pour un certain nombre de choses : le vote obligatoire..., et que l'on classe les trois systèmes qu'il proposait comme devant être retenus par ordre de priorité.
Je demande au Conseil national s'il pense qu'il est sage de procéder tout de suite au vote suivant la procédure proposée par Guy Mollet, ou s'il pense préférable

Fondation Jean Jaurès

de suspendre la séance une demi-heure pour convoquer une commission de résolutions.

Dans l'assemblée - Cela ne servira à rien.

Andrée Viénot

Je demande la parole sur une question de procédure. Je crois que le résultat ne serait pas très clair si nous commencions par des éliminations avant d'émettre un vote positif, et je pense que les votes des uns et des autres sur les éliminés et les tolérables peuvent dépendre de la majorité qui se dégagera dans l'un ou l'autre sens pour un vote positif.
Je demande qu'on vote d'abord sur le scrutin d'arrondissement à deux tours. S'il est rejeté, on votera sur le système qui pourra paraître majoritaire, à ce moment-là, et c'est seulement après que nous voterons éventuellement des éliminations, et éventuellement des tolérances.
Par exemple, tout à l'heure, la question n'était pas importante parce que nous étions tous d'accord pour éliminer les apparentements, mais la question était posée comme ceci : y a-t-il quelques-uns d'entre vous qui sont pour les apparentements ? Evidemment, personne n'est pour. Mais, après, une fois que le mode de scrutin pour lequel nous sommes aura été nettement déterminé, à ce moment-là, nous pourrons dire, si le scrutin X, que nous avons décidé, s'avère définitivement impossible, quels modes de scrutin nous pouvons tolérer.
Je crois qu'il serait plus clair d'arriver d'abord à un vote positif, étant entendu que les votes négatifs de tout à l'heure restent acquis.
Et je dépose la motion suivante :
"Le Conseil national donne mission à son groupe Parlementaire de voter pour le scrutin d'arrondissement à 2 tours, et de se battre avec la plus grande vigueur pour le faire aboutir,
Interdit, en tout état de cause, de voter pour tout scrutin majoritaire à un tour ou tout apparentement ;
Si le scrutin d'arrondissement à deux tours s'avérait définitivement impossible, fait confiance au groupe parlementaire pour faire au mieux."

Le président - La parole est à Guy Mollet.

Guy Mollet

On en arrive à ce que je craignais. Je suppose qu'il y a une majorité pour approuver la proposition faite par Andrée Viénot. La proposition faite par Andrée Viénot tend bien à des éliminations. Car il va y avoir une proposition pour le scrutin d'arrondissement, et exclusivement pour le scrutin d'arrondissement, et il ne sera pas dit par le Conseil national la différence que, personnellement, je crois essentielle, entre les scrutins acceptables -dans l'hypothèse du scrutin d'arrondissement considéré comme le premier- et ceux que je considère comme devant être éliminés.

On pourrait presque considérer, si la proposition d'Andrée Viénot était acceptée, qu'après ce vote, c'est terminé. Et vous savez très bien que cela fausserait totalement la pensée du Parti. C'est pourquoi je propose d'abord, que le premier vote soit de savoir s'il y a ou non une Commission de résolutions. C'est là-dessus qu'on devrait d'abord voter.
(Mouvements divers)
C'est au Conseil de décider. Mon avis est que ce n'est pas nécessaire, mais il faut que le Conseil le dise, car, normalement, dans un Conseil national, il y a une Commission de résolutions. Le Conseil doit dire s'il en veut ou non. On le doit, dans un Conseil comme dans un Congrès. C'est une règle du Parti. C'est pour essayer, toujours, de voir si, avant de se diviser, il reste des chances de se mettre d'accord sur quelque chose.
Aujourd'hui, je crois que les positions sont, sur certains problèmes, assez tranchées pour qu'on évite la Commission, mais il faut qu'il y ait une décision du Conseil.
Une fois ceci tranché, je demande au Congrès de réfléchir, avant que l'on sache dans quel sens le Conseil national va se prononcer, pour dire qu'il fait une différence entre certains scrutins qu'il faut à tout prix empêcher, et cela vaut aussi bien pour les camarades qui sont pour l'arrondissement que pour les autres.

Andrée Viénot - Me permettrez-vous de vous interrompre, je crois que j'ai mal lu mon texte :
"Interdit, en tout état de cause, de voter pour tout scrutin majoritaire à un tour et tout apparentement,
Et, quant aux autres, si le Scrutin d'arrondissement est éliminé, fait confiance aux Parlementaires...etc."

Guy Mollet - J'avais donc très bien compris. Dans la proposition d'Andrée Viénot il y a deux scrutins en tout d'éliminés, celui qui comporte l'apparentement et celui qui comporte le scrutin à un seul tour. Je pense que la volonté du Conseil et du Parti est d'en éliminer quelques autres, par exemple les scrutins Hugues, Coty, Barrachin, le scrutin départemental à deux tours. Je crois qu'il est de la volonté du Conseil national de les éliminer. Je souhaite que ce soit dit d'abord, et aussitôt après, on vote là-dessus.

Andrée Viénot - Mais le groupe parlementaire est assez grand pour faire ces éliminations.
(Mouvements divers dans l'Assemblée)

Guy Mollet - C'est justement ce que je demande au Conseil national d'apprécier.

Edouard Depreux - Je demande, avec beaucoup de fermeté et d'insistance, que le groupe parlementaire ait un mandat aussi précis que possible.
(Applaudissements)

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le président - Mes chers camarades, je vais consulter le Conseil.

Paul Ramadier - Je crois qu'il y aurait une manière très simple de procéder. Guy Mollet propose d'allonger la liste des interdictions. Que son amendement soit ajouté à la proposition d'Andrée Viénot, et on aura ainsi donné au groupe parlementaire un mandat aussi précis que possible.

Le président

Je vais demander au Conseil national de choisir entre la proposition de notre camarade Viénot et la proposition de notre camarade Guy Mollet, à savoir, êtes-vous d'accord pour compléter la liste des projets auxquels nous sommes hostiles, que nous avons déjà commencée ce matin ? Que ceux qui sont d'avis de procéder de cette façon le manifestent en levant la main ?
…
Avis contraires ?
…
La proposition de Guy Mollet est adoptée.
Nous avons, ce matin, je le rappelle pour ceux qui viennent d'arriver, à l'unanimité, décidé que le Parti s'opposerait en tout état de cause aux apparentements, qu'ils soient nationaux ou départementaux. Nous avons décidé ensuite que le Parti s'opposerait à tout scrutin majoritaire à un tour.
Guy Mollet propose de compléter cette liste par une nouvelle catégorie de modes de scrutin. Je rassemble, parce qu'ils sont assez proches l'un de l'autre et qu'ils mélangent le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel, les systèmes Coty, Hugues et Barrachin. La question que je pose au Conseil national est la suivante :
Le Conseil national décide-t-il d'ajouter, dans la liste des modes de scrutin à éliminer, les modes de scrutin Coty, Hugues et Barrachin ?
Que ceux qui sont de cet avis le manifestent en levant la main, toujours avec le bulletin rose ?
…
Avis contraires ?
… 1 avis contraire.
Abstentions ?
…
Ces trois modes de scrutin sont éliminés à l'unanimité moins un mandat.
Enfin, Guy Mollet propose -si j'en oublie, il rectifiera- d'ajouter à cette liste des modes de scrutin éliminés, le scrutin majoritaire départemental à 2 tours.

Dans l'assemblée - C'est le panachage.

Le président - Non, il est plus compliqué que cela.

Guy Mollet - Tout ce qu'on appelle Coty, Barrachin et Hugues, c'est toujours départemental, et à 2 tours. Tous sont majoritaires au 1er tour, majorité absolue.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

La différence, c'est que les trois dont je viens de parler, au 2ème tour, sont majoritaires dans le cas où une coalition, une liste, une fusion, obtient la majorité, au 2ème tour. Au 1er tout, c'est majoritaire en tout état de cause, dans tous les systèmes. Au 2ème tour, pour Hugues, Barrachin et Coty, cela reste majoritaire si l'une des coalitions, fusions ou regroupements, obtient la majorité absolue. Et c'est proportionnel à la plus forte moyenne, donc au bénéfice des groupes, dans le cas où il n'y a pas de majorité absolue. Voilà les trois que vous venez d'éliminer.
Le dernier sur lequel on vous demande maintenant de vous prononcer, c'est le système qu'on a connu à certaine époques de la vie du pays : majoritaire au premier tour, coalition, fusion pour le 2ème, et restant majoritaire au 2ème tour, même à la majorité relative.

Le président - Alors, je mets aux voix le scrutin départemental majoritaire à 2 tours, scrutin ordinaire, si j'ose dire.
Que ceux qui sont d'avis d'inscrire dans la liste des scrutins éliminés ce mode de scrutin le manifestent en levant la main ?
…
Avis contraires ?
…4 avis contraires.
Abstentions ?
…6 abstentions.
Ce mode de scrutin est éliminé à la majorité, avec 4 voix contre et 6 abstentions.
Nous passons maintenant au vote positif qu'Andrée Viénot réclamait tout à l'heure.

Guy Mollet

Camarades, je m'excuse, mais j'ai essayé de dégager quelque chose de l'ensemble de nos débats, et je crois que nous arrivons maintenant à la décision la plus importante. Et la plus importante, quoi que vous pensiez, ce n'est pas celle qui consiste à dire si c'est arrondissement ou proportionnelle. La plus importante, c'est celle qui consiste maintenant à interpréter les décisions que nous venons de prendre ensemble, et que vous soyez bien convaincus que c'était la volonté du Parti.
C'est-à-dire qu'il reste maintenant un certain nombre de scrutins, ceux dont on a parlé, et d'autres dont on n' a pas parlé. Parmi ces scrutins, il y en a un qui va être choisi comme le meilleur, pour lequel on va se battre afin d'essayer de le faire adopter.
Là-dessus, je crois que l'on peut tous être d'accord, mais, pour le groupe parlementaire, il est important qu'il sache si le fait qu'il y en aura un de choisi veut dire ou non qu'il faut empêcher de réussir tous les autres qui n'ont pas été éliminés. C'est pourquoi je tenais à la notion d'élimination.
Mon interprétation, celle que je souhaiterais voir retenue par l'unanimité du Conseil national, et qui est, je crois, fair-play, qui donne satisfaction à tout le monde, c'est que, tout à l'heure, quand il y en aura un de retenu comme étant le

Fondation Jean-Jaurès

premier, il faut vraiment faire confiance au groupe parlementaire pour tout faire pour le faire triompher, je le dis sans hésitation aucune, en craignant que ce ne soit pas celui que j'espère.
Mais, par contre, je demanderai la même unanimité pour être d'accord qu'à aucun prix on ne doit commettre la manœuvre stupide, en s'opposant l'un des autres tenus comme non éliminés, de nous amener l'un des éliminés. Je ne sais pas si c'est clair.
Et si c'était nécessaire, si on n'était pas d'accord sur l'interprétation, je crois qu'il serait bon qu'un vote intervienne sur cette interprétation.

Paul Ramadier - Je comprends très bien la préoccupation de Guy Mollet. Il tient à être précis. Mais il ne nous est pas possible, à l'heure actuelle, d'imaginer la manière dont les débats se produiront à l'Assemblée Nationale, et encore moins les manœuvres qui seront tentées par ceux-ci ou par ceux-là. Nous sommes donc obligés de faire confiance au groupe parlementaire, si nous ne voulons pas statuer dans la nuit.

Jean Le Bail (Haute-Vienne)

J'appuie l'intervention de Ramadier, mais, tout de même, en demandant au Conseil national de voter clair, et c'est pourquoi j'aurais préféré l'amendement de notre camarade Viénot, avec les additions qui ont été votées à part. Nous n'allons tout de même pas nous séparer après avoir dit : "Le Parti votera, par exemple, le scrutin d'arrondissement, ou la proportionnelle (je ne sais pas ce qui va être voté)", et il sera ensuite mandaté pour voter l'inverse, parce que c'est cela qui se produira, pratiquement. Si nous sommes chargés de nous battre, parlons clair et sans subterfuge. Si nous sommes chargés de nous battre, et de nous battre jusqu'au bout, pour le scrutin d'arrondissement, en mettant en valeur tout ce qu'il représente pour nous, pour le pays, pour la démocratie, pour la propagande du Parti, je ne nous vois pas, ensuite, justifiant un vote sur la proportionnelle intégrale. C'est une opinion, je l'exprime ici, mais quand on arrive à voter quelque chose, on le vote pleinement, et on ne vote pas ensuite le contraire. Ce dont a souffert toujours notre action depuis des années, c'est que nous savons pas choisir.

Gaston Defferre (?) - Quand nous aurons voté pour le scrutin d'arrondissement, s'il est repoussé malgré nous, nous allons voter d'après quoi ?

Jean Le Bail - Laissez au groupe parlementaire -je rejoins la proposition de Ramadier- le soin d'en décider.

Jean Meunier

Pour que notre action soit claire, il faut qu'on s'entende bien clairement d'abord ici. Si l'on devait laisser le soin au groupe parlementaire de juger de l'unité, il serait utile d'avoir ici des assises nationales.

Fondation Jean-Jaurès

Nous avons procédé à des éliminations qui n'ont pas paru provoquer des remous de minorité. Nous avons semblé à peu près tous d'accord pour éliminer un certain nombre de systèmes. Il en reste qui nous paraissent, par conséquent, ne devoir pas être éliminés d'une manière systématique, d'une manière absolue. Ce n'est pas être en contradiction, Le Bail, que de dire : si un système qui nous parait préférable n'a pas de chance de passer, on en accepte un autre. Tu comprends bien ce qui risque de se produire. Supposons que l'hypothèse la plus favorable soit l'arrondissement. Supposons que le système d'arrondissement ait la priorité -car c'est maintenant une question de priorité- et qu'on en arrive - puisque tous ceux que nous avons éliminé auront nos bulletins bleus, notre refus absolu- un jour, à un système qui soit une proportionnelle acceptable, si on s'en tient à ce tu souhaites, on votera contre.

Dans l'assemblée - Mais non !

Jean Meunier - Eh bien ! Moi, je préférerais que ce soit le Conseil national qui nous dise quel est celui, entre le scrutin d'arrondissement et une proportionnelle acceptable, qui doit avoir priorité, en nous laissant la possibilité, pour éviter le maintien de la loi actuelle, de voter le second.

Le président - Voyons, Meunier, je veux bien vous laisser la parole, mais vous avez bien suivi la discussion, et, incontestablement, vous allez émettre un vote sur les trois modes de scrutin qui restent, et il en sortira un qui sera l'émanation de la volonté du Conseil national. Ne craignez pas qu'il n'y en ait pas.

Guy Mollet - J'ai une proposition qui devrait, je le pense, donner satisfaction à tout le monde. C'est une proposition en deux paragraphes :
"Le Conseil national donne mandat au groupe parlementaire de défendre devant le Parlement et de faire triompher le scrutin suivant... (on dira cela tout à l'heure).
Au cas où ce scrutin serait repoussé par l'assemblée, le groupe parlementaire reçoit le mandat de s'opposer à tous les scrutins qu'on a déjà éliminés et de reporter ses suffrages sur ceux qu'on n'a pas éliminés".
Voilà une proposition qui donne satisfaction à tout le monde pour cet objet-là.

Le président - Deux camarades avaient demandé la parole avant l'intervention de Guy Mollet. Je donne la parole à Edouard Depreux.

Edouard Depreux

Je serais bref. J'ai l'impression que le texte de Guy Mollet doit donner satisfaction à tout le monde. Car il y a une hypothèse qu'il faut envisager c'est qu'il y ait, au Parlement, et non pas seulement à l'Assemblée Nationale, une série de majorités négatives, et qu'on n'aboutisse finalement à rien, c'est-à-dire à la reconduction de la loi actuelle avec les apparentements. Ce que nous voudrions, c'est que le Conseil national, sans la moindre équivoque, dise : je suis pour tel

Coll. Fondation Jean-Jaurès

mode de scrutin. Nous pensons qu'il y a une majorité pour le scrutin d'arrondissement, et ceux d'entre nous qui sont proportionnalistes s'engagent, si la majorité du Conseil national se prononce pour le scrutin 'arrondissement, à se battre avec le maximum de force et de loyauté pour ce qui deviendra, à ce moment-là, la loi du Parti. Mais nous ne voulions pas dire que nous ne voterons que cela, quoi qu'il arrive et quelles qu'en soient les conséquences, même si cela arrive à la reconduction d'une loi sur les apparentements. Quand il n'y aurait plus de choix qu'entre la proportionnelle et les apparentements, nous voterions pour la proportionnelle, et nous demanderions à tout le monde de voter là-dessus. C'est là-dessus que nous demandons un mandat extrêmement précis pour cet objet-là.

Le président - La parole est à Charles Lussy.

Charles Lussy - Je pense que ce débat aurait dû s'ouvrir, logiquement, après le 1er vote. Je renonce cependant à la parole tout de suite s'il est entendu que, lorsque nous aurons voté sur le principe et qu'il s'agira de déterminer la position de repli, éventuellement, personne ne contestera, Guy Mollet, le droit d'intervenir. Si nous sommes d'accord, je renonce tout de suite à la parole.

Le président - C'est d'accord. Je mets aux voix la proposition de Guy Mollet qui consiste, les éliminations étant faites, à désigner maintenant le mode de scrutin sur lequel le Parti se battra pour le faire triompher.

Guy Mollet - Je voudrais la relire :
"Le Congrès donne mandat au groupe parlementaire de défendre devant le Parlement et faire triompher le scrutin... (que l'on choisira)…
Au cas où ce scrutin serait repoussé par l'assemblée, le groupe parlementaire a le mandat de s'opposer à la liste des scrutins qu'on a éliminés et à reporter les suffrages du Parti sur les autres scrutins qui n'auront pas été retenus en première ligne."

Le président - Mes chers camarades, je crois que le mieux serait de voter ce texte de Guy Mollet qui englobe tout par divisions. La deuxième partie, je m'en excuse, c'est dans le texte, est déjà votée, ce sont les éliminations. Donc, il faut voter sur la première partie, c'est-à-dire...

Guy Mollet - Non, la 2ème partie n'est pas votée.

Le président - Les éliminations sont votées. C'est la troisième partie, je m'excuse.

Guy Mollet - Non, il n'y a que deux paragraphes.

Antoine Mazier (?) - Je suis d'accord sur la première chose, à une condition,

Fondation Jean Jaurès

c'est qu'effectivement le Conseil national reprenne la proposition Lussy et s'engage, avec le vote de cette proposition, à examiner les éventualités qui peuvent se produire. Car rien ne prouve qu'à l'assemblée les choses se dérouleront comme vous l'avez prévu. Supposons que le débat parlementaire ramène devant l'assemblée, avant le scrutin d'arrondissement, un scrutin qui sera choisi par le Conseil national, un scrutin moins dangereux que ceux que nous avons éliminés. Est-ce que, dans l'espoir de faire passer tel scrutin nous établirons tout de suite celui qui serait moins dangereux que ceux que nous avons éliminés ? Il est bien évident que je ne pense pas que le Conseil national puisse s'en tirer sans laisser une certaine marge d'appréciation au groupe parlementaire.

Guy Mollet - Ma proposition forme vraiment un tout. L'intérêt de cette proposition est, avant qu'on ne choisisse, et à un moment où vous êtes tous ignorants du résultat éventuel, de traduire un état d'esprit. Si, effectivement, nous sommes les uns et les autres d'accord pour dire : "On en a éliminé certains, on va en mettre un que l'on veut faire triompher, dans l'hypothèse où celui-là n'aura pas triomphé on se ralliera aux autres sur lesquels se seront mis d'accord 40 à 50% des camarades", cela pourrait être un état d'esprit qui suppose une certaine forme d'habileté pour le groupe parlementaire, mais cela traduira un état d'esprit. Tandis que si vous commencez à choisir l'un ou l'autre des scrutins, alors, la proposition finale perd tout son intérêt, elle n'a plus du tout la même signification. C'est la raison pour laquelle, sans mettre aucun scrutin à aucune place, je crois qu'on devrait d'abord être d'accord sur cette idée. C'est pourquoi il ne faut pas voter par division, mais voter l'ensemble.

Paul Ramadier - J'aimerais que l'on marque, dans la 3ème partie, Guy Mollet, que pour le choix subsidiaire, nous faisons confiance au groupe parlementaire... (Inaudible)

Guy Mollet - J'accepte une partie de l'amendement de Ramadier. Il faut trouver là-dessus une formule d'accord. Cela consiste simplement à modifier la formulation.
"Le Conseil national donne mandat au groupe parlementaire de défendre devant le Parlement et de faire triompher le scrutin... (que l'on va choisir)...
Au cas où ce scrutin serait repoussé par le Parlement...

Dans l'assemblée - C'est tout à fait d'accord.

Guy Mollet - "Au cas où ce scrutin serait repoussé par le Parlement, le Conseil national fait confiance (au lieu de "donne mandat") au groupe parlementaire pour s'opposer aux scrutins qu'on a éliminés et reporter les suffrages du Parti sur les autres".

Le président - Je veux poser une question. Guy Mollet ne veut pas qu'on vote

d'abord pour désigner le scrutin qui aura nos préférences ?

Guy Mollet - Si le Conseil national suit ma proposition, on accepte d'abord cela ; immédiatement après, on a le choix entre deux types de scrutin qui seront : l'arrondissement, et la proportionnelle. L'arrondissement prendra sa place dans le premier paragraphe et la proportionnelle dans le 3ème, ou la proportionnelle dans le 1er et l'arrondissement dans le 3ème ; cela me parait clair comme mode de vote.

Le président - D'accord. Alors, je mets aux voix la proposition de Guy Mollet.
Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main ?
…
Avis contraires ?
...5 voix.
La proposition est adoptée à l'unanimité moins 5 voix.
Il faut maintenant désigner le mode de scrutin pour lequel nous nous battrons.
Je suis saisi d'une motion de la fédération de la Gironde qui propose au Parti (c'est le seule écrite que l'on ait remise au bureau) le système de notre camarade Weill-Raynal.

Charles Lussy

Je demande la parole à ce sujet immédiatement, camarades. J'ai dit que je prendrais la parole pour proposer des positions de repli.
Tout à l'heure, Weill-Raynal a été étonné que je n'ai pas parlé de son projet, ni pour l'approuver, ce qui était impossible, ni pour le combattre. Je n'ai pas dit un mot du projet Weill-Raynal parce que je ne pensais pas qu'il pût, à un moment quelconque, apparaître comme une position acceptable pour le groupe parlementaire, et je dis tout de suite et très rapidement pourquoi. Mous avons condamné à l'unanimité le scrutin uninominal à un tour. Sur 544 circonscriptions, il y en a 328 dans lesquelles le scrutin uninominal à un tour fait élire les parlementaires. La proportion de 60%, je crois, est suffisante pour que je puisse me permettre cette approximation. C'est un scrutin qui aboutirait à ce résultat : c'est que, dans certaines circonscriptions, il pourrait y avoir 2, 3, ou même 4 élus. Si, dans une circonscriptions, les 4 candidats ont à peu près 25% des voix, il n'y a aucune raison pour qu'ils ne puissent pas être les 4 élus. Il ne suffit pas de dire non pour que ce ne soit pas possible. Tu sais, Weill-Raynal, bien que ton projet soit assez compliqué, je l'ai étudié avec beaucoup d'attention. Et, par contre, il pourrait y avoir des départements, peut-être, entiers, où le Parti n'aurait aucun représentant. Voilà les raisons essentielles pour lesquelles je pense que ce projet est inacceptable.
J'ajouterai qu'il est à la fois contraire à la décision du Congrès, car, en majorité relative, c'est tout de même un scrutin majoritaire que le scrutin que le groupe à repoussé, de Monsieur Marcelin. C'était précisément, et dans toutes les circonscriptions, exactement ce que Weill-Raynal nous propose, c'est l'éviction systématique du candidat qui arrive en tête. Et il y a une autre raison, c'est que la part de proportionnalité, qui revient, après tout, à 40%, est tout à fait contraire à

Fondation Jean Jaurès

mon idée personnelle.
Puisque l'on parle de positions de repli, j'aurais préféré que le scrutin ait lieu d'abord sur le choix. On fait comme à la Chambre, on commence d'abord par voter les positions de repli avant d'avoir déterminé les positions d'attaque. C'est peut-être une tactique !
Si le Conseil national devait adopter le scrutin d'arrondissement, à quelque majorité que ce soit, et que le Parti puisse envisager dès maintenant -j'aurais souhaité, quant à moi, qu'on laisse une liberté plus grande au groupe parlementaire et au Comité directeur en l'espèce- comment il mènera la bataille au cas où le scrutin d'arrondissement auquel il aura donné sa faveur se trouverait écarté, je pense -et j'avais tout à l'heure posé à Guy Mollet une question à laquelle je regrette qu'il n'ait pas répondu- que, dans ce cas, le Parti devrait proposer la proportionnelle intégrale juste et loyale, telle qu'il l'avait proposée dans les années précédentes. En effet, l'avantage, du moins, que nous pourrions alors tirer, c'est de mettre au pied du mur de soi-disant proportionnalistes qui, en réalité, ne recherchent, dans la proportionnelle, que des combines électorales et sont toujours arrivés à introduire tellement de principes majoritaires que, finalement, ce n'est plus qu'une caricature de la proportionnelle. S'ils sont proportionnalistes, eh bien ils voteront la proportionnelle intégrale, la proportionnelle avec de larges circonscriptions, avec un quotient national, la proportionnelle avec la liste nationale.
Je crois que cette position est pour nous une position de repli qui tient, et, en tout cas, nous aurions cette satisfaction de nous être battus sur une position solide et non pas d'avoir l'air de nous réfugier derrière une loi qui n'est pas bonne... (Inaudible)
Voilà, camarades, la proposition que je fais au Conseil national.

Le président - Mes chers camarades, je vous demande de ne pas reprendre un débat sur le fond, qui a déjà eu lieu, (protestations)

Etienne Weill-Raynal - J'ai demandé la parole. Charles Lussy a présenté d'une manière complètement inexacte le système, j'ai tout de même le droit de répondre.

Dans l'assemblée - On l'a lu.

Etienne Weill-Raynal - On l'a lu ! Eh bien ! On l'a mal lu. C'est tout. J'ai demandé à Lussy pourquoi il n'en avait pas parlé, pour une raison bien simple, c'est qu'il y a deux jours il m'a dit : "Au Conseil national, je le combattrai". C'est ce que tu m'a dit.

Charles Lussy - J'ai dit : "Je le combattrai", je n'ai pas parole du Conseil national.

Etienne Weill-Raynal

C'est ce que tu m'as dit. Je constate que tu ne l'as pas combattu. La différence est considérable avec le système qui a été proposé, que toutes les circonscriptions soient à un tour -c'est qu'elles comptent élire tous les députés à la majorité relative- tandis que le système que je propose ne fera élire que 60%, qui ne seront pas tous dans le Parti, et les 40%, je l'affirme, permettent d'établir, sur le plan national, la représentation proportionnelle intégrale. Et c'est ce qui nous importe, c'est que sur le plan national chaque Parti ait le nombre de sièges qui correspond au total des suffrages de tous ses candidats, recueillis dans le pays.

J'ajoute ceci : c'est que lorsque vous parlez de la proportionnelle intégrale vous envisagez toujours qu'il y ait une partie, dans un scrutin de liste, qui soit, par exemple, au répartie au quotient, et, comme cela ne donne pas à chacun sa part, il reste un certain nombre de suffrages inemployés et de sièges non pourvus qui permettent de rétablir la proportionnelle intégrale.

Eh bien ! Appliquons le principe au fait qu'il n'y a qu'un siège à répartir. Ce siège, je le répartis à la proportionnelle. Il se trouve, Lussy -ce n'est pas faute, c'est le fait de l'arithmétique- que la répartition à la proportionnelle, pour un siège, se confond avec la majorité relative. Ce n'est donc pas un "affreux mélange" de scrutin majoritaire et proportionnelle. C'est dans le système proportionnel à toutes les répartitions. Première répartition, le siège unique, à la proportionnelle, cela se confond, en fait, avec la majorité relative. Et il reste 40% de sièges non pourvus que je répartis également à la proportionnelle. Tu peux faire là-dessus toutes les plaisanteries, je suis sûr de ce que je dis. Et cela aboutit, non pas à faire élire, comme le système proposé, des gens qui représentent une minorité dans le pays, mais véritablement à la représentation proportionnelle intégrale.

(Applaudissements)

Guy Mollet

J'ai été amené à dire, à un autre moment, qu'il y avait une confusion, en raison de ce que le système Weill-Raynal est dans l'arrondissement. Mais cette confusion, les camarades l'ont acceptée. Mais il faut jouer franc jeu et il faut que le résultat soit clair.

En réalité, ceux qui se sont prononcés pour le scrutin d'arrondissement à deux tours ont, par là même, opté pour le système majoritaire, et ce ne serait pas, à mon avis, fair-play que d'essayer -ceux qui sont contre le scrutin d'arrondissement majoritaire- de détacher de l'arrondissement majoritaire ceux qui peuvent être pour l'arrondissement proportionnel.

Je souhaite des décisions claires pour notre groupe parlementaire. Je pense qu'un vote clair devrait comporter ceci : le choix entre le scrutin proportionnel (sans détail, le détail viendra après) et ce que j'appelle le scrutin d'arrondissement, étant entendu que cela veut dire le scrutin d'arrondissement à deux tours.

Je propose, comme premier vote, qu'on vote là-dessus : le choix entre la proportionnelle et le scrutin d'arrondissement. Je précise que dans le projet que,

tout à l'heure, vous avez adopté à une immense majorité, le mot "arrondissement" va prendre place, en tête ou à un autre endroit ; et, à ce moment-là, si c'est l'arrondissement, il n'y a pas de détail. Peut-être peut-il y en avoir un tout de même quant au découpage ! Et, la proportionnelle, c'est la proportionnelle, disons, telle que Weill-Raynal l'a proposée, telle que l'a vue Lussy, la proportionnelle départementale ; et il faudra dire si c'est avec la plus forte moyenne ou le plus fort reste. Car, que ce soit le système préconisé par nous ou le système accepté pour s'y reporter, il faut bien qu'on fasse quand même un choix à l'intérieur.
Donc, ma proposition, quant au vote, est la suivante :
Premier vote : arrondissement ou proportionnelle, étant entendu que personne ne s'y trompe, arrondissement, ce n'est pas la proposition Weill-Raynal. Cela peut l'être, si, nous sommes d'accord que cela peut l'être, mais, "arrondissement", cela veut dire : arrondissement 2 tours, et, "proportionnelle", cela veut dire l'ensemble des systèmes proportionnels. Après quoi, on choisira. Je crois que cela pourrait donner satisfaction à tout le monde, comme mode de votation.

Le président - Je pense que le Conseil national sera d'accord pour que ce vote ait lieu par mandats ?
(Aucune objection)
Alors, je mets aux voix, et l'on répond : arrondissement, ou, proportionnelle.
(Appel des délégations pour le vote)

Marceau Pivert - Le Conseil fédéral s'est prononcé à l'unanimité, en premier lieu, pour le scrutin Weill-Raynal, c'est-à-dire la proportionnelle, et, seulement au cas où ce scrutin serait repoussé, nous nous sommes partagés entre proportionnelle et arrondissement. Comme la première question qui s'est posée est de définir la politique du Parti à ce sujet je crois que la traduction du vote est : tous les mandats pour le projet Weill-Raynal. Après quoi, on verra si on est obligé de se partager.

Le président - Je demande à la fédération de la Seine de bien vouloir, par l'un des deux délégués qu'elle a...

Un délégué de la Seine - Je maintiens le vote de la fédération de la Seine.

Le président - Il y a deux délégués titulaires ou un seul ? Quel est le délégué titulaire ? Lancelle ! Lancelle, veux-tu donner le vote de la fédération de la Seine ?

Lancelle - 121, arrondissement ; 126, proportionnelle, et 2 abstentions.
(Continuation de l'appel des délégations)

Le président - Tout le monde a été appelé pour le vote ? Le vote est clos. On va faire le total des voix.

Collection Jean Jaurès

…
Voici le résultat du vote :
Nombre de mandats : 3.605
Absents : 103
Abstentions : 20
Pour l'arrondissement :1.873
Pour la proportionnelle : 1.609
La parole est à Guy Mollet sur le résultat du vote.

Guy Mollet - Je n'ai pas à vous faire un long commentaire. Je me félicite, d'abord, qu'on ait pris avant la décision qu'on a prise. Vous voyez que j'avais raison, vous voyez combien les résultats sont proches les uns des autres et combien il est donc important qu'on tienne compte de la volonté exprimée par le Congrès.
Mais ce n'est pas là-dessus que je veux intervenir. Je voudrais intervenir maintenant sur ce scrutin même, pour qu'on liquide deux ou trois problèmes.
Je pense que j'interprète la volonté du Congrès, en tout cas il faudrait qu'un vote le dise, que nos camarades, au groupe parlementaire, aient le mandat de ne pas voter l'application du scrutin d'arrondissement aux départements d'Algérie. Je pose des questions précises, maintenant.

Gaston Defferre - J'ai déposé un amendement qui vise la région parisienne et l'Algérie.

Guy Mollet - Je pense que pour l'Algérie les camarades qui ont défendu le scrutin d'arrondissement sont sensibles à l'argumentation de Rabier. Est-ce quelqu'un s'oppose à ma proposition ?

Le président - Vous entendez la proposition de Guy Mollet ?
…
Elle est adoptée !

Guy Mollet - Il y a un autre cas. Il y a certains territoires d'Outremer, Sénégal, départements d'Outremer, où nos camarades souhaitent le maintien de la proportionnelle. Quel est le mandat au groupe parlementaire ? C'est le maintien de la proportionnelle pour les territoires d'Outremer, comme pour l'Algérie ?

Le président - Vous entendez la proposition de Guy-Mollet.

Guy Mollet - Il faut qu'on en discute. Je ne sais pas, moi. C'est la proportionnelle ? Il faut la décision du Conseil national.

Max Lejeune

Je demande la parole, car il est tout de même évident qu'à partir du moment où le Conseil national se prononce à la majorité pour l'arrondissement, et que, par la

Contribution Jean Jaurès

suite, pour l'Algérie, pour les territoires d'Outremer, il se prononce pour la proportionnelle, -et je laisse la région parisienne à part- il arrive, par là-même, à défendre une position très peu soutenable devant le Parlement. Il arrive à défendre un projet qui porte une contradiction interne. Nous comprenons fort bien que les camarades qui ont voté tout à l'heure pour imposer la proportionnelle à la métropole, aient eu ce sentiment pour eux-mêmes, en même temps que pour nous, mais nous, maintenant, si nous votons la proportionnelle dans les territoires d'Outremer, nous portons un coup, devant l'assemblée, à notre propre projet.
Je comprends que pour l'Algérie on ne se prononce pas tout de suite. Nous allons nous trouver devant une position gouvernementale, devant la position d'une majorité qui ne voudra pas d'élections en Algérie. Nous remettons donc à plus tard, au fond, la décision. Cela, c'est compréhensible. Mais, pour l'Outremer, en acceptant la proportionnelle, nous portons atteinte à notre projet lui-même.
Pour la Seine, pour la Seine-et-Oise, à mon sens, le problème se pose diversement, puisque, dans tous les projets, jusqu'ici, qui ne sont pas la proportionnelle, il est prévu un régime différent pour la Seine et la Seine-et-Oise de celui prévu pour l'ensemble du territoire, et que les propositions qui demandent l'arrondissement et qui ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée Nationale ne prévoient en aucun cas l'arrondissement en Seine et Seine-et-Oise.
Voilà les quelques observations que je veux faire valoir, qui, peut-être, pourraient inciter le Conseil national à faire davantage confiance au groupe parlementaire, en la circonstance.

Le président - La parole est à Lamine-Gueye.

Amadou Lamine-Gueye

Camarades, je m'excuse d'intervenir, mais ce n'est pas un cas personnel que je défends. Si je ne consultais que mes propres intérêts électoraux, je voterais pour l'arrondissement. Mais, pour voter pour l'arrondissement, il faut qu'il y ait des arrondissements. Or, il n'y en a pas, Outremer. Il n'y a pas de base, de ce fait,
En second lieu, lorsque vous parlez de l'Afrique, je vous demande de ne pas oublier qu'il faut s'installer immédiatement dans le gigantesque. Ce sont des territoires trois fois grands comme la France entière. Le Sénégal est un territoire qui a 400.000 kilomètres carrés. Allez-vous pouvoir aussi, dans le temps qui nous reste, obtenir une réunion des élus de l'assemblée de l'Union française ? Car il faut pour cela que l'assemblée de l'Union française soit consultée, et qu'il soit procédé à une réunion des assemblées territoriales.
Le seul argument que j'ai à donner, c'est que vous ne ferez pas appliquer de système d'arrondissement là où n'existent pas d'arrondissements.
J'ajoute qu'au moment où tout le monde travaille à unir les peuples de France et d'Outremer, il ne serait peut-être pas très indiqué de faire que nous opposions régionalisme à régionalisme et race à race. Vous avez assez de soucis en Afrique du Nord pour ne pas en avoir en Afrique Noire. Et j'ajoute que l'ensemble des

élus de tous les groupes sont d'accord pour qu'Outremer il y ait le même système qui fonctionne depuis un moment déjà. Vraiment, je demande à nos amis d'être compréhensifs à l'égard d'intérêts qui ne sont pas spécialement d'Outremer mais qui sont aussi des intérêts français et Socialistes.

Le président - La parole est à Maurice Rabier.

Maurice Rabier

Je m'excuse de demander la parole, mais je le fais surtout pour répondre à Max Lejeune.
Je voudrais le mettre en garde, car il ne s'agit pas, évidemment, d'uniformiser les décisions du Parti, nais, au contraire, je pense, de faire en sorte que ces décisions ne soient pas les mêmes selon les régions. Et, quand je parle de régions, évidemment, je déborde les frontières de la métropole, je veux parler de notre ensemble de l'Union française.
Si vous voulez véritablement un ensemble original, pourquoi ne pas le voir à cette échelle, c'est-à-dire le voir de très haut, et faire notamment confiance aux camarades qui représentent ces régions ? Car, si vous partez d'un autre principe selon lequel il faut uniformiser, vous en arrivez à des décisions paradoxales.
Et je ne veux pas être ironique, mais si je jugeais de vos décisions dans le temps, je voudrais bien me souvenir que vous avez été dans ce même Parti, qui fût à cette époque également le mien, unanimes pour dire que le scrutin proportionnel était le meilleur, alors qu'aujourd'hui vous avez pris une décision qui ne parait pas être tout à fait conforme à celle-ci. Ce qui indique que les intérêts du Parti évoluent. Comment voulez-vous qu'ils évoluent de la même façon dans la métropole et les autres régions ? Ne serait-il pas plus fraternel de faire confiance à ces régions ?
Evidemment, la proposition de Max Lejeune est aimable à l'égard des Algériens. Mais il y a un Algérien ici, qui s'appelle Rabier, et qui proteste.
Il ne s'agit pas de remettre à demain, nous devons réclamer des élections, et, partant de là, envisager un mode de scrutin. J'ai ici un télégramme qui vaut tout de même, comme argument. Ce sont les trois fédérations algériennes qui me demandent que, devant vous, je prêche pour le scrutin proportionnaliste. Elles ont pesé sur place les avantages que comporte ce scrutin. Je vous demande de leur faire confiance.

Jean Le Bail - Il est regrettable que notre ami Lamine-Gueye, quel que soit le désir que nous puissions avoir de lui être agréable et de faciliter la tâche de nos camarades dans ces régions, n'ait pas indiqué ce point de vue avant le vote général, car, enfin, on ne peut pas à la fois participer à un vote sur l'ensemble de la France métropolitaine...

Dans l'assemblée - On le fait bien dans la Seine, pour la Seine.

Jean Le Bail -... et demander ensuite un statut particulier pour d'autres régions.

Contribution Jean-Jaurès

Guy Mollet

Je voudrais bien que le Conseil national ne retienne par l'argumentation de Le bail, car, si on estime que certaines fédérations ne devraient pas participer à un vote qui demande un scrutin particulier, on devrait le dire, bien sûr, pour le Sénégal, l'Algérie, les départements d'Outremer, pour la Seine, la Seine-et-Oise, mais ceci voudrait dire aussi que, dans chaque département, nous serions habilités à désigner nous-mêmes la façon dont on doit voter dans notre département. Je demande que l'on veuille bien considérer que le Parti Socialiste, au moins, forme un tout. Et quand il y a un argument, Le Bail, j'aimerais, j'aurais aimé qu'il soit présenté longtemps à l'avance et que les camarades se sentent engagés quand ils participent au vote dans d'autres débats. Je fais appel à la discipline, je suis de ceux qui voteraient pour, et vous pouvez être sûrs de cela, ma voix ne manquera pas à l'assemblée, et on ne peut pas dire que tout le monde soit capable d'en faire autant dans toutes les circonstances.
Aujourd'hui, ce qui se pose comme problème, c'est ceci : c'est, pour certains territoires comme l'Algérie, une catastrophe. Tout le monde devrait en être d'accord pour le dire. D'abord, j'avais le sentiment tout à l'heure qu'on avait voté pour dire "oui". Je ne sais si pour les départements d'Outremer, le Sénégal, on en dira autant. Je demande qu'on consulte le Congrès. Après, je passerai à la Seine et à la Seine-et-Oise.

Max Lejeune - Camarades, je crois que ce débat n'a pas été inutile. Je demande simplement, pour ne pas perdre davantage de temps, qu'il soit seulement indiqué que, pour la France métropolitaine, le Conseil national du Parti Socialiste s'est prononcé pour le scrutin d'arrondissement à 2 tours, et qu'on le dise très nettement et très clairement, étant entendu que les systèmes antérieurement pratiqués en Algérie et Outremer seraient, par nous, reconduits.

Guy Mollet - Nous sommes donc d'accord pour l'Algérie et pour les territoires d'Outremer, et l'on va retenir la formule de Max Lejeune, sauf à prendre une décision pour la Seine et la Seine-et-Oise -qui font encore partie de la métropole… (rires)... Je propose donc qu'il soit dit que là encore on fasse l'exception nécessaire pour la Seine et la Seine-et-Oise.

Le président - Je propose que la formule soit la suivante dans la proposition écrite de Guy Mollet : "Pour la France métropolitaine, sauf la Seine et la Seine-et-Oise, le Conseil national...etc."
Nowina demande la parole. Non, il ne peut pas avoir la parole.
(Mouvements divers)

Léon Boutbien - Je crois qu'on s'est battu sur un principe, la majorité s'est prononcée, et je crois qu'il est difficile de catégoriser maintenant les citoyens français. Si, maintenant, après avoir admis un principe à défendre devant le Parlement on commence par catégoriser, il n'y a aucune espèce de raison de se

Coll. Fondation Jean-Jaurès

limiter dans la catégorisation, Si le principe est valable pour les fédérations qui se battent dans des conditions difficiles, il est valable pour tout le monde ou pour personne.

Un délégué - Je ne comprends pas que la Seine ne proteste pas puisqu'elle n'a pas voté pour le scrutin d'arrondissement.

Gilbert Nowina - Il y a des combinaisons....
(Protestations et mouvements divers dans l'assemblée).

Le président - Nowina n'a pas la parole.
Je mets aux voix le scrutin d'arrondissement qui a été voté pour la France métropolitaine, sauf la Seine et la Seine-et-Oise.
Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main ?
…
Avis contraires ?
…7 avis contraires.
Abstentions ?
… 6 abstentions.
La proportion est adoptée à la majorité moins 7 voix et 6 abstentions.

Guy Mollet - Nowina n'est pas délégué de la Seine, il est délégué suppléant. Nous sommes d'accord que, comme représentant des anciens, il siège, et il n'a, à ce titre, jamais droit à la parole, et je lui demande de ne pas troubler les débats.
Maintenant, c'en est terminé avec le vote précédent. Je voudrais vous faire quelques propositions quant à la suite des votes. Nous n'avons pas fini. Il doit y avoir maintenant des décisions prises pour mandater le groupe en ce qui concerne, non pas l'élection, non pas le scrutin, mais la date des élections en Algérie, ce que vous a dit tout à l'heure Rabier. La demande de nos camarades d'Algérie est qu'on ne dissocie pas l'Algérie du reste de la France. On vous demande que le Parti soit mandat pour être contre la proposition gouvernementale.

Jean-Jacques Marzoratti

Je m'excuse de cette intervention. Il y a quelques heures, j'étais encore à Constantine avec les camarades des fédérations d'Algérie qui se sont réunis pour une sorte de Congrès interfédéral. A l'unanimité, ils ont demandé qu'il y ait des élections cette année, des élections législatives, s'il y en a dans la métropole, car ils attendent de ces élections un choc psychologique qui puisse, peut-être, permettre, non pas de ramener immédiatement la paix en Algérie, mais qui permettre au moins de discuter, de négocier. Mais ils demandent que les élections n'aient pas lieu en même temps que celles de la métropole. Ils demandent qu'elles soient retardées de 15 jours ou, si possible, de 3 semaines, et qu'elles aient lieu sous la surveillance de Commissions de contrôle, de façon à assurer la liberté de ces élections, d'une part, à l'égard de la préfabrication

Fondation Jean-Jaurès

gouvernementale.

Le président - La proposition que vient de donner Marzoratti n'empêche pas que je soumette au Conseil national le principe que le renouvellement des élus de l'Assemblée Nationale d'Algérie doit avoir lieu. Que ceux qui sont d'accord sur ce principe le manifestent en levant la main ?
…
Avis contraires ?
…
Adopté à l'unanimité moins une voix.

Guy Mollet - Il reste différents votes à émettre. Il y en a un en ce qui concerne le vote obligatoire.

Le président - Plusieurs orateurs ont exposé tout à l'heure la nécessité où nous étions de demander le vote obligatoire. Je la mets aux voix.

Dans l'Assemblée - Ce n'était pas à l'ordre du jour. La loi électorale, ce n'est pas le vote obligatoire.

Le président - Je mets aux voix la décision, par le Conseil national, de voter pour le vote obligatoire, à condition que ce vote ait lieu un jour de semaine, avec vacance payée pour les travailleurs -ce sont des modalités d'application dont le groupe parlementaire s'occuper.
Quels sont ceux qui sont pour le vote obligatoire?
…
Contre ?
…6 voix.
Abstentions ?
…6 abstentions.

Adopté à la majorité moins 6 voix et 6 abstentions.

Guy Mollet

Et maintenant, il reste à prendre des décisions sur les problèmes suivants :
La résolution qui a été adoptée se lit comme suit, pour l'instant :
"Le Conseil national fait confiance au groupe parlementaire pour défendre devant le Parlement et le faire triompher, le scrutin d'arrondissement majoritaire à 2 tours ;
Au cas où ce scrutin serait repoussé par le Parlement, le Conseil national fait confiance au groupe parlementaire pour s'opposer au scrutin d'apparentement, quelle qu'en soit la forme : majoritaire à un tour, Coty, Hugues, Barrachin, départemental, majoritaire à deux tours, et pour reporter les suffrages du Parti sur…"
Et c'est maintenant qu'entre les types de proportionnelle il faut organiser un

Fondation Jean-Jaurès

ordre hiérarchique.
Je rappelle quels sont les 4 types que l'on peut envisager :
- Proportionnelle intégrale dans le cadre de l'arrondissement, ce qu'on appelle régulièrement le système Weill-Raynal ;
- Proportionnelle intégrale dans le cadre départemental, avec un quotient national et report des restes sur le plan national, c'est-à-dire la proportionnelle réellement intégrale ;
- La proportionnelle départementale avec la plus forte moyenne ;
- La proportionnelle départementale avec le plus fort reste.
C'est entre ces 4 types qu'il faut organiser un ordre. Il faut dire quel est celui qui vient le premier. Personnellement, je donne mon avis sur le mode de votation. Il semble que ce qui serait le plus conforme aux votes jusqu'ici émis sur l'arrondissement et la proportionnelle en même temps, c'est que le système que nous avons appelé "système Weill-Raynal" prenne la première place.

Charles Lussy - Camarades, vous trouverez tout à fait normal que le Conseil national prenne position entre l'attribution des sièges à la plus forte moyenne ou au plus fort reste. Par contre, pour des raisons que j'ai déjà exposées, je pense qu'il serait d'une tactique déplorable d'établir, dès à présent, le programme des propositions auxquelles le groupe serait appelé à revenir. Je persiste à penser que le devoir du groupe, et je voudrais que le Conseil national en soit d'accord, serait tout d'abord de proposer la proportionnelle intégrale. Je pense que ce devrait être la première position, et je voudrais même qu'on ne vote pas là-dessus, que l'on soit implicitement d'accord. Il appartiendrait ensuite au groupe et au Comité directeur réunis de tenir compte des événements et de voir ce que nous pouvons faire.... (inaudible)...

Bernheim - Tout en me ralliant à la position de Charles Lussy de ne pas désigner un ordre de priorité, je dois signaler qu'il a dit ensuite que la proportionnelle intégrale devrait être la première position, dans le cadre national. Ma fédération m'a mandaté pour demander en priorité la proportionnelle, système 46, dans le cadre départemental. C'est celle que les électeurs connaissent le mieux parce qu'elle est facile à comprendre.

Léon Boutbien

Une simple proposition. La proposition Weill-Raynal n'a pas été déposée sur le bureau de l'assemblée. J'avais fait la proposition de le faire, à titre préventif, au groupe. Elle a été repoussée, au groupe. Donc, en fait, la Commission du suffrage universel n'est saisie d'aucune proposition du type Weill-Raynal. On ne peut donc pas rapporter sur cette proposition en séance plénière. Je ne sais si, du point de vue parlementaire, il est possible de déposer ce texte actuellement et de le faire transmettre à la Commission puis de le faire revenir devant l'assemblée. Je crois qu'on a perdu du temps la semaine dernière et qu'aujourd'hui nous nous trouvons devant une situation de fait assez délicate.
Deuxième observation. Je crois que les camarades qui ont voté pour la

proportionnelle ont surtout pensé, dans leur ensemble, je crois, au type 1946, c'est-à-dire proportionnelle départementale avec récupération à la plus forte moyenne ou au plus fort reste. Mais je crois qu'on ne peut pas se tromper, il ne s'agit pas de repasser en revue tous les modes de scrutin proportionnel possibles. Je crois qu'en fait c'était bien le scrutin 1946 qui était dans les esprits lorsqu'on a voté la proportionnelle.

Guy Mollet

Je crois qu'on peut se mettre d'accord là-dessus. C'était un souci de clarté. Je crois qu'il y a certainement possibilité de laisser au groupe le soin de choisir. Je crois que nous sommes d'accord sur le fait que le choix, s'il est offert, c'est-à-dire si l'arrondissement est repoussé, comporte aussi bien le système Weill-Raynal que le système que j'appelle proportionnelle intégrale avec le report des restes sur le plan national et quotient national -qui est celui qui serait certainement, pour le Parti, le plus juste et le meilleur-. Et il comporte aussi bien le système 46.
Je suis d'accord pour me rallier à ce qu'ont dit Lussy et d'autres camarades. On dirait simplement : le scrutin proportionnel, et le groupe, alors, serait libre. Mais il y a au moins un point sur lequel il faut donner une indication au groupe, car je vous affirme que les camarades sont dans une situation difficile, c'est de savoir quelle est la préférence du Parti, dans le cas où ce serait le scrutin proportionnel départemental, sur le plus fort reste ou la plus forte moyenne. Là, il faut au moins donner une indication.

Léon Boutbien - La question de Guy Mollet est insuffisante. Je voudrais savoir si le Conseil national se rallie à un type 46 ou à un autre type de proportionnelle. C'est très important à savoir, car il est évident que si vous mettez simplement, dans la deuxième partie du texte de Guy Mollet : "A défaut de... nous nous rallions à un type de proportionnelle", cela ne veut rigoureusement rien dire, étant donné la diversité des sujets proposés. Je demanderai un vote, à savoir que le Conseil national prenne en considération dans l'éventualité d'un repli, un mode de système proportionnel type 1946. Je crois que ce serait clair.

Max Lejeune

Camarades, il faut dire que dans les circonstances actuelles l'assemblée a déjà repoussé la prise en considération de plusieurs scrutins auxquels nous étions opposés, que le Président du Conseil a déclaré à la Commission du suffrage universel que si les débats s'avéraient infructueux, c'est-à-dire si aucun scrutin n'apparaissait retenir l'attention de l'assemblée, la faveur de l'assemblée, il poserait la question de confiance pour amener l'assemblée à se prononcer entre quelques scrutins très clairs et très simples. Et il a énuméré : la loi de 51, avec apparentements, le système départemental à 2 tours, le système d'arrondissement à 2 tours, le système Coty, et le système de 46, scrutin proportionnel départemental. Il en a énuméré 5, en disant que le gouvernement s'opposerait,

d'ailleurs, à toute formule nouvelle qui demanderait beaucoup trop d'études et beaucoup trop de discussions, que cette formule soit une formule d'origine française ou copiée sur l'étranger. Il a même employé l'expression "d'exotisme".
Je crois qu'étant donné les votes que nous avons émis, à partir du moment où l'arrondissement ne serait pas accepté par l'assemblée, il faut faire oeuvre utile, et, faire oeuvre utile, c'est, en fait, choisir entre ces quelques scrutins dont nous avons déjà éliminé certains.
Alors, que reste-t-il ? Il reste le scrutin de 1946, dans le cadre départemental. Et, je le dis franchement, moi qui suis arrondissementier, pour le Parti, dans la mesure où il n'a pas l'arrondissement, s'il ne veut pas courir le risque d'avoir une loi guillotine qui sera faite contre lui, il faut se replier sur le scrutin départemental proportionnel de 1946. C'est, je crois, la seule façon de sauver au maximum les meubles, dans la circonstance présente.
Je le dis, parce que je ne voudrais pas qu'on s'embarque dans une histoire de représentation proportionnelle intégrale, etc.. sur le plan national, qui pourrait nous revenir transformée et avoir purement et simplement comme résultat la loi d'apparentement jouant entre nous. Car c'est cela qui nous attend.
La seule question qui reste, dans ce cas, à trancher, c'est celle de savoir si on a avantage au plus fort reste ou à la plus forte moyenne. Si l'on était dans la situation de 1951, avec un fléchissement d'une voix, que nous avons eu à cause de l'apparentement, je pense qu'à ce moment-là il faudrait choisir le plus fort reste. Mais, étant donné que les dernières consultations, et particulièrement les cantonales, ont montré une certaine remontée du Parti, que nous pouvons escompter avoir 2 ou 3% sur l'ensemble du corps électoral, nous avons avantage, pour l'ensemble du Parti, je crois, à la plus forte moyenne.
Et je vous donne mes conclusions, que je présente au nom de ma fédération, après avoir suivi tous les débats de l'assemblée, du Comité du suffrage universel, jusqu'à ce matin : il est, à mon sens, préférable alors, pour le Parti, d'envisager le scrutin départemental de 46 à la plus forte moyenne. C'est, je crois, dans cette direction-là que nous avons le plus de chance de garder au Parti le maximum de voix.

Jean Le Bail - Je suis absolument d'accord avec Max Lejeune pour l'esprit, mais je crois qu'il faudrait formuler cela autrement et qu'il ne serait même pas nécessaire de prononcer le mot. On pourrait employer une formule de ce genre, que je suggère :
"Au cas où le groupe parlementaire n'aurait pas réussi à faire triompher le scrutin d'arrondissement à 2 tours, le groupe parlementaire, en accord avec le Comité directeur, serait chargé de proposer le mode de scrutin qui lui semblerait le plus opportun pour barrer la route aux formules précédemment écartées".
C'est-à-dire que nous ne nommons rien.
(Mouvements divers)
Cela évite de prononcer des formules qui se retournent contre nous et qui nous enlèvent toute liberté d'action.

Charles Lussy - Je renonce à la parole, je voulais commencer comme Le Bail et terminer comme lui.

Le président - La parole est à Deschamps (Rhône).

Deschamps - Je voudrais indiquer que si plusieurs camarades sont d'accord avec Weill-Raynal, cela n'implique pas qu'ils sont contre le scrutin départemental mode 1946, dont parlait Max Lejeune. Il s'agit d'un ordre dans la préférence. Il est certain que la plupart des camarades qui ont voté la représentation proportionnelle sont, soit pour le système Weill-Raynal, soit pour le système 1946. Et je suis de l'avis de Le Bail : laissez au groupe parlementaire et au Comité directeur le soin de choisir la riposte la plus efficace, de façon à contrecarrer le jeu de nos adversaires.

Guy Mollet

Je me félicite vraiment de l'atmosphère du Conseil. On est en train de faire ce que j'avais rêvé depuis ce matin, c'est-à-dire qu'après avoir chacun cherché à faire triompher le point de vue que l'on préférait, on a tous, maintenant, le souci d'éviter le pire. Je viens de me trouver -c'est amusant- à la fin de cet après-midi, en complet accord avec Max Lejeune, avec Le Bail, avec Lussy. Il faut qu'il sorte de ce Conseil national l'acceptation des différents systèmes proportionnels pouvant éviter le pire, Ce que l'on doit éviter essentiellement, c'est qu'on nous maintienne l'apparentement et qu'on nous amène à un système majoritaire à 2 tours.

Donc, après avoir cherché l'arrondissement, loyalement, dans l'hypothèse où on ne réussit pas, il faut n'écarter aucun système de proportionnelle. Je souhaite qu'on ne précise pas 46, comme dit le Bail, parce que ceci semblerait indiquer qu'on renonce au système Weill-Raynal ou à la proportionnelle intégrale. Cela me parait très facile entre nous, du fait que les proportionnalistes ont satisfaction, que ceux qui se sont battus et qui ont fait triompher la thèse de l'arrondissement disent eux-mêmes qu'il vaut mieux le système 46, plutôt que les folies auxquelles d'autres pensent ; nous savons donc qu'il est possible d'aller jusqu'au système 46.

C'est déjà écrit. Si vous voulez vous reporter à mon texte, tout cela est déjà dedans, puis nous avons dit :

"Le Conseil national fait confiance au groupe parlementaire pour défendre devant le Parlement et faire triompher le scrutin d'arrondissement majoritaire a 2 tours."

Et la phrase suivante commence par :

"Au cas où ce scrutin serait repoussé par le Parlement, le Conseil national fait confiance, etc. pour s'opposer à tous les scrutins suivants : apparentement, Barrachin, etc. et, en conséquence, pour reporter les suffrages du Parti sur le scrutin proportionnel".

On s'arrêterait à cela, si on en est d'accord.

Cependant, dans mon souci de clarté, je crois qu'il reste au moins une décision à

prendre, même si elle n'est pas dans la résolution. C'est que, dans le cas où ce n'est pas un scrutin comme Weill-Raynal, dans le cas où ce n'est pas un scrutin proportionnel intégral, dans le cas où, en fin de compte, on en vient à 46 (ce qu'en fin de compte on est en train de faire), entre nous, il a été dit que c'est au plus fort reste. Mais cela pourrait être la deuxième décision. On peut se mettre d'accord sur la première.

Le président - Je mets aux voix la proposition de Guy Mollet.

Léon Boutbien - Ajoutez au scrutin proportionnel l'adjectif "départemental", et ainsi, nous précisons bien l'intention qu'a bien indiquée Max Lejeune et que j'avais essayé d'indiquer moi-même tout à l'heure. Je crois qu'au fond c'est ce que nous souhaitons. Nous voulons un scrutin proportionnel départemental, pour qu'il n'y ait pas n'importe quel système proportionnel. Je déposé l'amendement.

Guy Mollet - L'ennui de ton amendement, Léon Boutbien -et je voudrais que tu réfléchisses- c'est que, dans ce souci de précision que tu as de dire qu'on est d'accord avec le départemental, alors que tout le monde le dit, ici, tu procèdes à l'élimination d'office de l'éventuel scrutin proportionnel uninominal d'arrondissement. Pourquoi l'éliminer, alors que si jamais il y a un vote dans le Conseil national j'ai le sentiment qu'il y a plus de chance que le premier retenu soit ce que j'appelle le scrutin Weill-Raynal, et que par là-même on aura donné l'impression d'éliminer le départemental ? Tandis qu'en ne mettant pas d'adjectif, ni d'arrondissement, ni départemental, vous ne l'éliminez pas, et nous sommes d'accord pour savoir que cela peut aller à celui de 46. Pourquoi cette division dans le Parti parfaitement inutile ?

Le président - Je demande à Léon Boutbien de bien vouloir retirer son amendement.

Léon Boutbien - Le groupe parlementaire a déjà demandé à Weill-Raynal de faire connaître son projet à l'assemblée. Le fait que le projet Weill-Raynal n'ait pas été déposé sur le bureau ne nous oblige pas à voter sur un projet qui ne risque même pas d'être pris en considération par la Commission du suffrage universel.

Guy Mollet - Pourquoi vouloir l'éliminer dans le Conseil national si on n'a pas à en parler ?

Le président - Le Conseil m'a paru d'accord sur la proposition de Guy Mollet, d'arrêter à "scrutin proportionnel". Je demande à Boutbien s'il tient à mettre aux voix son amendement sur l'adjectif "départemental".

Paul Ramadier - Si l'on veut voter le projet Weill-Raynal, alors, je demande qu'on le discute.

Fondation Jean-Jaurès

Le président - Non. La proposition...

Etienne Weill-Raynal - Chers camarades, je pense que la formule de Guy Mollet se suffit à elle-même. Et je remercie Boutbien. Il y a actuellement, déposée, une proposition de loi qui est basée sur le même principe. Si vous voulez, vous pourrez, à l'occasion de ces articles et de ce projet, accrocher complètement le projet que j'ai défendu. Par conséquent, vous avez, à mon avis, surtout grâce au dépôt éclair de cette proposition Koenig, toute satisfaction. Et je crois que le plus sage est de s'en tenir à la proposition de Guy Mollet, qui laisse entière liberté d'appréciation au Comité directeur et au groupe parlementaire.

Le président - C'est cette proposition de Guy Mollet que je mets aux voix devant le Conseil national. Inutile que je la répète.
Quels sont ceux qui sont d'accord sur la proposition de Guy Mollet -sur laquelle vous étiez d'accord, d'ailleurs-, c'est-à-dire arrêter à "proportionnelle", tout simplement, sans plus, le texte de sa résolution ?

Charles Lussy - Pardon, nous avions demandé, et j'avais compris que Guy Mollet...

Un délégué - C'est voté.

Charles Lussy - Ne croyez-vous pas qu'il sera difficile que l'on comprenne, dans le même texte, qu'on déclare que l'on est pour le scrutin d'arrondissement et que, cependant, s'il est écarté, on votera la proportionnelle ? Ce que Le Bail avait proposé, et ce sur quoi j'avais cru comprendre que Guy Mollet était d'accord, c'était que le groupe parlementaire et le Comité directeur choisissent le système le plus approprié pour faire échec aux tactiques de nos adversaires. Mais il n'y aurait pas cet illogisme de dire : on va faire des efforts pour le scrutin d'arrondissement, et de dire en même temps : s'il n'est pas voté on votera la proportionnelle.

Guy Mollet - J'avais le sentiment qu'on était unanimes et voilà que cela se complique. Depuis ce matin, il a été décidé au moins 20 fois, accepté par tout le monde, voté, que notre texte comporterait 3 parties :
La première, disant : on est pour tel scrutin ;
La deuxième, disant : on est contre tel scrutin ;
La troisième, disant : pour empêcher ce scrutin contre lequel on est, on se rallie en tout cas à l'autre.
Et il a été précisé, avant qu'on ne vote, que s'il y avait arrondissement dans le 1, il y aurait proportionnelle dans le 3, et que s'il y avait proportionnelle dans le 1, il y aurait arrondissement dans le 3. Est-ce qu'on va revenir là-dessus ?

L'assemblée - Non ! Non !

Fondation Jean Jaurès

Guy Mollet - Et ce sur quoi je croyais avoir un accord avec le Bail, Max Lejeune, et tout le monde, c'est que ce serait une erreur de vouloir faire ce à quoi j'avais d'abord pensé, une énumération des types de proportionnelle. Je crois qu'ils ont raison de vouloir dire simplement "proportionnelle" et faire confiance au groupe parlementaire. Et c'est la raison pour laquelle je viens de dire : ne nous divisons pas entre ceux qui préfèrent la proportionnelle uninominale et la départementale, parce qu'un vote entre les deux ferait apparaître que tout le monde n'est pas d'accord sur le scrutin de 46, alors qu'on vient de dire qu'on l'est. Alors, pourquoi cette complication inutile. Il suffit de maintenir ce qu'on a dit.

Dans l'assemblée - Au vote !

Le président - Je vais demander à Guy Mollet de relire son texte.

Guy Mollet - Le texte dit :
"Le Conseil national fait confiance au groupe parlementaire pour défendre devant le Parlement et faire triompher le scrutin d'arrondissement majoritaire à 2 tours.
Au cas où ce scrutin serait repoussé par le Parlement, le Conseil national fait confiance au groupe Parlementaire pour s'opposer aux scrutins suivants : apparentements, qu'elle qu'en soit la forme, majoritaire à un tour, Coty, Hugues, Barrachin, départemental à 2 tours, et pour reporter les suffrages du Parti sur le scrutin "proportionnel".
Il y a un autre paragraphe :
"Se prononce sur le vote obligatoire en semaine avec une demi journée de congé payé."
Donc, sans adjonction aucune au "scrutin proportionnel".

Le président - Je mets aux voix le texte que vient de lire Guy Mollet, et surtout la partie sur laquelle il vient d'insister.
Ceux qui sont d'avis de l'adopter sont priés de le manifester en levant la main ?
…
Avis contraires ?
… 4 voix.
Abstentions ?
… Aucune !
Adopté moins 4 voix.

Guy Mollet - Une dernière décision. Dans le cas où on est amené au scrutin de 46, il faut qu'une décision soit prise, et là, peut-être, il y a lieu à petite discussion auparavant.
Il faut qu'une décision soit prise pour savoir, si l'on est amené au scrutin de 46, si l'on choisit la plus forte moyenne ou le plus fort reste.

Fondation Jean-Jaurès

Marcel Mérigonde (Oise) - Je propose que le Comité directeur examine les chiffres de 1951 et, en fonction de la théorie de Lejeune tout à l'heure, à la tribune, -qui disait que les petites fédérations privées de députés allaient avoir perdu des voix depuis 1951, et notamment au mois d'avril 1955, lors de la consultation cantonale,- qu'il se livre à un calcul et détermine si le plus fort reste ou la plus forte moyenne amène davantage de sièges au Parti ou moins de sièges. C'est la seule solution pratique, à mon avis, et qui évitera toutes sortes de discussions ici, sans rien de précis.

Le président - Vous avez une question posée par Guy Mollet et une solution proposée par un camarade, à savoir de charger le groupe parlementaire et le Comité directeur de répondre à cette question. Voilà l'état actuel de la discussion.

Guy Mollet - Je comprends très bien la préoccupation de notre camarade, mais je vous demande de réfléchir.
Supposons qu'on en vienne au scrutin. Voulez-vous bien vous dire que, selon qu'il sera décidé du plus fort reste ou de la plus forte moyenne l'organisme qui décidera de cela, par là même, décidera qu'un tel n'est pas député et que tel autre l'est. Voilà le problème. Il y a des critères sur lesquels on peut se fonder avant, pour le savoir. Ces critères ne sont pas tout à fait faciles à apprécier. On peut avoir à se fixer sur l'idée simple : le plus grand nombre possible de sièges pour le Parti, c'est l'idée la plus simple. Je m'excuse, il y en a d'autres. On peut demander s'il ne faut pas apprécier aussi le plus grand nombre possible de fédérations représentées, le plus grand nombre possible, par là-même, de militants, dans des coins qui, dans d'autres systèmes, ne seraient pas représentés. Qui est capable d'apprécier cela ? Comment renvoyer une semblable responsabilité aux 31 membres du Comité directeur, et pourquoi ne pas dire que c'est le Conseil national qui doit le faire ?

Marcel Mérigonde - C'est pareil. Car les plus grosses fédérations sont celles qui ont le plus grand nombre de mandats, et si le Conseil national décide, il prendra ce qui est le plus favorable aux grosses fédérations. Il appartient à l'organisme directeur, au Comité directeur, qui a une autorité, de définir la position la plus utile pour le Parti en général.

Antoine Guitton - Mérigonde, les votes des grosses fédérations, aujourd'hui, devraient te montrer qu'elles n'ont pas toujours ce souci strictement local.

Max Lejeune - Je fais une autre proposition : qu'au point où nous en sommes, et discutant véritablement dans le vide, il soit décidé que ce soit le Comité directeur et le groupe parlementaire siégeant ensemble qui tranchent le problème. Cela vaudrait au moins autant, à un certain moment de la discussion, que la décision que nous allons prendre maintenant.

Fondation Jean-Jaurès

Deschamps - Il ne faut pas oublier, camarades, qu'il y a la question des petites fédérations en jeu. Et, justement, nous, les fédérations importantes, nous y pensons plus que ne le croient certains camarades. Il est certain aussi que si on décide la plus forte moyenne au lieu du plus fort reste, il y a des petites fédérations qui vont être lésées dans cette affaire. Alors, je crois que l'intérêt du Parti, à l'encontre de ce que pense Max Lejeune, n'est pas de voter la plus forte moyenne. Je ne le pense pas. Je pense que le plus fort reste est la solution qui donnera aux petites fédérations le moyen de se faire représenter ; elles n'ont pas un élu au quotient, elles auront un reste.

Le président - Il y a deux propositions :
- Celle de Guy Mollet, qui propose au Conseil national d'entrer dans le débat pour décider finalement si nous votons pour le plus fort reste ou la plus forte moyenne,
- Et celle de Mérigonde, qui, si j'ai bien compris, a été soutenue par Max Lejeune...

Max Lejeune - ...Complétée ! C'est la même.

Le président - ... proposant que la décision soit prise lors d'une réunion commune du groupe parlementaire et du Comité directeur.
Voilà les deux propositions faites au Conseil national. Elles sont maintenues toutes les deux.

Deschamps - Le Conseil national serait plus qualifié.

Guy Mollet - Je suis gêné parce que j'ai conscience que nous travaillons dans le noir. On n'a pas assez d'informations encore. Je voudrais en ajouter une et corriger un peu le jugement de Deschamps.
Si l'on s'en tenait aux chiffres de 1951, pour avoir le plus grand nombre d'élus sur le plan national, et pour avoir le plus de fédérations représentées, le meilleur système est le plus fort reste. Tant pis pour les grosses fédérations. Mais il suffit d'un déplacement d'environ 2% des voix, d'après les chiffres, d'une augmentation de 2% des voix Socialistes, pour que l'intérêt du Parti soit alors, aussi bien en nombre d'élus qu'en représentants du plus grand nombre de fédérations, d'avoir la plus forte moyenne. Voilà exactement l'appréciation, selon que vous craignez de ne pas avoir mieux qu'en 1951 ou que vous espérez qu'il y ait un courant favorable au Parti en ce moment.
La proposition qui consiste à faire trancher la question par le groupe et le Comité directeur n'est pas mauvaise, je le sais bien, puisque cela renvoie la difficulté à un peu plus tard, mais, dans le groupe et dans le Comité directeur, il n'y a de représentées que les fédérations qui ont des élus. Et ceux aux intérêts desquels on devrait le plus penser n'y sont pas. Ils sont présents ici, au Conseil national, mais ils ne seront pas à la réunion commune.

Fondation Jean-Jaurès

Jean Le Bail - Tu viens de dire qu'ils n'ont pas les moyens d'apprécier, en ce moment.

Guy Mollet - Est-ce que le groupe et le Comité directeur vont l'avoir ?

Francis Leenhardt - Je voudrais dire qu'étant donné que nous sommes réunis nombreux et que nous avons déjà établi un certain nombre de priorités, nous pouvons mieux trancher cette question, qui est délicate, qu'en l'abandonnant, au hasard des présences ou des absences, au groupe parlementaire et au Comité directeur. Car, camarades, vous savez bien que la campagne électorale est, dans une assez large mesure, décidée, commencée, et, dans ces conditions, sur les bancs du groupe, les élus ne sont pas toujours nombreux, et cela peut devenir une majorité très hasardeuse.

Gaston Defferre - Je voudrais ajouter un autre élément à ce qu'a dit Leenhardt. Guy Mollet a opposé les grosses fédérations et les petites fédérations, tout à l'heure. Cette distinction n'est pas à faire, car il y a des fédérations qui ont peu de mandats, mais dont la proportion d'électeurs est suffisamment élevée pour que la plus forte moyenne soit plus avantageuse pour elles que le plus fort reste. Il y a, au contraire, des fédérations qui ont beaucoup de mandats, mais qui ont un nombre d'électeurs tel que c'est le plus fort reste qui est intéressant pour elles. Par conséquent, la distinction qu'on fait souvent dans les Congrès entre les grosses et les petites fédérations, en se référant aux mandats, n'est pas valable quand il s'agit du plus fort reste et de la plus forte moyenne.

Guy Mollet - Je confirme que Gaston Defferre a raison, ce ne sont pas les grosses fédérations par mandats, mais les grosses fédérations électorales. Ce sont souvent les mêmes, il est vrai.

Léon Boutbien - J'ai l'impression que le système de la plus forte moyenne favorise le Parti Communiste dans beaucoup de départements, dans énormément de départements, et c'est tout de même un élément qui peut entrer en ligne de compte dans notre appréciation. Et, dans l'état actuel du problème, je suis plus partisan du plus fort reste, personnellement, qui, sans nous permettre d'avoir des succès formidables, au cas où on aurait l'augmentation de 5% des voix, nous garantit tout de même ce que nous avons.

Laurac (Doubs) - Dans la mesure où nous allons à la bataille sans apparentement, nous ne sommes pas d'accord avec notre Camarade Boutbien. Nous pouvons accepter le vent d'optimisme, et, relever de 5% serait un résultat meilleur qu'en 1951. Et, dès lors, c'est le système de la plus forte moyenne qui m'apparaît préférable.

Le président - La discussion est close. Je pose la question préalable de savoir si

le Conseil national entend prendre sur lui de décider, ou s'il entend renvoyer la décision à la compétence du groupe parlementaire et du Comité directeur. Si vous décidez que c'est le Conseil national, je poserai alors au Conseil national les deux questions : plus fort reste ou plus forte moyenne.

Gaston Defferre - Une question ! Guy Mollet a dit qu'il suffisait de gagner 2% des voix. C'est par rapport à 1951. Or, depuis 1951, aux élections municipales et cantonales, le Parti a gagné des voix. On n'en a pas tenu compte. Si on se référait aux résultats des municipales et cantonales, nous aurions intérêt à appliquer la plus forte moyenne.

Le président - Je demande au Conseil national son avis sur la procédure.
Que ceux qui sont d'avis que le Conseil national doit trancher cette question lèvent la main ?
…
Le Conseil national a donc décidé de trancher lui-même : plus fort reste ou plus forte moyenne.
Qui demande la parole ?

Marcel Mérigonde - Il s'agit de savoir si la plus forte moyenne, d'après le nombre de départements où cette plus forte moyenne nous ferait gagner un élu supplémentaire, est préférable à la position qui consiste à accepter le plus fort reste qui nous ferait avoir, là où nous n'avions pas d'élu la dernière fois, sûrement un élu. C'est donc un rapport.

Le président - Cela, vous le saurez le lendemain du vote.

Max Lejeune - Camarades, le Conseil national a décidé de se saisir du problème. Je demande alors un vote par mandats, au nom de ma fédération.

Antoine Guitton (Loire-Inférieure) - Quant à moi, camarades, je vous prédis à l'avance que ce sont les départements où la lutte est particulièrement difficile, si vous allez à la plus forte moyenne, qui seront une fois de plus battus. Et je pense aux départements difficiles. Bien que nous ayons obtenu aux élections municipales et cantonales, parfois, de gros succès, et j'en connais quelques-uns, dans des conditions difficiles, vous allez mettre les camarades des Bouches-du-Rhône, et de belles fédérations, et de beaux départements, une fois de plus, en désavantage, par rapport à la réaction. Allez-y !

Deschamps - Le Camarade dit exactement la vérité.

Le président - Vous vous exprimerez en votant. Le vote par mandats est demandé. Quels sont les délégués qui demandent le vote par mandats ? Le règlement intérieur exige le 1/10ème.
…

Fondation Jean-Jaurès

Il y a le dixième.
Vous répondrez, à 1'appel de votre fédération :
... Restes, pour ceux qui veulent le plus fort reste, ou bien... Moyennes, pour ceux qui veulent la plus forte moyenne.
…
(Appel des fédérations) (Dépouillement du scrutin)
…

Le président - Voici les résultats du vote :
Nombre de mandats : 3 605
Absents : 299
Abstentions : 846
Au plus fort reste : 1 200 voix
A la plus forte moyenne : 1 257 voix.

Un délégué - C'est une honte de la part des conseillers nationaux, c'est une honte. Ce n'est pas correct. C'est une honte de la part des représentants des grosses fédérations.
(Mouvements divers dans l'assemblée)

Guy Mollet - Camarades, je comprends bien l'émotion qui se manifeste. Voulez-vous m'accorder une minute? Le Conseil national s'est, jusqu'ici, bien déroulé, il serait déplorable que nous nous séparions sur cette impression. Je regrette qu'un résultat soit acquis à un chiffre de voix aussi restreint.

Le même délégué - Avec d'aussi grosses fédérations.

Guy Mollet - Tais-toi, tu es en train de dire des bêtises, car si tu avais écouté les scrutins, tu te serais aperçu qu'il y a de grosses fédérations qui se sont abstenues... Je t'en prie, Guitton, veux-tu m'écouter. Tu aurais pu remarquer que certaines grosses fédérations se sont abstenues pour ne pas peser du poids de leurs mandats. Alors je t'en prie, tais-toi. Laisse-moi terminer.

Antoine Guitton - Les combinards...

Guy Mollet - Ce sont des choses qu'on n'a pas le droit de dire.

Un délégué - Dans les grosses fédérations on n'est pas plus combinards que toi.

Antoine Guitton - Tu n'en apportes pas la preuve.

Le président - Guitton, la parole est à Guy Mollet.

Guy Mollet - Ce n'est pas au moment où j'essaie d'apaiser les esprits, en faisant une proposition que je crois intelligente, qu'il faut faire le travail de Guitton.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

La passion électorale, cela donne de vilains résultats. Que Guitton s'asseye un instant ! Ce matin, lorsqu'on avait parlé des modes de scrutin et qu'on avait envisagé, soit l'arrondissement, soit la proportionnelle, je vous ai dit : "Faites attention, les résultats vont être très près l'un de l'autre. Tâchons d'éviter que si on a l'un, cela exclut l'autre". Je voudrais dire exactement la même chose en ce qui concerne le scrutin qui vient d'intervenir. Ce scrutin n'est pas très sain pour la santé du Parti. Ceux qui se sont prononcés se sont prononcés aussi librement les uns que les autres, et sans combine. Vous n'avez pas le droit de demander à des fédérations de faire, non plus, abstraction totale de ce que représente chez elles un élu en plus ou un élu en moins. Chacune s'est prononcée librement, mais moi, Secrétaire général, j'ai le droit et le devoir de vous dire qu'un résultat comme celui-là n'est pas absolument sain, car il y a un très grand nombre de petites fédérations qui ont manifesté leur désir d'avoir le reste, au lieu d'avoir la moyenne. C'est la raison pour laquelle je souhaite que le fait d'avoir eu, à une courte majorité, un vote en faveur de la moyenne, et pas du reste, soit interprété intelligemment, c'est-à-dire que si, devant l'assemblée, le scrutin avec la plus forte moyenne ne devait pas être retenu, les camarades du groupe parlementaire devraient accepter que ce soit avec le reste.
Il ne faut pas que le vote qui a été émis tout à l'heure soit un vote exclusif, mais que ce soit simplement une indication pour le groupe parlementaire. Je souhaite que ceux des camarades qui ont voté pour la plus forte moyenne conçoivent que, dans l'intérêt du Parti, si la plus forte moyenne n'est pas retenue, le plus fort reste doit être accepté. C'est mon vœu ce soir.

Charles Lussy - Alors, il ne fallait pas laisser voter.

Guy Mollet - Il ne faut pas dire : "Alors, il ne fallait pas laisser voter". Il y a des camarades qui se sont battus aujourd'hui. Je voudrais bien que chacun pense à l'intérêt supérieur, aujourd'hui, et oublie un instant l'intérêt local ou son intérêt particulier. L'intérêt du Parti, c'est de faire que nous n'ayons pas une division sur un problème comme celui-là, et que si on ne réussit pas à avoir la plus forte moyenne, ce qui est vraisemblable, à l'Assemblée Nationale, nous acceptions le plus fort reste. Il faut que nous n'ayons pas cette division entre nous et que nous ne nous séparions pas dans l'atmosphère qui est en train de se créer.
(Applaudissements)

Le président - Je vais clore le Conseil national. Oublions l'incident de la dernière minute.

Un délégué - Qu'en est-il du prochain Conseil national ?

Guy Mollet - Le Comité directeur va voir, en fonction des événements, quelle pourra être la date du prochain Conseil. Il est dans l'impossibilité de vous donner (?) l'indication à l'heure qu'il est. Tout dépend de la question de savoir s'il y aura ou non des élections au mois de décembre.

La séance est levée.

Coll. Fondation Jean-Jaurès